

# BULLETIN de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE



N° 186 • SEPTEMBRE 1978

## SOMMAIRE

Un « compromis » inacceptable	2
C.n.r.s.-Avancement 1978	3
Action Sociale	4
Compte rendu XVI <sup>e</sup> Congrès	5 à 24
Documentation d'orientation	25 à 30
Programme d'Action Revendicative	31 à 35
Tableau des Salaires au 1 <sup>er</sup> juin 1978	36
Coup bas contre Vincennes	37
Personnel ouvriers et de Service	39
Administratifs	40

# DÉBATTRE, UNIR, AGIR !

Un large débat, ouvert, constructif, tolérant dans le respect de la diversité des opinions de nos adhérents, avec un seul souci : faire toujours mieux pour défendre les intérêts matériels et moraux des personnels du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés, tel a été le XVI<sup>e</sup> Congrès du S.n.t.r.s.-C.g.t.

Aucune des questions que se sont posées nos adhérents au lendemain de la bataille pour le changement livrée par notre syndicat avec la C.g.t., en toute indépendance, et dans le cadre de ses responsabilités syndicales n'a été escamotée pendant ces trois journées de riches discussions.

Aucun des problèmes concernant la situation des personnels, et l'activité de notre syndicat pour y faire face, n'a été évacué dans le débat sur le passé et pour l'avenir, on peut dire sans triomphalisme excessif que les travaux de notre Congrès répondront à l'attente des personnels, à eux d'en juger !

Mais pour cela, il importe que nos réflexions et discussions soient largement diffusées parmi tous les travailleurs de notre secteur, et nous donnent l'occasion de débattre franchement avec eux de toutes les

questions qui les tiennent à l'écart de notre syndicat et de son action.

Quel meilleur moyen que celui-là pour apporter notre contribution réelle, et non formelle, au grand débat lancé par notre C.g.t. dans le cadre de la préparation du 40<sup>e</sup> Congrès Confédéral qui se tiendra à Grenoble du 26 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1978.

De quelle C.g.t. les travailleurs de la recherche scientifique ont-ils besoin aujourd'hui ? Telle est la question à laquelle nous devons répondre si nous voulons donner aux personnels de notre secteur, une organisation efficace, unitaire, leur permettant de riposter aux attaques sans précédent du pouvoir dont ils sont victimes avec tous les travailleurs en cette rentrée.

Pas d'hésitation, que chacune et chacun dans sa section syndicale, dans les débats avec les travailleurs de son laboratoire, dise ce qu'il pense de tous les problèmes en débat dans la C.g.t., c'est le moyen le plus sûr pour un 40<sup>e</sup> Congrès de la C.g.t. vraiment audacieux, novateur et conquérant, tel est notre souhait.

Guy DUPRE  
Secrétaire général

Le B.R.S. bulletin édité par le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (S.n.t.r.s.-C.g.t.) 57, avenue d'Italie, 75013 Paris • Tél. : 585-44-44 • Directeur de publication : G. Dupré • N° de Commission paritaire : 59050 • Imprimerie S.I.P.A., 32, rue de Ménilmontant, 75020 Paris



# UN OUTIL DE LUTTE : “LE DROIT SYNDICAL”

Fin juin, parvenait aux syndicats un projet de décision concernant l'exercice du droit syndical. Il était censé tenir compte des deux ans de discussions entre les syndicats et la direction du C.n.r.s. En fait, « le projet » est plus restrictif que l'ancienne décision de 1970. Il donne **tous les droits** à la direction du C.n.r.s. et aux syndicats **des possibilités très limitées et très conditionnelles**.

**Plus grave, il écarte de l'exercice du droit syndical les personnels et les syndiqués.**

Le 12 juillet, lors de l'entrevue convoquée par la direction du C.n.r.s. pour « discuter » de ce projet, nous avons quitté la réunion avec le S.n.c.s.-F.e.n. et le S.n.p.c.e.n.-F.e.n. après avoir en vain tenté de négocier réellement.

Le S.n.i.r.s.-C.g.c., le S.n.p.r.e.e.s.-F.o., le S.g.e.n.-C.f.d.t. sont restés, acceptant une pseudo-négociation qui n'a rien modifié d'essentiel quant au caractère restrictif du « projet », cautionnant ainsi la remise en cause d'acquis existants.

Dans notre déclaration lors de notre retrait de la réunion, nous avons réaffirmé notre position que nous ne saurions accepter la moindre remise en cause des droits syndicaux et sociaux acquis par les personnels et que nous entendions poursuivre notre action pour en conquérir de nouveaux.

Pour notre syndicat, le droit syndical et social, ce n'est pas uniquement plus de protection et de moyens pour les syndicats, c'est avant tout renforcer les moyens de lutte dont doivent disposer les personnels pour obtenir la satisfaction de leurs revendications.

Avec le S.n.c.s.-F.e.n. et le S.n.p.c.e.n.-F.e.n., nous envisageons de prendre une importante initiative pour que le droit syndical et social répondent aux nécessités actuelles et aux besoins des personnels.

# L'ACCORD SALARIAL FONCTION PUBLIQUE

## UN “COMPROMIS” INACCEPTABLE

### Compromis inacceptable

c'est ainsi que l'on peut résumer en quelques mots l' « accord » salarial 1978 dans la fonction publique signé par la F.e.n., F.o., la C.f.t.c., la C.g.c. et les Autonomes.



Il ne s'agit pas ici d'en reprendre l'analyse détaillée, parue dans la « tribune des fonctionnaires », n° 295 de juin et dans S.n.t.r.s.-Informations, n° 26 du 17 août 1978 (que chaque adhérent peut consulter auprès des responsables de sections), mais plutôt d'en dégager les principales caractéristiques.

### LE POUVOIR D'ACHAT N'EST PAS MAINTENU

Le soi-disant « maintien du pouvoir d'achat » prévu dans l'accord est un nouveau marché de dupes puisqu'il est calculé à partir de l'indice truqué de l'I.n.s.e.e. qui sous-estime de 2 à 3 % la hausse réelle des prix.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> août, les **salaires ont été majorés de 5,5 %** alors que la **hausse des prix atteint, selon l'indice C.g.t. plus proche de la réalité, 7,7 %**, dont 1,4 % pour le seul mois de juillet et tout laisse à croire qu'avec la politique de libération des prix du gou-

vernemment, on n'en restera pas là ! Dans ces conditions, les prochaines majorations (2,5 % au 1-9 et 1,5 % au 1-11) ne seront que des rattrapages insuffisants consacrant une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat.

### DES MESURES DERISOIRES POUR LES BAS SALAIRES

Financé par voie de transfert entre catégorie, le dispositif prévu amènera des augmentations allant de 80 F à 10 F ; ces mesures ne règleront pas, loin s'en faut, le dramatique problème social des bas salaires dont le C.n.r.s. et l'I.n.s.e.r.m. ne sont pas exempts.

### UNE POLITIQUE DE « SAUPOUDRAGE »

Des mesures partielles destinées à « faciliter » la signature de certaines organisations constitueront une fois de plus l'enrobage du dispositif gouvernemental :

- intégration de... 1 point 1/2 de l'indemnité de résidence au 1<sup>er</sup> octobre 1978.
- calcul du supplément familial sur le taux applicable à l'indice brut 446 (**indice réel majoré 378 au 1-9**) pour ceux ayant un indice inférieur au 1<sup>er</sup> novembre 1978,
- nouvelle réunion en novembre des organisations signataires... pour faire le point !

#### UNE PRATIQUE INADMISSIBLE : L'EXCLUSION DES NON SIGNATAIRES

Un groupe de travail sera chargé d'examiner les « problèmes posés » par la grille.

Il est clair que le gouvernement n'a pris aucun engagement sur un quelconque début de remise en ordre des rémunérations.

Pour autant, la constitution de ce groupe a servi d'« appât » à la signature » permettant l'exclusion des organisations qui, selon les dires de M. Dominati Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, « n'acceptent pas la concertation ». Cette pratique scandaleuse donne la mesure de « l'ouverture sociale » tant annoncée après les législatives de mars 1978.

Au cours des différentes réunions qui ont eu lieu entre mai et juillet seule la C.g.t. — et à un bien moindre degré la C.f.d.t. — ont combattu les orientations gouvernementales et défendu les revendications essentielles des personnels (que chacun retrouve dans le projet de programme d'action adopté par le XVI<sup>e</sup> congrès).

En laissant croire par le petit jeu des « contre-propositions », qu'ils avaient fait reculer le gouvernement, la FEN et FO ont refusé, une fois de plus, de remettre en cause le fondement même de « l'accord » et la politique anti-sociale qu'il consacre.

En bref, les personnels du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. subiront en 1978 comme l'ensemble des travailleurs du secteur public, une nouvelle ponction de leur pouvoir d'achat si leurs luttes n'imposent de nouvelles mesures, notamment :

- revalorisation immédiate des bas salaires par la fixation du minimum de rémunération dans la Fonction Publique à 3.000 F brut mensuel (valeur 1<sup>er</sup> mai 1978 : 2.650 net mensuel) ;
- maintien du pouvoir d'achat pour tous sur la base d'un indice négocié ;
- progression différenciée en faveur des bas et moyens salaires.

Alain MONTINTIN.

## CNRS — AVANCEMENT 1978

### UNE EXIGENCE : LA TENUE IMMÉDIATE DE LA CPN

Une action massive de tous les personnels doit s'organiser contre l'autoritarisme de la direction.



Faisant suite à une démarche commune C.g.t., C.f.d.t., F.o., C.g.c., la Direction a informé les organisations syndicales d'I.t.a. des mesures qu'elle avait arrêtées concernant l'avancement 1978 :

- mise en place de Commissions paritaires préparatoires régionales (C.c.p.r.) pour 1978 : tenue courant septembre-octobre ;
- tenue de la Commission paritaire nationale (C.p.n.) vers la mi-octobre.

Au cours de l'entrevue, M. Mazières, directeur du personnel, a indiqué que la décision 1978 concernant les C.p.p.r. reprenait les grandes lignes de celle de 1977 sans prévoir toutefois, malgré les engagements pris en 1977, le suivi de carrière.

Il a déclaré par ailleurs, qu'il n'y aurait pas de négociations sur ce point avant la tenue de la C.p.n.

#### NOS INITIATIVES

A la suite de ces décisions, à notre initiative, nous sommes intervenus en

commun avec le S.g.e.n.-C.f.d.t., auprès du Directeur administratif et financier pour dénoncer cette situation.

Nous indiquions notamment que :

(...) « Ce retard apporté à l'avancement entraîne pour les personnels une perte financière importante du fait de l'inflation. Et, il ne s'agit pas uniquement des personnels ayant une promotion (changement de catégorie, échelon accéléré), mais aussi de tous les agents ayant un avancement normal. Cette situation risque de laisser supposer que l'avancement à 3 ans pourrait devenir normal !... ?

Les C.p.p.r. ont été reconduites autoritairement, sans négociations et sans tenir compte de la revendication unique des quatre organisations syndicales représentatives d'y voir inscrit dans les prérogatives « le suivi des carrières ».

De plus, pour 1978, la tenue du C.p.p.r. va encore retarder la tenue de la C.p.n., sans qu'elles garantissent d'ailleurs la défense des intérêts des personnels, ni permettent un meilleur travail de la C.p.n.

Comme nous l'avons indiqué le 23-6-1978 à M. Mazières, nos organisations syndicales demandent que se tiennent au plus vite des négociations sur les compétences et la composition des commissions au niveau régional » (...).

Il faut noter au sujet de cette lettre que si le S.n.p.r.e.e.s.-F.o. ne s'est pas associé à cette démarche, sa position, à peu de choses près, est sensiblement la même que la nôtre.

Quant au S.n.i.r.s.-C.g.c., il a non seulement refusé de s'associer, mais a

visiblement l'intention très nette de siéger quelles que soient les conditions imposées par la Direction.

## LA RIPOSTE NÉCESSAIRE

Le retard scandaleux de la tenue de la C.p.n., la mise en place de C.p.p.r. sans négociations préalables avec les organisations syndicales sur le rôle et les prérogatives de ces commissions constituent autant de preuves supplémentaires de l'autoritarisme de la Direction. Autoritarisme qui dément les grandes déclarations d'intention sur « l'ouverture sociale ».

Le Bureau national du S.n.t.r.s. du 28 juin a appelé les militants à informer largement les personnels de cette si-

tuation et des proposition du S.n.t.r.s. pour l'action :

- **tenue dans la C.p.n. dès septembre** (sans réunion préalable des C.p.p.r. qui, dans les conditions actuelles, le seraient encore plus les personnels),

- **ouverture de négociations sur l'ensemble des questions concernant l'avancement** (notamment, le « suivi de carrière » et les commissions d'avancement).

Ce qui est à l'ordre du jour aujourd'hui, c'est l'action massive des personnels ; chaque militant, chaque adhérent du S.n.t.r.s. doit prendre toute sa part dans cet effort d'information et de mobilisation pour faire reculer la Direction du C.n.r.s.

**Alain MONTINTIN**

## Les possibilités de promotions pour 1978 : une misère !

Catégorie	Commission paritaire			Dérégulations			Titres
	1978	1977	1978-1977	1978	1977	1978-1977	
1 A	16	15	+ 1				
2 A	88	7	+ 1	3	19	- 16	10
3 A	8	7	+ 1	3	13	- 10	10
1 B	11	10	+ 1	9	14	- 5	20
1 B bis	3	1	+ 2	1	2	- 1	1
2 B	18	14	+ 4	12	14	- 2	21
3 B	18	18	0	9	12	- 3	21
4 B	3	1	+ 2	1	2	- 1	9
5 B	14	12	+ 2	3	5	- 2	-
6 B	18	18	0	35	39	- 4	-
1 D	2	1	+ 1	2	2	0	-
2 D	4	2	+ 2	4	5	- 1	-
3 D	13	10	+ 3	7	7	0	-
4 D	13	11	+ 2	7	7	0	-
5 D	1	1	0	1	2	- 1	-
	150	128	+ 22	97	143	- 46	95

**CONCOURS ET EXAMEN PROFESSIONNELS** : 5 B = 0 ; au-dessus de la 5 B = 0 ; 1 D = 2 ; 2 D = 4 ; 3 D = 6 ; 4 D = 4 ; 6 D bis = 10 (examens professionnels).

## ACTION SOCIALE



Le 28 juin 1978, M. Creyssel, informait le C.a.e.s. que la commission des affaires sociales du C.n.r.s. (la C.a.s.), prévue pour le lendemain (29 juin) était annulée. La direction du C.n.r.s. envisageait de recevoir uniquement le bureau du C.a.e.s., afin de lui communiquer quelques informations sur le budget de « l'action sociale ». Par cette procédure, la direction du C.n.r.s. court-circuitait les syndicats (pourtant représentés à la C.a.s.) dans l'espoir d'éviter un conflit à propos de la situation financière catastrophique que connaît le C.a.e.s.

Dès le 29 juin 1978, sur notre proposition, l'ensemble des syndicats (C.g.t., C.f.d.t., C.g.c., F.e.n.) exigeaient par lettre (3 juillet) de la direction du C.n.r.s. :

- une entrevue immédiate, sur les problèmes les plus urgents, notamment le retard apporté par la direction du C.n.r.s. au paiement de la subvention C.a.e.s. ;
- la convocation d'urgence de la C.a.s. du C.n.r.s. au cours de laquelle seraient débattues toutes les questions non résolues depuis des mois (moyens budgétaires, orientations fondamentales du C.a.e.s., remise en cause par la direction du C.n.r.s.).

Depuis, la direction du C.n.r.s. tergiverse, elle n'a toujours pas proposé de date pour l'entrevue avec les syndicats et pour la réunion de la C.a.s. On le voit, nous sommes en pleine « descrispation » ! Nul doute que l'action résolue et unitaire des personnels soit en mesure de faire reculer la direction du C.n.r.s. Notre syndicat va poursuivre et renforcer tous ses efforts pour que cette action s'amplifie le plus rapidement possible, pour que les personnels puissent disposer d'une « action sociale » répondant à leurs besoins.

**Jean-Pierre RICCIO.**

---

---

# XVI<sup>e</sup> CONGRÈS DU SNTRS - CGT



## 30 ANNÉES DE LUTTES AU SERVICE DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. a fêté son trentième anniversaire le 23 mai, à l'Institut des Sciences nucléaires de Grenoble. Le lendemain les 150 délégués se déplaçaient à Aussois où durant trois jours dans le cadre exceptionnel du centre du C.a.e.s. Paul Langevin allait se dérouler un congrès dynamique et sérieux.

---

---

# 30 ANNEES DE LUTTES AU SERVICE DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE

La salle de l'Institut des Sciences Nucléaires était trop petite le 23 mai dernier pour célébrer, avec les délégués au Congrès, les adhérents de Grenoble et les nombreux invités, l'anniversaire de notre S.n.t.r.s.-C.g.t., continuation du petit Syndicat National des Personnels Techniques du C.n.r.s., fondé le 13 février 1948.

Parmi les amis présents à cette séance, nous voulons tout particulièrement remercier les représentants des organisations de la C.g.t. : la confédération, l'U.g.i.c.t., l'U.g.f.f., la F.e.n., le S.n.p.e.s.b., l'U.n.s.t.e.a. (C.e.a.), le S.n.e.t.p. (enseignement technique), l'U.d. de l'Isère, le syndicat de l'I.n.r.a., ceux du S.n.c.s.-F.e.n., du S.n.e.sup-F.e.n., du S.g.e.n.-C.f.d.t., ainsi que les parlementaires et dirigeants du P.c.f., du Parti socialiste, du M.r.g. et le Maire de Grenoble, M. Dudebout qui s'était fait représenté.

La presse régionale et nationale était également présente et nous avons apprécié les larges échos qu'elle a donnés de notre manifestation.

## UN HOMMAGE PARTICULIÈREMENT CHALEUREUX ET FRATERNEL

Autour d'André Chanconie, secrétaire général du syndicat de 1956 à 1973, qui présidait la séance, avaient pris place à la tribune : Eugène Alexandre et Raymond Durgetto, deux des « vétérans » fidèles à la C.g.t. qui, en 1948, fondèrent notre syndicat, René Buhl, secrétaire confédéral, Thérèse Hisberg, secrétaire générale de l'U.g.f.f., Paul Castel, secrétaire général de la F.e.n.-C.g.t., Marie-Thérèse Valadas, secrétaire de l'U.g.i.c.t. et Robert Le Corre, secrétaire général du S.n.p.e.s.b.

Notre camarade Chanconie en retraçant les circonstances de la naissance de notre syndicat dans son introduction, rendra un hommage particulièrement chaleureux et fraternel à ceux qui en furent les auteurs, dans des conditions particulièrement difficiles, de la scission syndicale de 1947.

Il avait tout d'abord situé ce qu'était le C.n.r.s. à l'époque, organisme créé en 1939, à la veille de la guerre et, résultant de la transformation et de la fusion progressive de divers organismes de recherche fondamentale et appliquée formés depuis le début du siècle.

A partir de profondes modifications effectuées sous la direction de Frédéric Joliot-Curie, le C.n.r.s. est reconstitué à la Libération sous des formes que nous connaissons toujours pour l'essentiel aujourd'hui :

« Son intervention s'exerce grâce à des chercheurs à plein temps, des personnels techniques, et grâce à l'octroi de crédits de fonctionnement et d'équipement.

En 1947, le personnel technique est au nombre d'environ 1.000 personnes. Il offre une grande diversité par les professions représentées mais également par la classification et les modes de rémunération : il n'existe pas encore de statut de ces personnels.

La catégorie la plus importante (environ 600 agents sur l'effectif total de 1.000) est celle des Aides techniques ou Collaborateurs techniques. Ils sont rattachés directement à la personne d'un chercheur, travaillent dans des laboratoires ou services ne dépendant pas du C.n.r.s. et sont dispersés un peu partout (facultés parisiennes, facultés de province, Institut Pasteur, Muséum, Collège de France, Institut d'Optique...).

Les rémunérations de ces agents sont reliées aux conventions collectives de la chimie.

Une autre catégorie est celle des contractuels (au nombre d'environ 250). Ces agents sont groupés dans des établissements régis par le C.n.r.s. : laboratoires de Bellevue, Centre de Marseille, laboratoire de micro-analyse, etc. Leurs rémunérations sont fixées par référence à la Fonction Publique.

A côté de ces deux grandes catégories, il y a des auxiliaires répartis un

peu partout (à Bellevue, à l'Ecole Normale Supérieure, au Muséum), une dizaine de fonctionnaires et quelques travailleurs sur mémoires (essentiellement des traducteurs).

Alors que les collaborateurs et les contractuels sont très mal payés, les auxiliaires ont tout juste le minimum vital. C'est dire que la situation des personnels, du point de vue statutaire, du point de vue rémunération est extrêmement précaire. »

Chanconie rappelle alors le contexte dans lequel s'est produite la scission syndicale de 1947, et la situation syndicale au C.n.r.s.

« Les personnels sont alors, en 1947, organisés dans un syndicat affilié à la C.g.t., le Syndicat National de la Recherche Scientifique, Technique et Atomique : le S.n.r.s.t.a., regroupant fonctionnaires, techniciens, collaborateurs, auxiliaires.

C'est ce syndicat qui se trouve confronté à la situation économique, sociale et politique de 1947. La seconde guerre mondiale est terminée depuis 2 ans. La classe ouvrière a acquis une autorité sans précédent dans la Résistance et la Libération. La C.g.t. a repris son activité publique en 1944.

Dissoute par le gouvernement de Vichy, elle s'était reconstituée dans le combat clandestin et y avait joué un rôle de premier plan. Son unité et la reconstitution du Bureau Confédéral furent réalisés par les accords du Perreux, en avril 1943.

L'unité avait permis d'imposer, dès la Libération, d'importantes conquêtes sociales : Sécurité Sociale, retraite pour les personnes âgées, statut de la fonction publique, comités d'entreprise, nationalisation du Gaz et de l'Électricité et statut des travailleurs de cette corporation.

La production nationale, ruinée par la guerre était déjà, au début de 1946, remontée à 81 % de ce qu'elle était en 1938. Les travailleurs bien conscients que leurs revendications ne pourraient être satisfaites sans une économie qui le permette, pouvaient

en 1947 demander des progrès de rémunération, parallèlement aux progrès de la production.

C'est l'année où le chef du gouvernement, Ramadier, se sépare des ministres communistes, sous le prétexte qu'ils soutenaient les revendications d'augmentation de salaire des travailleurs des usines Renault.

C'est l'année où, à la veille des grandes grèves de novembre-décembre, les prix ont augmenté de 30 % en 3 mois, ce qui conduit les travailleurs à lutter pour la revalorisation de leurs salaires et pour la garantie, par ré-examen automatique tous les 3 mois des salaires en fonction du coût de la vie.

Le gouvernement s'oppose à la revalorisation, la repoussant constamment à plus tard et s'oppose à la garantie exigée. Il déclare toute grève comme « politique ».

C'est aussi l'année où, au travers du Plan Marshall, le gouvernement se soumet à un certain nombre de conditions politiques susceptibles de nuire gravement à l'indépendance nationale et de compromettre l'avenir de notre économie.

En France, la C.g.t. des lendemains de la Libération constitue un obstacle majeur à cette entreprise. S'appuyant sur une partie du mouvement syndical qui s'était engagé dans la collaboration de classe, la bourgeoisie, y compris l'assistance financière américaine, encourage les menées scissionnistes au sein de la C.g.t.

Déjà, en août 1946, une opération de scission a été menée à son terme dans les P.t.t., en liaison avec l'activité de l'agent américain, Irving Brown.

Durant la grève du 13 novembre au 10 décembre 1947, qui compta plus de deux millions de grévistes (mineurs, dockers, marins, travailleurs du bâtiment, métallurgistes, cheminots...), au sein du Bureau Confédéral de la C.g.t., les cinq secrétaires confédéraux animateurs des groupes Force Ouvrière (Jouhaux, Bothereau, Delamarre, Bonzanquet et Neumeyer) sont hostiles à la grève et, en pleine bataille, incitent à la reprise du travail alors que le gouvernement ne faisait que des propositions dérisoires.

Le Bureau du S.n.r.s.t.a. qui a désavoué, courant novembre des sections syndicales solidaires de l'Enseignement Supérieur en grève refuse de transmettre ce mot d'ordre de grève et indique « que les personnels y sont irréductiblement hostiles ».

Au plan confédéral, la scission est

consommée le 19 décembre par l'annonce du départ des 5 secrétaires confédéraux minoritaires. Les trois scissions qu'a connu la C.g.t. (1920-1939-1947) ont été toutes trois provoquées par ceux qui voulaient imposer une orientation de collaboration avec la bourgeoisie. Mais, en 1947, au contraire des deux précédentes, le courant unitaire de lutte de classe est devenu majoritaire. Les scissionnistes ne sont plus en mesure de le chasser. Ils décident de partir. Ce sera la création de Force Ouvrière ».

Quelles en seront les conséquences au plan du C.n.r.s. et quelle sera l'attitude des responsables du S.n.r.s.t.a. devant cette situation ? C'est ce qu'André Chanconie va démontrer après avoir rappelé le fonctionnement particulièrement anti-démocratique de ce syndicat.

Sans avoir organisé la moindre discussion parmi les adhérents, le bureau du syndicat agit pour faire quitter la C.g.t., ce qui conduit le Conseil syndical du S.n.r.s.t.a. à lui donner comme mandat le 7 janvier 1948 :

1<sup>o</sup>) d'entreprendre immédiatement une étude objective et précise sur les possibilités qui s'offrent à notre organisation en face du problème de la scission,

2<sup>o</sup>) d'organiser sur le plan national une consultation qui permettra à chaque syndiqué de faire connaître sa position précise,

3<sup>o</sup>) de prendre dès maintenant les contacts nécessaires avec la Fédération de l'Education Nationale afin qu'une consultation analogue permette d'envisager une solution d'ensemble du problème de l'affiliation.

Le bureau dans lequel continuent de

siéger des membres ayant démissionné de la C.g.t. depuis plusieurs mois (ce fait, caché au Conseil Syndical, sera connu plus tard), délibérément, précipite les événements sans fournir aux syndiqués les moyens d'appréciation sur les thèses en présence (ce que la F.e.n. fera en publiant un numéro spécial de l'« Enseignement Public »), il organise un référendum sur la question suivante : « Voulez-vous continuer d'adhérer à la C.g.t. ? » OUI NON.

La section du laboratoire de micro-analyse à l'Ecole de Physique et Chimie qui, déjà lors de la grève de novembre-décembre avait protesté contre l'attitude des dirigeants du S.n.r.s.t.a., s'élève unanimement contre cette procédure. Elle déclare :

« Certains éléments envisagent de sang-froid de nous faire quitter la C.g.t., sans l'ombre d'un prétexte valable, sacrifiant délibérément les intérêts les plus évidents de nos adhérents. L'offensive scissionniste est déclenchée avec un ensemble trop parfait pour que nous ne soupçonnions pas, dans l'ombre, l'existence de forces étrangères au syndicalisme qui tirent les ficelles.

Nous refusons, quant à nous, de nous prêter à ce jeu, d'inspiration politique. Nous voulons rester à la C.g.t. parce qu'elle assure le respect intégral des croyances et convictions de chacun et qu'elle est seule susceptible de garantir efficacement la défense des intérêts matériels et moraux de tous.

Notre réponse à ce référendum imposé, précipité, inutile et même néfaste, ne saurait que s'inspirer des considérations qui précédent ».

Le 2 février 1948, le secrétaire géné-



ral du S.n.r.s.t.a., Chevalier, fait connaître, par circulaire, aux syndiqués que par 207 voix contre 164 (371 exprimés sur environ 500 adhérents), la décision de ne plus adhérer à la C.g.t. a été acquise et, qu'ainsi, sans autre procédure, est « modifiée l'orientation du syndicat ».

## LES SCISSIONNISTES « HONTEUX »

Au Congrès de la F.e.n.-C.g.t., fin mars 1948, après des débats passionnés, la thèse de l'autonomie l'avait emporté, bien qu'une importante minorité de près de 40 % se soit prononcée pour le maintien à la C.g.t. et, que nombreux étaient ceux qui avaient finalement opté pour l'autonomie dans l'espérance de préserver ainsi l'unité.

Les tenants de Force Ouvrière n'avaient recueilli que 20 % des suffrages à ce congrès, mais au C.n.r.s., dès février, la scission était délibérément réalisée par le passage de la Direction du S.n.r.s.t.a. à Force Ouvrière avec armes et bagages.

## LA CREATION DU SYNDICAT CGT

André Chanconie développe ensuite les conditions dans lesquelles le 13 février 1948 se tiendra la première assemblée générale constitutive du Syndicat National C.g.t. des personnels techniques du C.n.r.s., à l'initiative de militants de plusieurs sections du S.n.r.s.t.a. :

« Notre camarade Korach, de la section de Microanalyse y faisait le point de la situation et exposait les objectifs du syndicat. Démontrant le mécanisme des manœuvres qui avaient conduit le S.n.r.s.t.a. à s'affilier à Force Ouvrière sans que les adhérents aient eu la possibilité de se prononcer sur cette éventualité. Il indiquait :

« Nous refusons, quant à nous de nous rendre complices de cette scission, véritable crime contre la cause syndicale » affirme notre camarade. Il s'attache ensuite à démontrer le mécanisme par lequel le Bureau du « Syndicat Chevalier » a pu délibérément passer par dessus la tête des adhérents, représentés par l'Assemblée Générale.

Les organismes directeurs de ce syndicat (conseil syndical et bureau) n'étaient, ni l'un, ni l'autre, élus par l'ensemble des adhérents qui n'avaient donc aucun moyen de contrôle efficace.

Avant les assemblées générales, le

bureau ne jugeait pas utile de transmettre aux sections syndicales les rapports présentés, afin que les adhérents puissent les discuter.

Ainsi, tout contribuait à rendre le « Syndicat Chevalier » aussi antidémocratique que possible. « Nous sommes décidés à prendre le contre-pied de telles méthodes » s'écrie l'orateur.

Commentant les statuts présentés à l'Assemblée générale constitutive, notre camarade en souligne le caractère véritablement démocratique :

- élection du conseil syndical par l'assemblée générale,
- discussion obligatoire des rap-



ports du bureau par les sections syndicales, avant la tenue des assemblées générales,

- création d'un conseil syndical élargi avec représentation des sections proportionnellement à leur effectif,
- édition d'un bulletin syndical permettant de tenir les adhérents au courant de l'activité du syndicat et de donner tous les renseignements utiles ».

Après avoir cité les noms de tous les fondateurs de notre syndicat, André Chanconie conclut :

« Notre syndicat C.g.t. prenait son départ grâce à la fermeté, à la lucidité et à l'ardeur de ce noyau de militants attachés à la C.g.t. dans cette période particulièrement difficile du mouvement ouvrier.

C'est à eux tous qu'en terminant cette introduction, il faut rendre un hommage particulièrement chaleureux et fraternel ».

## UNE HISTOIRE SYNDICALE CONFONDUE AVEC LES ACQUIS DES PERSONNELS ET LA DEFENSE DE LA RECHERCHE

Nul doute que « deux séances » auraient été nécessaires comme le disaient en plaisantant des délégués, pour suivre le marathon de notre

secrétaire général, Guy Dupré, décrivant dans une grande fresque historique » le long chemin parcouru depuis le petit S.n.p.t.-C.g.t. du C.n.r.s. à l'organisation qui est devenue aujourd'hui la première organisation syndicale des personnels du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et des organismes assimilés.

Trente années fertiles en événements que rappellera notre secrétaire général, pendant lesquelles, dans le secteur de la recherche comme dans toutes les autres activités du pays, la C.g.t. et ses militants auront joué un rôle essentiel dans l'histoire syndicale de notre pays.

De la scission syndicale de 1947 à la guerre froide, des guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie à l'avènement du pouvoir personnel en 1958, du grand affrontement de classe de mai 1968 à la bataille pour la conclusion du programme commun en 1972, de la lutte pour la victoire du programme commun et pour qu'il assure les changements profonds souhaités par les travailleurs, c'est une longue route marquée en permanence par les luttes du syndicat C.g.t. du C.n.r.s.

Guy Dupré rappellera les étapes de cette route : « Que de chemin parcouru depuis 1948, alors que les personnels du C.n.r.s. étaient pratiquement tous ce que l'on appelle aujourd'hui dans notre jargon des hors-statuts, sans garantie de salaire, de carrière, d'emploi, sans avoir ni avantages sociaux ni retraite ! Que de chemin parcouru dans notre abord des problèmes de la recherche, dans la prise en compte par le mouvement syndical de ses responsabilités à cet égard envers les travailleurs et la population, pour défendre le rôle et la place de la recherche dans la Nation ».

Il montrera, étape par étape comment chaque Assemblée générale statutaire annuelle depuis 1968, et chaque congrès depuis 1955 ont été à l'origine de l'élaboration des revendications des personnels de la recherche et de la définition des moyens de les faire aboutir. Comment, en refusant de s'enfermer dans un corporatisme étroit, le S.n.p.t.-C.g.t. a été à la base de l'élaboration en permanence d'une politique de la recherche conforme aux intérêts du pays, et le rôle déterminant qu'il a joué pour que les personnels de la recherche prennent toute leur place dans le combat général des travailleurs pour le progrès social, les libertés, la paix et la démocratie.

L'exposé du secrétaire général sera traversé par un fil rouge : celui des



efforts incessants faits par notre syndicat pour réaliser l'unité d'action syndicale de toutes les catégories de travailleurs de la recherche.

Les citations empruntées aux journaux du syndicat des différentes époques témoignent de l'opportunité des prises de position de celui-ci sur tous les grands problèmes fondamentaux qui ont encore aujourd'hui leur actualité.

Espérons que le souhait formulé par de nombreux militants présents puisse être réalisé : celui de publier in-extenso cette histoire du S.n.t.r.s.-C.g.t. qui représente une documentation riche pour tous nos adhérents. Après avoir remercié toutes celles et tous ceux qui, au long de ces trentes années ont écrit dans la lutte, avec courage et abnégation l'histoire du mouvement syndical au C.n.r.s., le secrétaire général concluera :

« Que la célébration de ce 30<sup>e</sup> anniversaire et notre 16<sup>e</sup> Congrès qui s'ouvre demain soient l'occasion, à partir de nos réflexions sur le rôle et la nature du syndicalisme C.g.t. dans la recherche scientifique, de contribuer à faire progresser toujours plus notre combat pour les revendications, pour la défense de la recherche scientifique et pour une véritable démocartie. Vive le 30<sup>e</sup> Anniversaire du S.n.t.r.s.-C.g.t. ».

Ce sera ensuite René Buhl, secrétaire confédéral de la C.g.t. qui clôturera cette séance en apportant au S.n.t.r.s.-C.g.t. « l'hommage mérité et justifié de la confédération à son activité et, en raison de la place qui lui confère des responsabilités particulières dans notre mouvement syndical ».

C'est de la plus haute importance aujourd'hui où cette bataille de classe a pris une ampleur et une acuité sans précédent. Je puis vous assurer que c'est un souci de la confédération ».

René Buhl terminera son exposé par un tour d'horizon sur l'actualité syndicale au lendemain des élections et dans la perspective du 40<sup>e</sup> Congrès confédéral.

Il concluera en rappelant trois impératifs plus que jamais à l'ordre du jour :

« La C.g.t. doit apparaître comme l'organisation la plus attentive aux revendications,

- La C.g.t. doit être le meilleur artisan de l'unité,
- La C.g.t. doit montrer partout un visage toujours plus démocratique.

C'est dans cet esprit que nous entamerons la préparation du 40<sup>e</sup> Congrès confédéral. Votre 16<sup>e</sup> Congrès national s'inscrit dans cette perspective, je suis convaincu qu'il apportera une large part à ce vaste travail de mobilisation et de réflexion.

Ce sera la meilleure manière de marquer le 30<sup>e</sup> anniversaire du S.n.t.r.s.-C.g.t. ».

A l'issue de cette séance exceptionnelle, les sections syndicales de Grenoble offriront à tous les participants un apéritif amical au cours duquel les invités et la presse purent discuter avec les délégués à notre XVI<sup>e</sup> Congrès.

Les délégués partent ensuite en car pour le centre d'Aussois où va s'ouvrir, le lendemain, le XVI<sup>e</sup> Congrès du S.n.t.r.s.-C.g.t.





*Le Centre Paul Langevin à Aussois. Un cadre exceptionnel pour un congrès exceptionnel*

## PANORAMA

### LES CONDITIONS DE TRAVAIL EXCEPTIONNELLES

Les délégués au XVI<sup>e</sup> Congrès ont pu mesurer concrètement les résultats de leur action syndicale dans le domaine social, en bénéficiant des conditions exceptionnelles d'accueil et de séjour du centre C.a.e.s. Paul Langevin à Aussois.

La magnifique salle de spectacle, réalisée récemment, lors de l'extension, recevait, avec le S.n.t.r.s.-C.g.t., son premier Congrès syndical. Mais, les congressistes ont pu mesurer toutes les possibilités qu'elle offre pour agrémenter le séjour des vacanciers. Dotée d'une architecture originale et grandiose, s'ouvrant sur le panorama splendide des montagnes de la Vanoise, la salle du Congrès avait été aménagée et décorée par nos camarades des sections syndicales d'Aussois et de Grenoble.

Que tous soient remerciés ici pour leur travail, ainsi que nos secrétaires administratives car, ils ont permis que le congrès se déroule dans des conditions matérielles exceptionnelles et, ce qui ne gâche rien, dans un climat et une ambiance sympathique donnant à tous l'envie de revenir en vacances à Aussois.

### UN CONGRÈS REPRÉSENTATIF, JEUNE, DYNAMIQUE ET SÉRIEUX

#### ● Représentatif

Les cent cinquante et un délégués et invités représentaient 1.141 adhérents des sections C.n.r.s. de la région parisienne sur 1.281,

1.135 adhérents des sections C.n.r.s. de province sur 1.257,

139 adhérents de la section nationale I.n.s.e.r.m. sur 205 et les 90 adhérents de l'A.n.v.a.r., du C.e.r.e.q., du Palais de la Découverte, de l'A.d.r. de Grenoble et des deux sections des personnels du C.a.e.s. (Palatino et Aussois).

Les délégués se répartissaient en : 55 femmes, soit 37,8 % et 90 hommes, soit 62,2 %. Ce qui représente une progression de plus de 12 % des femmes par rapport au XV<sup>e</sup> congrès et témoigne de l'amélioration de notre activité en direction des femmes travailleuses.

Ce constat ne peut que nous inciter à poursuivre nos efforts pour que celles-ci, qui sont la majorité au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m. (+ de 50 %) prennent toute leur place dans la vie syndicale.

La composition catégorielle des délégués était de :

14,1 % d'administratifs, soit 9 % de plus qu'au XV<sup>e</sup> congrès ;

22,1 % d'ingénieurs (XV<sup>e</sup> congrès : 27 %) ;

8,7 % d'ouvriers et personnels de service et 55 % de techniciens (XV<sup>e</sup> congrès : P.o.s. + techniciens : 68 %).

Ce qui permet de constater qu'il y a une amélioration très sensible de la représentation réelle existant au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m. pour ces différentes catégories.

La répartition des délégués C.n.r.s. par discipline correspondant aux Directions scientifiques est intéressante à comparer avec les pourcentages du C.n.r.s. (chiffres entre parenthèses).

● Physique nucléaire et physique des particules. Section VI : 11,5 % ( 7,67 %)

● Mathématiques, physique de base.

Sections I-V-VIII-XII-XIII : 13,9 % ( 7,87 %)

● Chimie. Sections IX-X-XI-XVII-XVIII-XIX : 16,4 % (11,49 %)

● Sciences physiques pour l'ingénieur. Sections II-III-IV : 9 % ( 6,97 %)

● Sciences de la terre et de l'espace. Sections VII-XIV-XV-XVI : 13,9 % (11,70 %)

● Science de la vie. Sections XX-XXI à XXI à XXIX : 11,5 % (23,36 %)

● Science de l'Homme. Sections XXX à XLI :

10,6 % (11,68 %)

● Administration et accompagnement de la Recherche (Services informatiques, centre de documentation, etc.) :

13,1 % (19,14 %)

Ces chiffres font apparaître une sous-représentation notable des sciences de la vie et de l'administration et une sur-représentation de l'ensemble matière et rayonnement — 50,8 % par rapport à 34 % au C.n.r.s.

#### ● Jeune et dynamique

Pour la première fois depuis plusieurs congrès, la moyenne d'âge des délégués rajeunit. Ce qui est déjà réjouissant puisqu'elle passe de 37 ans à 36,6 ans. Mais, en réalité, si l'on tient compte que la pénurie des postes augmente sensiblement la moyenne d'âge au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m., et donc des adhérents, le Congrès était encore beaucoup plus jeune que ne le fait apparaître ce pourcentage.

Il suffisait de voir le dynamisme des délégués (bien que les « vieux syndicalistes » ne soient pas pour autant moroses) pour constater que le XVI<sup>e</sup> congrès du S.n.t.r.s. était un « Congrès de l'avenir ». Ceci se traduisait notamment par le fait que 62 délégués, soit près de la moitié, assistaient à leur premier congrès du S.n.t.r.s., 29 à leur second et les autres à plus de deux congrès.

Les deux plus jeunes délégués étaient nos camarades Evelyne Marnet, de Montpellier, secrétaire 4D, adhérente depuis janvier 1978 et Marie-Christine Simon, de l'I.n.s.e.r.m.-Sainte-Anne, secrétaire 3D, adhérente depuis avril 1977, toutes deux âgées de 22 ans.

Le « doyen » des délégués qui détient ce titre depuis le 15<sup>e</sup> Congrès, était Louis Mallet (P'tit Louis pour tous les camarades) adhérent de Jussieu-



Sciences, mécanicien 3B, adhèrent de la C.g.t.u. depuis 1934.

Enfin, complétons ces statistiques en indiquant que 8 délégués avaient moins de 26 ans (5,5 %), 90 délégués de 26 à 39 ans (62,1 %), 37 de 40 à 49 ans (25,5 %) et 10 seulement plus de 49 ans (6,9 %).

Il est coutumier de dire qu'une organisation syndicale efficace allie « le dynamisme de la jeunesse à l'expérien des anciens », et bien, le 16<sup>e</sup> Congrès était conforme à cette image puisque parmi les délégués un était adhérent à la C.g.t. avant 1939, 21 entre 1944 et 1958, 37 de 1959 à mai 1968, 76 de juin 1968 à mai 1976 (XV<sup>e</sup> congrès) et 10 avaient adhéré depuis le dernier congrès.

#### ● **Sérieux et responsable**

Ainsi qu'en témoigne plus de 100 interventions faites à la tribune ou de la salle, pour discuter les projets de documents et analyser l'activité passée du syndicat et la participation record aux séances plénières et dans les commissions de travail.

Mais pour s'en convaincre, le mieux est de lire attentivement les documents adoptés résultant des débats passionnés, de la confrontation des points de vue, avec un seul souci :

---

**TOUJOURS MIEUX FAIRE POUR DEFENDRE LES INTERETS DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE.**

---



# L'ANALYSE CRITIQUE DE L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT

Ouverte par l'élection du bureau du Congrès, qui statutairement devient la direction du syndicat jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil national, cette première séance était placée sous la présidence de **Roger Briot**, de Grenoble.

C'est notre camarade **Joël Dutherian** qui, au nom des sections de la circonscription (Grenoble, Annecy, Aussois) souhaite la bienvenue aux délégués et leur présente la région dans laquelle se tient le Congrès.

Dans un exposé très intéressant sur tous les aspects politiques, économiques et sociaux de cette région à forte implantation industrielle et scientifique, Joël montre notamment toutes les conséquences de la pollution industrielle dans cette magnifique vallée de la Maurienne et les luttes que mènent travailleurs et paysans pour pouvoir vivre et travailler chez eux.



Il concluera son exposé en appelant les délégués « à aller au plus essentiel et au plus profond des préoccupations des travailleurs de la recherche, pour que l'orientation qui résultera de nos débats, fasse de notre syndicat une arme redoutable dans la main des personnels de notre secteur, pour la défense de leurs intérêts et de la recherche que nous voulons pour le pays ».

Le congrès adopte ensuite, après discussion l'organisation des travaux. Il désigne les commissions qui vont préparer son travail, leurs modalités de fonctionnement et leur composition.

Le travail commence alors avec l'exposé du secrétaire général sortant, présentant au nom du bureau le complément au rapport d'activité du syndicat depuis le XV<sup>e</sup> Congrès.

Nous en donnerons dans ce journal les passages essentiels, mais les adhérents qui le désirent pourront se procurer la version intégrale en la demandant au siège du syndicat.

## COMPLEMENT AU RAPPORT D'ACTIVITE PRESENTÉ PAR LE SECRETAIRE GENERAL SORTANT GUY DUPRE

Ce XVI<sup>e</sup> Congrès qui marque le 30<sup>e</sup> anniversaire du Syndicat revêt une importance toute particulière.

Il se tient en effet au lendemain d'une bataille qui a passionné la vie syndicale et politique du pays et, le rapport écrit qui a été soumis à la discussion de tous nos adhérents avait pour objectif de leur permettre d'examiner sans complaisance l'activité de leur syndicat au cours de cette période.

Rappelons les traits principaux de la réflexion de notre C.s.n. qui a confirmé pour l'essentiel l'analyse faite par le C.e. et le C.c.n. de la C.g.t.

- Le premier élément au vu des résultats, c'est évidemment que la

droite a conservé le pouvoir, ce qui a causé une immense déception parmi tous les travailleurs. Cette déception a été d'autant plus grande, qu'un système électoral inique a creusé au profit de la droite l'écart en nombre de sièges au parlement, ce qui a masqué le fait que celle-ci n'avait obtenu un nouveau sursis, qu'avec une différence de 350.000 voix sur près de 30 millions d'électeurs, soit 0,7 %.

- Le second élément qu'aucune campagne mensongère de la droite ne pourra effacer, c'est que non seulement la gauche, avec 49,3 % des voix (qui sont à comparer au 49,19 % du deuxième tour des élections présidentielles) a consolidé ses positions, mais surtout que les 15 millions de voix qui se sont portés sur les candidats de la gauche se sont prononcés sans ambiguïté pour un changement fondamental de politique économique et sociale.

Le conseil syndical national a estimé que les résultats des élections s'expliquaient par deux catégories de raisons :

1<sup>er</sup>) la droite a fait un effort sans précédent pour pousser vers les urnes toutes ses réserves, comme en témoigne le taux record de participation de 85 %, c'est-à-dire la partie la plus arriérée de l'électorat, la moins politisée.

Toute cette campagne a été marquée par des interventions scandaleuses du Président de la République et du Premier Ministre, notamment à la veille du second tour, par des pressions inouïes du patronat et de son président Ceyrac, elle a été menée essentiellement sur deux thèmes :

- d'une part, la caricature du Programme commun de la gauche, présenté à la fois comme irréaliste et démagogique, et en même temps comme une calamité diabolique qui provoquerait inéluctablement inflation et chômage, et mettrait en péril l'économie du pays ;

- d'autre part, par une campagne anticomuniste, particulièrement ex-

ploit  les derniers jours entre les deux tours par le Premier ministre. L'autre s rie de raison avanc e par notre C.s.n. conduit au constat que la gauche n'a pas r ussie  rassembler toutes les victimes de la politique anti-sociale du pouvoir, qui avait pourtant socialement int r t au changement.

La volonté de changer était importante mais pas suffisante, il est évident que des travailleurs n'ont pas franchi le pas, qu'ils ont eu peur et qu'ils se sont finalement laissés aller à voter à droite.

Pour ceux-là, même s'ils souhaitaient le changement, ils n'en voulaient pas trop et sans risque, or le programme commun c'était le saut dans l'inconnu, voire même dans le chaos. Cette constatation faite par la C.g.t. est encore plus évidente dans notre secteur de la recherche et de l'université, où existe une forte illusion réformiste.

Elle s'est manifestée dans les difficultés que nous avons rencontrées dans notre bataille pour faire discuter le manifeste de la C.g.t. « Pour que vive le Programme commun », et pour faire soutenir, y compris par nos propres adhérents, les solutions et propositions de la C.g.t. à cet égard. De nombreux militants du S.n.t.r.s. étaient d'autant plus « surpris » que ces deux dernières années nous avons indiscutablement fait progresser très sensiblement le rassemblement des travailleurs de la recherche contre la politique du pouvoir, et qu'un nombre toujours plus important d'I.t.a. du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m., estimant à juste titre que nous défendions bien leurs revendications nous accordaient leur confiance.

Cette approbation de notre action revendicative, ne signifiait pas pour autant que ces personnels étaient acquis aux idées de la C.g.t., sur la nécessité des changements profonds et durables, ouvrant un chemin nouveau au socialisme dans notre pays.

Les hésitations de nos militants pour mener la bataille de conviction sur le programme commun, son contenu et ses moyens, n'ont été que le reflet de notre milieu qui s'interrogeait s'il ne fallait pas mieux un peu moins de programme commun, mais se débarrasser avant tout de la droite au pouvoir.

En fait, malgré nos explications, et certainement en raison de leurs insuffisances de nombreux travailleurs, notamment dans notre secteur, n'ont pas encore compris qu'il n'y avait pas de grandes réformes sociales possibles et durables, sans réformes

de structures profondes, sans rupture avec la domination économique et politique du grand capital, surtout dans les conditions actuelles de la crise du capitalisme.

Il est clair enfin, que la désunion de la gauche a eu pour conséquence la rupture de la dynamique qui la portait depuis 1972, et que cela a lourdement pesé dans cette campagne, toutes les conditions de la victoire n'étant évidemment pas réunies.

Il est de la responsabilité de notre congrès de poursuivre d'une manière plus approfondie l'analyse de ces ré-

critiques et refusaient de le soutenir. Ceci est un point d'histoire à ne pas oublier, car on peut regretter aujourd'hui que toutes les forces syndicales et politiques n'aient pas jeté comme la C.g.t. toutes leurs forces dans la bataille pour gagner.

Personne ne peut contester le rôle de la C.g.t. dans cette bataille, et si l'on fait le bilan de ce qui s'est passé dans notre secteur les faits confirment amplement cette appréciation pour notre syndicat.

Lorsqu'en 1977 des divergences sont apparues dans la discussion en vue



sultats, et d'apprécier l'attitude globale de la C.g.t., celle du S.n.t.r.s. et leurs conséquences.

Nous devons le faire avec le souci que nos travaux contribuent à faire progresser le débat engagé parmi nos adhérents, en ne rejetant aucune question, en répondant à toutes les interrogations, et cela dans un esprit ouvert, constructif, tolérant, dans le respect de la diversité des opinions de ceux-ci.

Ce débat, il faut le mener non seulement pour procéder à l'examen critique des responsabilités que nous avons prises, mais aussi pour être capable de les assumer toujours mieux dans l'avenir, avec pour seul but d'agir au mieux des intérêts des travailleurs.

Il n'est pas inutile de rappeler les documents de nos congrès qui témoignent que la C.g.t. a été dès 1972 et pendant 5 ans, la seule organisation syndicale à apporter son appui au programme commun, alors que la C.f.d.t. et la F.e.n. ne ménageaient pas leurs

d'actualiser le programme commun, la C.g.t. a donné son opinion syndicale en fonction de sa propre analyse.

La C.g.t. en indiquant que l'actualisation était nécessaire parce que depuis 5 ans la crise s'était développée, et posait des problèmes nouveaux, ce qui impliquait de se donner plus de moyens pour réaliser le programme commun, répondait en fait à nos propres préoccupations.

Nous avions nous-mêmes analysé dans notre document « la recherche malade du capitalisme » publié à la fin de l'année 1976, les conséquences de l'approfondissement de la crise sur la situation de la recherche, en montrant qu'une autre politique était possible et qu'elle impliquait notamment la création de grandes entreprises nationalisées dans la chimie, l'électro-nucléaire, l'électronique, l'aérospatiale, la pharmacie, le pétrole et la sidérurgie.

S'appuyant sur les orientations définies à notre 15<sup>e</sup> congrès, précisées par notre journée d'étude sur la re-

cherche, nous insistions sur les nationalisations et la restructuration nécessaire de tous les secteurs décisifs pour la recherche, qu'ils soient en aval ou en amont de celle-ci, afin de l'arracher à l'emprise des trusts.

Comment la C.g.t. qui se battait depuis 1963 pour qu'il y ait un P.c.g., et depuis 1972 pour que celui-ci conduise à un véritable changement, aurait-elle pu rester neutre devant un problème qui représentait un véritable enjeu de classe pour les travailleurs.

La C.g.t. n'a jamais pris position en fonction du débat entre les partis,

Deux sont essentiels, ils ont été mis en évidence par le dernier C.c.n. de la C.g.t., et évoqués hier par R. Buhl, ils s'appliquent parfaitement à ce qui s'est passé dans notre syndicat :

Le premier c'est l'hésitation à poser dans notre organisation les problèmes de fond, à engager le débat comme l'avait constaté notre C.s.n. lors de la publication du manifeste « pour que vive le programme commun », sur **les positions fondamentales de la C.g.t.**

Il traduit une fausse conception de l'indépendance syndicale, allant par-

sition partisane devant le caractère de masse de la C.g.t., sans égard pour la démocratie syndicale, ils refusent en fait le débat démocratique normal, dans une organisation où existe une grande diversité d'opinion politique, et où chacun, ceux qui sont engagés et les autres apportent leur contribution au débat, ce qui fait la richesse de la C.g.t., son caractère de masse sur une base de classe.

Si nous suivions ces camarades, les divergences qui sont une chose normale, au lieu d'être débattues franchement pour enrichir notre capital commun, se cristalliseraient rapidement en lutte de fractions qui sont la négation de la vie démocratique intense, nécessaire à l'efficacité du syndicat.

Nous avons d'ailleurs pu constater, à partir de notre propre expérience que ces deux défauts se nourrissaient réciproquement, et reflétaient l'un comme l'autre, l'insuffisance de l'assimilation des principes, de l'orientation et de l'action de la C.g.t. et du S.n.t.r.s.

**Si nous voulons parler C.g.t. et non en fonction de nos sensibilités personnelles, la moindre des choses c'est de connaître les positions de la C.g.t., ses références et de respecter les décisions démocratiquement élaborées par nos adhérents lorsque nous nous exprimons en leur nom.**



mais entre les positions de la C.g.t. et celle des partis, elle a pris la responsabilité de dire la vérité aux travailleurs, non pour faire une bataille polémique stérile, mais pour relancer le débat démocratique. Ainsi en a-t-il été de ses appréciations portées au lendemain de ses rencontres avec les partis de gauche, qui ont fait l'objet de nombreuses interprétations malveillantes, alors que la C.g.t. avait tout fait pour créer les conditions d'un dialogue constructif et pour parvenir à faire prendre en compte les conséquences des travailleurs.

Il ne fait aucun doute que la C.g.t. a eu raison de considérer comme essentiel le contenu social économique et démocratique du programme commun et de tout faire pour que la masse des travailleurs partagent ses convictions.

Ceci étant dit, cela ne doit pas non plus nous conduire à une auto-satisfaction qui nous ferait perdre de vue les défauts qu'il nous faut corriger si nous voulons progresser.

fois jusqu'à lui substituer une sorte de neutralisme, afin que la C.g.t. ne soit pas accusée de prendre une position partisane. Certains camarades y compris dans notre C.s.n. ont développé cette opinion qu'il valait mieux, y compris faire abstraction des positions propres de la C.g.t., pour ne pas avoir de problème avec les adhérents.

**Si l'idée de ne pas prendre une position politique partisane est juste, elle ne saurait signifier l'abstention ou le renoncement à nos propres idées, à notre orientation, à notre programme, à notre expression indépendante, y compris que nous ne saurions nous priver de critiquer telle ou telle formation politique ou syndicale si cela est utile à notre combat, et nécessaire à la prise de conscience des travailleurs.**

Le second défaut, c'est celui de l'étroitesse, du sectarisme de camarades qui n'admettent pas qu'il y ait des divergences, des avis contraires dans la C.g.t. Ils font passer leur po-

Pendant toute la période qui a précédé les échéances politiques, notre syndicat n'a cessé de dire aux travailleurs que le combat pour le changement ne nous dispensait pas, bien au contraire, de mener la lutte pour imposer des reculs sur les revendications et limiter les méfaits de la politique de recherche du pouvoir.

**Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui que les élections sont passées, que la droite est toujours au pouvoir, et que tous les problèmes économiques et sociaux demeurent, notamment ceux de notre secteur.**

Après les promesses post-électorales, puis le baratin sur la déscription et l'ouverture (pour tenir compte de la volonté de changement qui s'est fortement exprimée dans le scrutin), les réalités sont apparues, avec la liberté des prix, les cascades de hausses des tarifs publics, les licenciements et les fermetures d'usines un temps différées pour des raisons électoralistes.

La hausse des prix et l'inflation libérées des rétentions pré-électorales, repartent de plus belle comme le confirme l'indice de la C.g.t. et même l'indice officiel truqué du gouvernement.

Il est bien évident que si la droite s'est battue avec un tel acharnement pour défendre ses priviléges, ses intérêts de classe, ce n'était pas pour changer de politique, mais pour continuer à garder en mains tous les leviers de commande et les utiliser demain comme hier, au service exclusif des grandes puissances industrielles et financières.

Le maintien d'Alice Saunier-Seïté à la tête de notre ministère de tutelle, celui des universités, ne peut laisser planer aucun doute sur la volonté du pouvoir de poursuivre et d'accentuer sa politique dans l'université et la recherche.

De même est tout aussi significative la nomination d'Aigrain au Secrétariat d'Etat à la recherche, ce militant actif des cercles « perspectives et réalités » animés par Fourcade, et qui vient de faire depuis plusieurs années ses preuves à la tête de la Thomson.

Nous ne saurions oublier la nomination au rang de Ministre de M. Giraud, chargé de la recherche industrielle, l'homme qui s'est brillamment illustré dans le démantèlement du C.e.a. et s'apprête d'après ce que nous a dit hier René Buhl à sévir à l'E.d.f. Il est clair que la politique de démantèlement et de restructuration de la recherche va se poursuivre, dans un contexte global de récession de ses moyens.

Des faits concrets et récents montrent que le pouvoir et les directions du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. entendent aller plus loin et plus vite dans cette voie :

C'est la création du commissariat à l'énergie solaire sans que le C.n.r.s. et ses sections du Comité National compétentes aient été consultés ni même informés, sans qu'aient été précisés les rôles réciproques et les liens avec le P.i.r.d.e.s. du C.n.r.s.

On peut craindre que les moyens du P.i.r.d.e.s. en hommes et en matériel ne soient pas purement et simplement transférés à ce C.e.s. placé sous l'autorité directe du pouvoir, dont on imagine l'intérêt pour tous les trusts qui gravitent autour des problèmes de l'énergie.

C'est la braderie dans le plus grand secret à l'université de Chicago de 15 années de recherche française en linguistique qui représente un fond unique au monde, et que les Américains n'auraient plus qu'à exploiter à leur bénéfice, ce qui s'inscrit à la fois dans la politique de liquidation des sciences humaines au C.n.r.s., et dans l'abandon par la France d'une recherche linguistique de pointe.

C'est la signature avec le Chemical Abstracts, géant américain, de l'information en chimie d'un accord dont nul ne connaît la teneur, mais qui mettrait à sa disposition les banques de données du centre de documentation du CNRS en chimie, par le biais du centre national de l'information en chimie dans lequel est engagé le C.n.r.s. et dont comme par hasard le Président est Pierre Creyssel, notre D.a.f.

C'est encore la création à Nancy d'un centre de l'uranium, qui risquerait d'englober tout le groupe uranium du C.r.p.g. du C.n.r.s., sans que les structures de ce centre aient été discutées sérieusement dans les instances du C.n.r.s. sans que soit précisé de qui il dépendrait, et sans aucune indication donnée sur la situation statutaire des personnels.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que P.u.k. et d'autres trusts de la chimie soient directement intéressés par cette opération.

Enfin, l'on reparle à nouveau du détachement du C.n.r.s. des disciplines bio-médicales qui seraient transférées à l'I.n.s.e.r.m. avec l'objectif que par cet organisme plus lié notamment aux trusts de la pharmacie, on pourrait ainsi mieux domestiquer ces disciplines.

**Nous devons être conscients que les dangers qui menacent nos organismes et par répercussion les personnels et leur statut vont aller s'aggravant si nous ne réussissons pas à créer le front nécessaire pour défendre notre outil de travail et nos conditions de vie.**

Cette bataille est difficile car beaucoup de nos collègues devant cette situation de déliquescence des laboratoires, cherchent des solutions individuelles. C'est notamment le cas des responsables scientifiques qui en matière de gestion de leurs équipes ou bien s'inscrivent dans les orientations du pouvoir pour trouver les crédits qui leur sont si dramatiquement nécessaires, ou bien gèrent la pénurie et en font souvent supporter les conséquences aux personnels.

Nous devons constater que si nous avons imposé des reculs significatifs au plan des revendications, sur le terrain de la politique recherche nous sommes restés sur une position défensive et le pouvoir lui agit.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'avoir amener la communauté scientifique à condamner la politique du pouvoir, il est nécessaire aujourd'hui d'aller plus loin, de lui faire prendre en compte nos positions.



Cette question de l'alliance est un problème décisif et nous devons la faire partager à toutes nos catégories en leur montrant le lien étroit existant entre leurs revendications et la défense de leur statut qui est de plus en plus mis en cause du fait même des objectifs du pouvoir en matière de recherche.

De ce point de vue, il nous faut réfléchir au rôle et à l'utilisation de nos élus au Comité National, au Directoire du C.n.r.s., ainsi que dans les instances similaires de l'I.n.s.e.r.m. et celles des universités.

Le lien entre eux et les sections est nettement insuffisant, ce qui ne leur donne pas toujours les informations concrètes pour renforcer leur prise de position, mais réciproquement ce qui se passe dans ces instances n'est pas assez utilisé pour informer les personnels et les mobiliser pour l'action.

Depuis la publication du rapport écrit des éléments nouveaux concernant la situation revendicative impliquent que nous débattions sérieusement de notre stratégie et de notre tactique pour faire avancer nos revendications, en nous saisissant de toutes les possibilités nouvelles qui existent, et en

évitant les pièges qui nous sont tendus.

En effet, la direction du C.n.r.s. avait été contrainte à la fois par l'ampleur sans précédent de l'action des administratifs, par la lutte tenace et persévérente des ouvriers et par nos initiatives d'actions convergentes, comme celle du 9 février, de s'engager à ouvrir des négociations sur les problèmes en cours et plus généralement sur les questions fondamentales du statut et de la carrière.

Nous avions à l'époque apprécié cette attitude nouvelle comme résultant à la fois du rapport de force que nous avions créé et d'une attitude électoraliste de la direction à la veille de l'échéance politique.

Nous avions décidé, sans nous bercer d'illusion, de nous saisir de ces engagements pour contraindre la direction à une négociation véritable.

Les premières réunions des groupes de travail ont montré les limites de la soi-disant bonne volonté de la direction, elle se réfugie toujours derrière les directives du pouvoir pour écarter les problèmes urgents, mais elle avance ces idées sur des réformes statutaires qui lui permettraient de mieux intégrer les personnels à la politique de recherche que nous combattions.

Il est évident qu'elle est décidée à aller vite vers des réformes qui peuvent avoir des couleurs alléchantes pour les personnels, mais risquent fort de remettre en cause des garanties fondamentales existant dans le statut actuel, ou mettant en cause l'unité de notre corps.

Dans ces conditions nous devons nous interroger sur notre attitude face à cette négociation qui risque de ne pas être comprise par nos syndiqués et les personnels, qui s'interrogent à juste titre, à cause de leurs expériences déçues, sur ce que l'on peut négocier avec ce pouvoir, ces directions et pour quoi faire ?

Oui nous sommes pour la négociation, mais pas pour jouer une comédie de concertation dans l'opérette de décrispation du pouvoir, mais pas pour avaliser de fausses améliorations statutaires que les personnels paieraient cher à plus ou moins long terme.

**Nous devons tout faire pour mettre les personnels dans cette négociation, pour qu'elle se tienne sous leur contrôle, sous leur pression, afin de déjouer les manœuvres de la direction et la contraindre à lâcher tout ce qui peut être obtenu.**

Il serait irresponsable et dangereux

de laisser croire que ces discussions peuvent déboucher sur la solution de nos revendications fondamentales, mais il serait tout aussi négatif de dire à priori que rien ne peut être arraché.

En fait, tout dépend de notre aptitude à mettre tous les personnels dans l'action, à réaliser l'unité la plus large sur ce qui peut être négocié, ce qui implique un effort de concrétisation de notre plate-forme, et la nécessité d'en extraire les priorités pour qu'elle soit claire et mobilisatrice.

**Si nous doutions de la volonté d'action des travailleurs et des possibilités qui existent, les succès que nous avons remportés pour les ouvriers, pour les hors-statut, et de nombreuses revendications locales sont là pour témoigner que l'action est possible et qu'elle peut conduire à des succès non négligeables.**

La crédibilité de l'action syndicale souvent mise en cause dans la dernière période face aux difficultés rencontrées, doit être surmontée par notre capacité d'initiatives et notre présence permanente sur tous les terrains revendicatifs locaux et nationaux.

Pour cela, il nous faut traduire toujours plus concrètement notre réalité complexe, mise en évidence à notre

XV<sup>e</sup> Congrès, celle d'un syndicat spécifique d'ingénieurs et de techniciens comportant également dans ses rangs 25 % d'ouvriers et de personnel administratif.

Les dispositions que nous avons prises pour permettre l'expression et l'organisation de ces deux dernières catégories, ont été appréciées très positivement par leurs premières conférences nationales qui viennent de se tenir dans le cadre de la préparation de ce congrès.

Ces structures doivent être encore améliorées, et les propositions qui ont été formulées à cet égard par les conférences nationales, sont un enrichissement que nous devons prendre en compte dans nos débats.

Je saisirai cette occasion pour souligner également le succès de la conférence nationale de notre section I.n.s.e.r.m. dont les progrès sont remarquables, et qui a su trouver toute sa place dans l'action générale du S.n.t.r.s., tout en menant sa propre activité autonome sur les problèmes spécifiques de la recherche médicale et de ses personnels.

« Mon intention n'est pas de revenir sur toute l'analyse faite dans le rapport écrit sur nos relations intersyndicales et les problèmes de l'unité d'action.





Je veux seulement souligner que les dernières rencontres entre le S.n.c.s., le S.g.e.n., le S.n.p.c.e.n. et nous-mêmes ont confirmé qu'un large accord existait entre nos organisations créant des possibilités réelles d'action commune et que pour nous le problème de l'unité d'action sur des bases claires et pour des objectifs précis était une question de principe et non de tactique, car de sa réalisation dépendent les succès que nous pouvons obtenir.

Il est possible demain que nous soyons confrontés à la tentative de la direction de faire reconnaître comme organisation représentative le S.n.p.t.e.s.-F.e.n., c'est une question grave qui risque non seulement d'accentuer la division syndicale au C.n.r.s. et de renforcer les tenants de la collaboration de classe, mais de poser des problèmes sérieux quant à l'application de notre accord de concertation avec le S.n.c.s.

Certains parlent à ce propos de la nécessité de mesure de rétorsion de la C.g.t. en décider de syndiquer les chercheurs au S.n.t.r.s.

Pour le syndicat sérieux que nous sommes, soucieux des intérêts des travailleurs, il ne saurait être question de répondre ainsi à une question très sérieuse et qu'il n'est pas interdit de se poser, mais sur d'autres bases, à savoir le rôle de la recherche scientifique aujourd'hui, et la place des chercheurs dans le monde du travail, les responsabilités de la C.g.t. à cet égard.

C'est une réflexion qu'il est souhaitable que la C.g.t. mène avec nous, mais également avec l'U.g.i.c.t. et toutes les organisations C.g.t. de la recherche.

Il reste que pour le moment aucun élément nouveau évident ne justifie de modifier notre attitude et que ce qui est essentiel c'est de préserver et de renforcer notre accord de concertation avec le S.n.c.s. pour mener l'action.

Répondre à toutes ces exigences qui sont de notre responsabilité, pose évidemment le problème de l'amélioration qualitative et quantitative de notre organisation.

La question principale est celle de l'activité de nos sections syndicales qui sont l'outil décisif d'un travail de masse parmi nos personnels.

Beaucoup d'effort reste à faire pour que celles-ci fonctionnent mieux, qu'elles fassent effectivement participer tous les adhérents à l'élaboration des revendications, des moyens d'action, pour les faire aboutir pour que l'activité de la section ne repose pas sur quelques camarades dévoués et inamovibles.

**La solution pour accomplir pleinement notre travail réside essentiellement dans l'amélioration constante de la pratique de la démocratie syndicale, celle qui transforme le syndiqué en militant, celle qui place le travail collectif au centre de l'activité de la section.**

Elle doit permettre l'entraînement et l'accession d'un plus grand nombre de militantes et de militants aux postes de responsabilité, permettant à chacun son épanouissement dans le travail collectif, avec son initiative et sa responsabilité personnelle.

Elle est la condition pour que la section ait des racines profondes dans les personnels, pour qu'elle connaisse bien leurs préoccupations et leurs

réflexions, et soit capable de les prendre en compte et d'y répondre. Il n'y a pas de modèle valable pour tous nos établissements, chacun a sa particularité et nous devons trouver les structures adaptées dans chaque cas, mais les principes de la démocratie syndicale qui sont ceux de la C.g.t., sont la clé pour trouver la bonne solution et être efficace dans la défense des personnels, ce qui est notre raison d'être.

Une autre question concerne l'amélioration de notre fonctionnement, c'est celle de la régionalisation, décidée à notre 13<sup>e</sup> congrès en 1972, pour répondre à une nécessité de notre combat syndical, en décentralisant notre activité pour mieux l'adapter aux réalités et la rendre plus efficace.

Seule la région méditerranée a entièrement réalisé cet objectif, elle a aujourd'hui une riche expérience qui confirme que cette décision était juste et nous permettrait de progresser qualitativement.

Dans d'autres régions, des coordinations plus ou moins structurées existent, mais elles ne correspondent pas à une véritable décentralisation de l'activité du syndicat, ce qui freine considérablement notre capacité d'intervention.

Ainsi le syndicat et son action apparaissent trop souvent comme essentiellement centrés sur la région parisienne, alors que l'existence des administrations déléguées du C.n.r.s. est une réalité, que l'I.n.s.e.r.m. va vers une régionalisation et que des décisions graves pour les personnels sont prises à ces niveaux, sans qu'il y ait la riposte syndicale indispensable.

Enfin on peut s'interroger sur une conception de l'activité syndicale au plus près des travailleurs, qui ramène toutes les décisions d'actions possibles à des initiatives prises au sommet à Paris.

C'est une question très importante qui reste posée à l'ensemble du syndicat, à partir des expériences, que de savoir si oui ou non nous avons besoin de structures réelles, démocratiques et efficaces, permettant l'intervention de nos syndiqués pour exprimer leurs revendications et coordonner leurs luttes au niveau de chaque région face aux autorités qui existent.

Améliorer notre fonctionnement, appliquer toujours mieux la démocratie syndicale, sont des moyens pour avancer, mais chacun doit avoir conscience que la pièce maîtresse de notre renforcement pour réaliser nos objectifs c'est de recruter massivement de nouveaux adhérents au S.n.t.r.s.-C.g.t.

C'est aujourd'hui une exigence sans précédent en raison même du rôle décisif de la C.g.t. dans l'action sociale et politique, que les derniers mois ont mis en évidence, et qu'il nous faut partager à tous nos adhérents pour gagner cette bataille.

Chers camarades, notre 16<sup>e</sup> congrès doit aborder d'une manière audacieuse toutes les questions auxquelles a été confronté notre mouvement syndical depuis 2 ans. Il doit le faire sans redouter le débat le plus large, sans craindre la confrontation des idées, sans complaisance pour nos insuffisances afin de les corriger.

Il doit avoir pour souci de prendre en compte toutes les idées nouvelles qui ont surgi dans le vaste débat auquel nous avons été confrontés et qui se poursuit sur les problèmes de société et les responsabilités du mouvement syndical dans le cadre de sa compétence.

Il doit répondre à l'attente des travailleurs de notre secteur en leur proposant un programme mobilisateur pour la défense de la recherche scientifique et de ses personnels, prenant en compte toutes leurs revendications et définissant les moyens de les faire aboutir.

Il doit enfin, montrer par ces travaux le vrai visage du S.n.t.r.s.-C.g.t., l'organisation unitaire, démocratique, indépendante et efficace des ingénieurs, techniciens, administratifs, ouvriers du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et des organismes assimilés, le syndicat qu'ils ont intérêt à rejoindre pour agir avec lui, pour le progrès social, la démocratie et le socialisme.

## LA DISCUSSION SUR L'ACTIVITE PASSEE DU SNTRS-CGT

Sous la présidence de Daniel Pailheray, de Marseille, le débat va se dérouler, marqué par une trentaine d'interventions faites à la tribune et parfois de la salle. Il sera très critique mais avec une caractéristique très positive : l'essentiel des intervenants apportent, au nom de leur section des propositions constructives pour l'avenir, à partir de leur expérience vécue dans l'action.

Ce débat porte notamment sur l'attitude et les propositions du syndicat dans la bataille qui vient de se dérouler pour le programme commun de gouvernement, sur tous les aspects de la récente lutte des administratifs, l'action des P.o.s. pour leur reclassement, la lutte pour l'intégration des personnels hors-statut.

Les problèmes de l'orientation de la recherche et de ses conséquences pour les personnels, l'aptitude du syndicat dans cette bataille permanente pour battre en brèche la politique du pouvoir, de même que la question de l'opportunité de notre présence dans les instances du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. seront largement débattus.

L'activité du syndicat face au blocage des carrières, son comportement devant les tentatives de la direction du C.n.r.s. d'utiliser à son profit les C.p.p.r., les projets de grille qu'il a élaborés seront également très vivement discutés.

Enfin, bien d'autres questions importantes qu'il est difficile de détailler dans ce journal ont fait l'objet du débat. Par exemple, nos relations unitaires, notre champ de syndicalisation et les sérieux problèmes se posant au plan du mouvement syndical international.

A l'issue de cette discussion, le se-

crétaire général sortant répondra aux remarques, critiques et suggestions en se félicitant du niveau élevé de celle-ci :

« Si certains camarades s'interrogeaient sur la possibilité de débattre franchement, ouvertement de l'activité de la C.g.t. et de notre S.n.t.r.s. dans ce congrès, cette première partie de la discussion qui va s'achever par le vote des sections vient de faire une démonstration éclatante de notre conception du débat démocratique ».

Il apportera des précisions et des réponses sur de nombreux points soulevés, en souhaitant qu'après cette analyse de l'activité passée dans le même esprit, le congrès définisse une orientation et un programme revendicatif répondant bien aux préoccupations des personnels du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés.

## LE VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Les délégués mandatés vont ensuite voter conformément aux résultats exprimés dans l'assemblée générale de leur section. Chaque section dispose d'un nombre de mandats correspondant à l'effectif de ses adhérents à jour de leur cotisation (sur la base d'une moyenne de 10 timbres payés par carte dont le talon a été renvoyé au syndicat national). Après vérification de la commission des mandats, le résultat est proclamé :

**Le rapport d'activité présenté par la Direction syndicale sortante est approuvé par : 2.413 mandats pour, 106 contre, 37 abstentions.**

**Il est donc adopté par 94,40 % des mandats, soit 95,8 % des exprimés.**

Rappelons qu'au 15<sup>e</sup> Congrès, le rapport avait été adopté par 93,5 % des mandats pour, 1,5 % contre et 5 % d'abstentions.

## LES RENCONTRES-DÉBATS

Afin d'approfondir plusieurs questions importantes, le conseil syndical national avait proposé trois rencontres-débats pour enrichir les travaux du congrès : sur l'action sociale, sur l'activité du syndicat dans les universités et sur la régionalisation et le fonctionnement démocratique du syndicat.

Celles-ci se sont tenues en séance du soir (et même de nuit pourrait-on dire, puisque certaines, devant l'intérêt de la discussion se sont prolongées fort tard). Elles ont débouchées sur des propositions de résolutions de travail pour la future direction du

syndicat qui seront publiés dans S.n.t.r.s.-Informations (publication hebdomadaire adressée à 700 militants du syndicat désignés par les bureaux de sections).

Cette longue journée de travail n'empêchera pas les congressistes de se détendre (fort tard pour certains !) en dansant et en bavardant dans le cadre du nouveau foyer-bar du centre Paul Langevin. Pourtant, le sérieux des délégués se manifestera puisque le lendemain matin, dès 8 h 30 tous seront présents à l'heure pour la seconde journée du Congrès.

# DÉFINIR UNE BONNE ORIENTATION



Présidé par André Chanconnie, de Villetaneuse, le débat sur le projet de document d'orientation du syndicat pour l'avenir, s'ouvre sur la présentation par Richard Varin, du secrétariat national sortant, des amendements des sections et adhérents classés par la commission.

La discussion se fait surtout de la salle par un micro baladeur, les délégués défendant leurs amendements et apportant des précisions sur le sens de ceux-ci. Elle est également marquée par des interventions plus fouillées à la tribune, développant les raisons qui ont conduit telle ou telle section à proposer une modification du projet de texte.

De la tribune ou de la salle, plus de cinquante interventions, avec souvent des mini-débats entre plusieurs délégués, se concluent chaque fois par un vote sur les amendements posant problèmes ou contradictoires, permettant au Congrès de trancher sur près d'une centaine d'amendements, pour définir une orientation syndicale claire et combative dans tous les domaines qui sont de la responsabilité du S.n.t.r.s.-C.g.t.

La synthèse de ce débat se traduit dans le document d'orientation publié en annexe dans ce journal. Il est maintenant la ligne de conduite du S.n.t.r.s.-C.g.t. jusqu'à son prochain congrès, celle que le conseil syndical national sera chargé d'appliquer.

La politique de recherche actuelle, les moyens de la combattre, nos propositions pour une autre politique de recherche et le contexte politique, économique et social dans lequel elle doit s'inscrire ont passionné la discussion.

La question de notre stratégie syndicale, de l'unité et de la tactique des luttes pour faire progresser la situation des personnels et défendre la recherche, a fait l'objet d'un débat très riche à partir des amendements proposés.

De même, tous les problèmes concernant la vie et le fonctionnement toujours plus démocratique du syndicat, son indépendance et son rôle dans le mouvement interprofessionnel ont suscité une vaste discussion pour définir les moyens d'aller toujours plus vers un syndicalisme de masse, de classe, unitaire et démocratique.

Il faut également souligner l'intérêt porté aux problèmes des libertés en France et dans le monde, qui a conduit le congrès à traiter non seulement de ces questions dans son document d'orientation, mais à adopter une dizaine de motions et à décider de diverses initiatives pour exprimer notre protestation contre toutes les

atteintes aux libertés où qu'elles se produisent.

Après avoir discuté, puis adopté ou écarté toute une série d'amendements, objet de nombreuses discussions, le congrès passe au vote de l'ensemble du document amendé et amélioré selon les souhaits exprimés démocratiquement par les adhérents du syndicat.

### LE VOTE DU DOCUMENT D'ORIENTATION DU SNTRS-CGT

Ce vote se fait à main levée, le mandat en main, par les délégués qui ont ainsi, à partir de la discussion, à prendre leur responsabilité envers ceux qui les ont mandatés.

**Le document d'orientation est adopté par : 132 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions.**

**Soit 95,68 % des délégués et 97,79 % des exprimés.**

Au précédent congrès, le document d'orientation avait été approuvé par 93,5 % pour, 1,4 % contre et 5 % d'abstentions.



UN PROGRAMME D'ACTION  
REVENDICATIVE  
REPONDANT BIEN  
AUX PREOCCUPATIONS  
DES PERSONNELS

C'est en séance de nuit, après le dîner, que sera abordé le projet de programme revendicatif. En effet, l'ampleur de la discussion ayant sérieusement mis à mal l'horaire prévu initialement, les congressistes avaient décidé d'ajouter cette séance supplémentaire pour que le congrès poursuive ses travaux dans de bonnes conditions.

Présidée par Gabriel Page, de Montpellier, la discussion démarre vite sur toutes les questions revendicatives, dès la présentation du rapport de la commission présenté par Roger Briot, responsable de notre commission ingénieur.

Une grande partie des 82 amendements au projet de programme revendicatif concerne tous les aspects du problème de la carrière.

Quel doit être le salaire minimum au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m. ?

Quel éventail de salaire et quel écart hiérarchique ?

Quelle doit être la carrière minimale garantie pour chacun et la place de chaque catégorie ?

Autant de questions difficiles au cœur des préoccupations de tous les personnels et qui seront débattues avec passion par les délégués pour aboutir à la définition des grands principes et à la décision de tenir une conférence nationale qui adoptera le projet de grille que nous exigeons des pouvoirs publics.

Bien sûr, tous les autres problèmes revendicatifs concernant les conditions de travail, la sécurité de l'emploi, les retraites, l'hygiène et la sécurité, les conditions de l'avancement, la formation permanente, etc., seront largement discutés pour définir un programme revendicatif mobilisateur et réaliste.



## **DERNIÈRE JOURNÉE DE DÉBATS**

## **ADOPTION DU PROGRAMME REVENDICATIF**

●

## **ÉLECTION DE LA NOUVELLE DIRECTION DU SYNDICAT**

A l'issue de la discussion qui se poursuivra le lendemain, le congrès adoptera un programme prenant en compte à la fois les élaborations des congrès précédents toujours d'actualité mais mis à jour, ainsi que toutes les nouvelles revendications exprimées par les personnels dans les luttes récentes.

Ce document est publié en annexe dans ce B.r.s. Il permettra à tous nos adhérents de l'étudier et de faire connaître dans leur section, leurs appréciations sur son contenu et les moyens de le faire aboutir.

**Le programme d'action revendicatif est adopté par 93,31 % des délégués.**

**4,68 % se sont abstenus, c'est-à-dire 100 % des exprimés, aucun n'a voté contre.**

### **LE CONGRES PREND POSITION SUR LES ATTEINTES AUX LIBERTÉS DANS LE MONDE.**

Dans le droit fil des débats sur le document d'orientation, le congrès discute et adopte ensuite une série de motions sur les événements internationaux récents, concernant les atteintes aux libertés en Argentine, en Afrique, en R.f.a., en Tchécoslovaquie, en U.r.s.s., au Pérou, au Chili et en Afrique du Sud.

La plupart de ces motions sont adoptées à la quasi unanimité des délégués.

### **L'ADOPTION DU PROGRAMME REVENDICATIF**

La discussion, souvent laborieuse, a permis de clarifier de nombreux aspects complexes de la carrière et de prendre position sur toutes les revendications soumises au congrès par des votes précis sur tel ou tel amendement. Les délégués procèderont ensuite au vote sur l'ensemble du document.

## LE CONGRES CHOISIT LA NOUVELLE DIRECTION DU SNTRS-CGT



Le rapporteur de la commission des candidatures, Alain Montintin, secrétaire national sortant, va exprimer au Congrès les difficultés du travail de la commission devant la qualité des 77 candidats au Conseil syndical national. Le Congrès avait en effet souhaité, en adoptant les critères sur lesquels devaient travailler la commission, que le futur C.s.n. soit limité à une quarantaine de militants de façon à lui permettre de jouer pleinement son rôle avec efficacité.

La commission propose 53 candidats et la discussion s'engage sur telle ou telle candidature ou, par l'exposé des raisons pour lesquelles une section souhaite voir retenir un candidat.

On sent dans les interventions le haut esprit de responsabilité des délégués, leur sérieux pour doter le S.n.t.r.s.-C.g.t. de la meilleure direction syndicale possible, afin de rendre notre syndicat toujours plus apte à bien conduire les luttes des personnels.

Le Président de cette dernière séance, André Allegret de Montpellier, demande alors au congrès s'il s'estime suffisamment informé pour passer au vote à bulletin secret. Le congrès ayant répondu positivement, la séance est interrompue pour permettre à chaque délégué d'exprimer son choix sur l'ensemble des candidatures.

Le résultat sera proclamé en fin de séance. 54 militants ont été élus au Conseil Syndical National, l'organisme de direction du S.n.t.r.s.-C.g.t.

Le Conseil Syndical National nouvellement élu va immédiatement se réunir pour procéder à l'élection du secrétaire général, du secrétaire général adjoint, et du trésorier général :

**Guy Dupré, Orsay - C.n.r.s.-IN2P3, est élu secrétaire général à l'unanimité. André Malandrain, I.n.e.r.m., est élu secrétaire général adjoint à l'unanimité.**

**Colette Jan, C.n.r.s., est élue également à l'unanimité, trésorière générale du S.n.t.r.s.-C.g.t.**

## LE CONGRES UNANIME APPROUVE LA GESTION FINANCIERE DU TRESORIER SORTANT

L'importance pour notre organisation d'avoir des finances saines, la responsabilité à cet égard, non seulement des trésoriers, mais de l'ensemble des directions de section, est souligné dans son rapport de trésorerie par Robert Lombard qui présente le bilan financier depuis le dernier congrès.

La commission de contrôle financier du syndicat, par la voix de Louis Mallet, indique qu'elle a vérifié les comptes, que la gestion est saine et donne « *quitus* » au trésorier. Elle fait à cette occasion certaines remarques pour améliorer les finances du syndicat.

C'est par un vote unanime que les délégués approuvent le rapport de trésorerie.

## L'ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES CONCERNANT LES COTISATIONS

Il s'agissait en fait d'améliorer les articles du statut adopté à Hérouville (15<sup>e</sup> congrès) et concernant la fixation des cotisations.

Après en avoir débattu, le congrès adopte une large majorité.

La rédaction suivante :

**Article 19** : Tout adhérent doit acquitter une cotisation dont le taux est fixé par le Conseil Syndicat National.

L'objectif étant d'atteindre le taux de 1 % du salaire net, primes ou heures supplémentaires comprises.

Dans la période transitoire pour atteindre cet objectif :

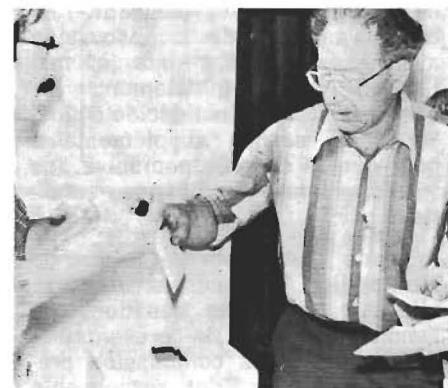
a) le taux sera calculé sur la base du salaire mensuel brut, prime ou heures supplémentaires comprises,

b) les augmentations seront au maximum de 0,1 % entre deux congrès. ...le reste sans changement.

**Article 20** : Suppression du deuxième paragraphe.

## LE CONGRES ADOpte DES DIRECTIVES DE TRAVAIL CONCERNANT L'ACTION SOCIALE ET LES UNIVERSITES

Les travaux des rencontres-débats qui ont eu lieu le premier soir sont résumés par Joël Dutherian de Grenoble, pour l'université, et Jean-Pierre Riccio, secrétaire national sortant, pour l'action sociale. Ils présentent en conclusion les textes qui seront des directives de travail pour la nouvelle direction du S.n.t.r.s.-C.g.t.



## LA CLOTURE DU XVI<sup>e</sup> CONGRES DU SNTRS-CGT

Les résultats de la première réunion du Conseil Syndicat National nouvellement élu sont communiqués au Congrès et, c'est ensuite Serge Sarrazin, secrétaire national sortant, qui prononce le discours de clôture.

Il insiste notamment sur la richesse du débat, son aspect ouvert, constructif, et tolérant dans le respect de la diversité des opinions de nos adhérents. Il souligne les conditions exceptionnelles de l'accueil et remercie ceux qui en sont les auteurs, ainsi que tous les amis qui sont venus saluer notre congrès.

Il appelle en conclusion les délégués bien armés par les documents adoptés au Congrès, à se mettre au travail dès leur retour dans leur section, pour organiser toujours mieux la défense des intérêts des personnels du C.n.r.s. de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés. Il les invite à poursuivre le débat engagé à notre XVI<sup>e</sup> Congrès dans la préparation du 40<sup>e</sup> Congrès de la C.g.t.

# LA NOUVELLE DIRECTION SYNDICALE

## CONSEIL SYNDICAL NATIONAL DU SNTRS-CGT

ABARRATEGUI Maryse, C.n.r.s.-C.r.p.p., domaine universitaire, Talence.  
ALEXANDRE Yvonne, I.n.s.e.r.m., labo C.h.u., hôpital Cochin, Paris.  
ALLEGRET André, C.n.r.s., Montpellier.  
AUDIN Jacques, C.n.r.s.-C.r.p.p., domaine universitaire, Talence.  
BAZIN Jean-Pierre, I.n.s.e.r.m., U.66, institut Gustave Roussy, Villejuif.  
BERNET Alice, C.n.r.s., faculté sciences, Orsay.  
BILLAULT Alain, C.n.r.s.-I.r.b.m., université Paris VII, Paris.  
BLANC Bernard, C.n.r.s., institut de catalyse, Villeurbanne.  
BLANCHET Claude, C.n.r.s., centre de géomorphologie, Caen.  
BONNET André, C.n.r.s.-C.r.p.e., Orléans la Source.  
BRIOT Roger, C.n.r.s., A.D. Services techniques, Grenoble.  
CHANCONIE André, C.n.r.s.-L.i.m.h.p., centre universitaire Paris-Nord, Villeurbanne.  
CLORENNEC Alain, C.n.r.s., observatoire de Nice, Nice.  
DEUTSCHMANN Francine, C.n.r.s., centre de recherche nucléaire, C.b.l.l., Strasbourg.  
DUFFOUR Jean-Claude, C.n.r.s., institut des sciences nucléaires, Grenoble.  
DUTHERIAN Joël, C.n.r.s.-C.e.r.m.o., université scientifique et médicale, Grenoble.  
DUPRE Guy, C.n.r.s., IN2 P3, Orsay.  
ELIAS Floréal, C.n.r.s.-I.m.f., labo de Banlèvre, Toulouse.  
FOURNIER Irène, C.n.r.s., centre d'études sociologiques, Paris.  
FREMONT Marcelle, C.n.r.s., labo d'océanographie physique, Paris.  
GARAU Antoine, C.n.r.s., université de Provence, centre de St-Jérôme, Marseille.  
GATTO Yves, C.n.r.s.-G.l.m., Marseille.  
CHIRARDELLI René, C.n.r.s., labo de l'accélérateur linéaire, Orsay.  
GINET Jean-Claude, C.n.r.s., labo de chimie organique multifonctionnelle, Orsay.  
IMHOFF Dominique, C.n.r.s., labo physique des matériaux, Meudon-Bellevue.  
JAN Colette, C.n.r.s., services centraux, Paris.  
JEUNET André, C.n.r.s., labo C.op., Grenoble.  
LABORIE André, C.n.r.s., services centraux, Paris.  
LAFFORGUE Jean, C.n.r.s., labo d'optique électronique, Toulouse.  
LARDILLIER Martine, C.n.r.s., administration déléguée, Gif-sur-Yvette.  
LE SQUEREN Claude, C.n.r.s., observatoire de Meudon, Meudon.  
LOMBARD Robert, C.n.r.s.-G.p.s., université Paris VII, Paris.  
MAGE Jean-Pierre, C.n.r.s., centre de calcul, Strasbourg.  
MALANDAIN André, I.n.s.e.r.m-S.cn. 5, centre de calcul, Villejuif.  
MANDVILLE Gérard, C.n.r.s., labo des carbocycles, Orsay.  
MARIANI Charles, C.n.r.s., services centraux, Paris.  
MIGLIERINA Roger, C.n.r.s., labo d'immunochimie, hôpital St-Louis, Paris.  
MONTINTIN Alain, C.n.r.s., Pierre-Curie, Paris.  
NIVELLE Nicole, C.n.r.s.-L.a.m., faculté des lettres, Aix.  
PAGE Gabriel, C.n.r.s., dynamique des phases condensées, Montpellier.  
PAILHAREY Daniel, C.n.r.s., département de physique, Marseille.  
POIZAT Michel, C.n.r.s., labo de psychologie, Paris.  
PONCHEL Gérard, C.n.r.s., microscopie électronique, Villeneuve d'Ascq.  
POREAU Michel, C.n.r.s., institut d'astrophysique, Paris.  
RICCIO Jean-Pierre, C.n.r.s., Gif-sur-Yvette.  
ROBIN Nicole, C.n.r.s.-I.e.f., université Paris-Sud, Orsay.  
SAMUEL Jean, C.n.r.s., centre de sédimentologie, Strasbourg.  
SARRAZIN Serge, C.n.r.s., labo de mécanique et physique des matériaux, Poitiers.  
SCANDELLARI Monique, C.n.r.s.-G.i.m., Marseille.  
VALADAS Marie-Thérèse, C.n.r.s., Orsay.  
VARIN Richard, C.n.r.s., Paris.  
VIDEMENT Jacqueline, C.n.r.s., services centraux, Paris.  
VOIONMAA Nikki, C.n.r.s., institut de géographie, Paris.  
WANSTOK Frida, I.n.s.e.r.m., unité 2, pathologie cardio-vasculaire, Limeil-Brevannes.

Lors du premier conseil syndical national réuni après le Congrès, les 8 et 9 juin 1978, le Bureau national et le Secrétariat national ont été élus.

## ELECTION DU BUREAU NATIONAL

Alice BERNET, IN2 P3, Orsay.  
Bernard BLANC, Lyon.  
André BONNET, Orléans.  
Roger BRIOT, Grenoble.  
Joël DUHTERIAN, Grenoble.  
Irène FOURNIER, C.e.s., Paris.  
Claude LE SQUEREN, Meudon.  
Robert LOMBARD, Paris, Jussieu.  
André LABORIE, Paris, A.-France.  
Charles MARIANI, Paris, A.-France.  
Alain MONTINTIN, P.-Curie, Paris.  
Gérard MANDVILLE, Orsay.  
Daniel PAILHAREY, Marseille.  
Michel POIZAT, M.s.h., Paris.  
Jean-Pierre RICCIO, Gif-sur-Yvette.  
Serge SARRAZIN, Poitiers.  
Richard VARIN, Paris.  
Nikki VOIONMAA, Géo, Paris.  
Frida WANSTOK, I.n.s.e.r.m., Brévannes.  
Et les camarades déjà élus au Secrétariat national lors du Congrès : Guy DUPRE, IN2 P3, Orsay.  
André MALANDAIN, I.n.s.e.r.m., Paris.  
Colette JAN, C.n.r.s. Paris.

## ELECTION DU SECRETARIAT NATIONAL

Avec les camarades déjà élus au XVI<sup>e</sup> Congrès à Aussois, les camarades suivants : Charles MARIANI, Alain MONTINTIN, Jean-Pierre RICCIO, Richard VARIN.

## Répartition des tâches du Secrétariat national

Guy DUPRE, secrétaire général.  
André MALANDAIN, secrétaire général adjoint, responsable de la section I.n.s.e.r.m.  
Colette JAN, administration et trésorerie.  
Charles MARIANI, organisation.  
Alain MONTINTIN, revendications.  
Jean-Pierre RICCIO, action sociale.  
Richard VARIN, Recherche-Université.

## XVIe CONGRÈS DU SNTRS-CGT

# LES INVITÉS

Plusieurs de nos amis et camarades, déjà présents à la séance inaugurale de Grenoble, nous ont fait le grand plaisir de participer à une partie de nos travaux et d'y apporter les salutations ou contribution de l'organisation qu'ils représentaient.

C'est tout d'abord **Paul Castel**, secrétaire général de notre fédération, qui marqua l'importance de la place tenue par notre syndicat dans le secteur de l'enseignement, de la recherche et de la culture et rendit hommage à ceux qui, en 1948, fondèrent notre syndicat.

**Thérèse Hirsberg**, secrétaire générale de l'U.g.f.f.-C.g.t., développa, dans un exposé suivi avec une grande attention par les délégués, la situation revendicative actuelle et les tâches du mouvement syndical C.g.t. de la Fonction publique à la veille du Congrès de l'U.g.f.f.

**Robert Le Corre**, secrétaire général du S.n.p.e.s.b.-C.g.t., insistera dans son intervention sur les liens privilégiés qui doivent exister entre nos deux syndicats C.g.t. et se félicita des progrès réalisés dans cette voie dans la dernière période.

Il annonce les diverses mesures décidées en commun par nos deux syndicats pour renforcer leur coordination et leur action.

**René Le Guen**, secrétaire général de l'U.g.i.c.t.C.g.t. apporta une contribution très importante à notre congrès en se livrant à une analyse fouillée de la nouvelle phase de la politique de redéploiement des monopoles.

Il situa ensuite quelle devrait être notre stratégie syndicale pour combattre cette politique, la place que l'U.g.i.c.t. et le S.n.t.r.s.-C.g.t. devront tenir dans la lutte et concluera sur le problème de la nécessité de l'activité spécifique pour répondre aux préoccupations de toutes les catégories et, organiser la convergence de leurs actions.

**Pierre Vennereau**, membre du Bureau national du S.n.c.s.-F.e.n. souligne les convergences profondes existant entre le S.n.c.s.-F.e.n. et le S.n.t.r.s.-C.g.t. et rappela les nombreuses actions communes de nos deux syndicats au cours de ces derniers mois en souhaitant un renforcement de notre concertation.

Un membre du Bureau national du syndicat **C.g.t. de l'I.n.r.a.** et le secrétaire général du syndicat **C.g.t. de l'I.n.r.a.** saluèrent notre congrès et souhaitèrent tous deux un renforcement de nos relations en constatant la similitude des préoccupations de nos syndicats.



Au cours d'une réception amicale avec le C.s.n. nouvellement élu, le maire d'Aussois et ses adjoints nous remercièrent d'avoir tenu notre congrès dans leur village et nous présentèrent les vœux du conseil municipal pour notre activité syndicale.

Notre Congrès a reçu par ailleurs de nombreux messages de diverses organisations françaises et étrangères saluant nos travaux et apportant leur soutien à notre activité pour la défense de la recherche et de ses personnels.

## LE TIRAGE DE LA TOMBOLA DU XVIe CONGRÈS DU SNTRS-CGT

Ce sont les deux plus jeunes déléguées : Evelyne MARNET, de Montpellier, et Marie-Christine SIMON, de l'I.n.s.e.r.m., qui procèdent au tirage des numéros gagnants de la tombola organisée pour contribuer aux frais du Congrès.

En voici les résultats :

- 1<sup>er</sup> lot : TV couleur ..... n° 50026 vendu par la section Clamart
- 2<sup>er</sup> lot : un vélo ..... n° 30727 vendu par la section Odeillo
- 3<sup>er</sup> lot : une rotissoire ..... n° 48525 vendu par la section Orsay
- 4<sup>er</sup> lot : un auto-radio ..... n° 27094 vendu par la section Orsay
- 5<sup>er</sup> lot : une cafetière électrique. n° 26044 vendu par la section Jussieu
- 6<sup>er</sup> lot : une trousse à outils ... n° 11726 vendu par la section Besançon
- 7<sup>er</sup> lot : une trousse à outils ... n° 31522 vendu par la section Marseille Fac
- 8<sup>er</sup> lot : une trousse à outils ... n° 16299 vendu par la section Lille I.n.s.e.r.m.
- 9<sup>er</sup> lot : une trousse à outils ... n° 48467 vendu par la section Orsay
- 10<sup>er</sup> lot : une trousse à outils ... n° 10269 vendu par la section Nancy Pédologie

# DOCUMENT D'ORIENTATION ADOPTÉ PAR LE XVI<sup>e</sup> CONGRÈS

Le document d'orientation a d'abord pour objectif de confronter les analyses du syndicat à l'évolution sociale, économique et politique du pays, depuis le XV<sup>e</sup> Congrès.

Il doit s'efforcer de dégager pour les deux années à venir les principes propres à définir une orientation syndicale cohérente, dans les grands domaines intéressant notre activité, et en premier lieu au CNRS et à l'INSERM.

## SOCIETE EN CRISE ET CRISE DE LA RECHERCHE

La situation économique, sociale et politique reste marquée par l'aggravation de la crise qui secoue le pays depuis le début des années 70. Les changements d'hommes et d'équipes intervenus dans la conduite des affaires gouvernementales n'ont eu pour effet que de confirmer et d'accélérer la politique de classe poursuivie depuis des années par la droite au pouvoir. Qu'il s'agisse des ouvriers, ou des ingénieurs, cadres et techniciens, tous font l'expérience d'un dispositif d'exploitation renforcé par l'application des «plans Barre», le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, et la détérioration continue des conditions de vie et de travail demeurent une constante de la politique actuelle.

Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, les effets de la politique gouvernementale ont pour conséquence une dégradation des conditions d'enseignement provoquant la remise en cause du niveau et du contenu des formations et de la recherche.

Soumises aux impératifs d'un redéploiement visant à restructurer l'appareil productif, l'université et la recherche publique sont atteintes dans leur mission fondamentale : assurer une formation capable de fournir à la nation les cadres dont elle a besoin, et promouvoir une recherche capable de prendre en compte les besoins scientifiques, technologiques et culturels du pays.

Non seulement les chercheurs, et les ITA ont subi, comme le reste des salariés, une attaque directe contre leur niveau de vie, mais leurs activités sont mises en cause.

Au fil des ans, la part réservée aux moyens réels de la recherche publique dans les budgets nationaux n'a fait que baisser au point d'atteindre un seul critique pour l'avenir des recherches.

De même, l'effort privé de recherche a régressé, soumis aux impératifs de rentabilité du capital. Au total, c'est l'ensemble de l'effort national de recherche qui est frappé d'une récession sans précédent.

## CONSEQUENCE AU CNRS, A L'INSERM

La récession de la recherche amorcée depuis 1969, aggravée depuis 1974 a été analysée dans notre brochure «La recherche malade du capitalisme», et au cours de notre «journée d'étu-

des sur la politique recherche» en octobre 1976. En 1978, les autorisations de programme baissent, en francs constants. Pour la cinquième année consécutive, la récession se situe, pour le CNRS, entre 5 et 10 %, ce qui, par effet, cumulatif, constitue une amputation telle du «pouvoir d'achat» des formations de recherche que bon nombre d'entre elles sont à la limite de l'asphyxie.

A cela s'ajoute la poursuite et le renforcement de la politique amorcée au Colloque de Caen : la sélection des thèmes de recherche, leur finalisation et l'asservissement des recherches fondamentales et appliquées aux buts du profit capitaliste et non des besoins de la nation.

— par le financement contractuel (ATP, Réseaux, GRECO, contrats DGRST, DRME, CNES, CNEXO, contrats industriels),

— par l'ingérence ouverte des firmes multinationales. Ainsi, les conventions CNRS - Rhône-Poulenc, CNRS - Institut Français des Pétroles, CNRS - ELF Erap, PASTEUR - SANOFI assurent à quatre de ces firmes le contrôle des recherches fondamentales (avec clause de secret) plusieurs années en amont de l'innovation,

— par l'apparition d'accords internationaux tournant le dos à une authentique coopération internationale (Max Planck Institut, convention I.I.f - Université de Chicago, etc.) qui renforcent la focalisation des recherches au détriment de l'effort national d'ensemble et accentuent des orientations imposées à la communauté scientifique.

La vie des laboratoires, des formations de recherche est progressivement étouffée. Des secteurs entiers, hors «programmes d'actions prioritaires», sont marginalisés, leurs équipes vouées au déprérissement.

Les personnels de la recherche subissent un blocage total de leurs carrières. Ils se voient opposer des refus catégoriques à toute revendication. Ils sont toujours davantage confrontés à l'accroissement de la «mobilité» du fait du déprérissement ou de la disparition de formations de recherche et du fait de la redistribution des effectifs entreprise par la direction pour pallier l'absence de créations d'emplois budgétaires. Les personnels, de plus, voient se dégrader leurs qualifications, la qualité de leurs tâches professionnelles, ils sont les victimes d'un véritable gâchis des connaissances.

Cette situation, rapidement rappelée à grands traits est celle que vivent concrètement les formations de recherche et les personnels du C.n.r.s., t de l'I.n.s.e.r.m.

Elle résulte d'un processus mis en œuvre par le pouvoir depuis de nombreuses années, processus retardé par l'action des personnels, par la résistance de la communauté scientifique, mais qui se met cependant en place, se développe, et qui n'est pas encore à son terme. De nouveaux développements peuvent survenir, voire même des attaques frontales contre les organismes et les statuts des personnels.

Ainsi, lors du Directoire de janvier 1978, le Directeur Général du C.n.r.s. soulignait que le

C.n.r.s. avait choisi «une politique des laboratoires» au «lieu d'«une politique de contrats». Il indiquait que «ce choix peut être contesté, il faut en avoir conscience». Le Directeur Général était amené à mentionner les «préoccupations» de certains milieux dirigeants sur des «idées» comme : «à sujet nouveau, des hommes nouveaux» et «après 32 ans un chercheur ne serait plus apte à la recherche»...

Il s'agit bien là de la négation d'organismes de recherche comme le C.n.r.s., constitué fondamentalement par une structure permanente de laboratoires et un ensemble de personnels permanents de la recherche.

Par ailleurs, il n'est pas fait mystère de projets visant au morcellement de l'organisme pluridisciplinaire qu'est le C.n.r.s. : séparation de l'ensemble des sciences humaines, puis des sciences de la vie et des sciences médicales... Le rôle des enseignants-chercheurs, et donc des liens entre le C.n.r.s. et l'université, est également mis en cause...

Tous ces éléments s'insèrent dans la politique de restructuration mise en œuvre depuis de nombreuses années par le pouvoir. Cette politique vise à adapter sans cesse l'appareil d'Etat aux nécessités de l'accumulation monopoliste en transférant une partie toujours plus importante des fonds publics vers le financement des grandes entreprises privées, afin de maintenir leur taux de profit.

Lorsque certaines structures de l'Etat constituent un obstacle à cette politique, elles doivent être transformées.

A cet égard, l'ensemble des réformes administratives mises en œuvre depuis 1968 a des caractéristiques constantes (que ce soit au plan parlementaire, des collectivités locales, au plan de la gestion de la sécurité sociale, des réformes de l'O.r.t.f., de la réforme Haby...). Ces constantes sont :

— le dessaisissement de leurs prérogatives des instances élues,

— le renforcement des structures locales du pouvoir central,

— la mise en place de nouvelles structures centrales (telles, pour la recherche, la DGRST),

— l'introduction du «management» dans l'administration, conduisant à de nouvelles structures sous forme de **cellules opératives** chargées d'exécuter un programme et disparaissant après son exécution (d'où les notions d'agents «mobiles» non titulaires, hors-statut, «adaptés» à une mission déterminée).

La politique du pouvoir en matière de gestion du personnel n'est pas indépendante des réformes administratives. Le rapport Guichard sur les collectivités locales est éclairant à ce sujet et montre que les problèmes auxquels sont confrontés les personnels de la recherche sont partie intégrante d'une politique globale. Ce rapport préconise la multiplication d'organismes para-publics, chacun d'eux ayant un règlement propre, leur financement étant assuré par des subventions annuelles provenant de différents

budgets (Etat central, département, chambres patronales...) ainsi que par des contrats passés à l'extérieur. Les agents qu'ils recrutent ont des garanties limitées, sans cesse remises en cause. Certains organismes se voient même appliquer les dispositions du droit privé. La mise en place des nouvelles structures conduirait à de vastes transferts de personnels et à terme au démantèlement des organismes de recherche.

C'est donc avec une conscience aiguë des buts poursuivis par l'actuelle politique de recherche, des graves menaces d'atomisation de nos organismes, avec les conséquences sur les personnels (dispositions statutaires et modes de rémunération diversifiées, « adaptés » aux conditions locales, donc fonction des conditions locales de l'emploi...), que nous devons orienter et développer les luttes pour une autre politique de recherche.

## LE CHANGEMENT RESTE A L'ORDRE DU JOUR

« Au lendemain des élections législatives, où la Gauche a obtenu 49,3 % des suffrages, le S.n.t.r.s.-C.g.t. reste profondément convaincu que le changement est possible, qu'il dépend d'une union de la gauche susceptible de promouvoir le large rassemblement populaire indispensable, d'une union fondée sur des objectifs communs précis répondant aux intérêts des travailleurs.

Le S.n.t.r.s. continuera avec la C.g.t. à lutter pour concrétiser cette perspective. Il se déterminera demain vis-à-vis de futurs accords entre partis de gauche en toute indépendance, strictement par rapport à son propre programme, à ses orientations et à son action autonome.

La démocratie politique, économique et sociale est l'objectif de la C.g.t., comme première étape vers le socialisme.

Dans cette perspective, le S.n.t.r.s.-C.g.t. précise sa conception de ce que devrait être une autre politique de recherche.

## POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE RECHERCHE

Le lourd bilan des attaques menées par le pouvoir contre le potentiel de recherche rend nécessaire et urgente la définition d'une autre politique de recherche, capable d'arrêter la dégradation, de sauvegarder le potentiel de recherche et d'amorcer le renouveau des activités scientifiques.

Il faut une politique qui offre les moyens de promouvoir une recherche de qualité permettant à notre pays de jouer un rôle actif dans la progression des connaissances, lui permettant de répondre aux besoins sociaux, économiques et culturels de la nation et de se placer sur le plan international à un niveau de compétition garantissant l'indépendance nationale dans tous les domaines scientifiques.

Ceci suppose également que soit apportée satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs scientifiques, par la reconnaissance effective de leur métier et de leur qualification, par l'octroi d'une véritable sécurité d'emploi que leur donnerait la titularisation, par un déroulement de carrière garanti, et par des salaires correspondant à leurs responsabilités techniques et scientifiques leur assurant un niveau de vie décent.

C'est à partir de tels objectifs revendicatifs et de cette conception de la recherche que le S.n.t.r.s.-C.g.t. a soutenu dès 1972 le programme commun de la gauche.

La recherche a effectivement besoin d'un entourage économique profondément modifié, et de structures démocratiques garantissant la liberté de création, de circulation des hommes et des idées, pour s'épanouir et se développer, en accord avec les exigences du progrès social. En s'attaquant à la domination des puissances

économiques et financières par la nationalisation dans leur intégralité des groupes concernés.

En assurant une démocratisation qui prenne en compte sans restriction la reconnaissance de droits nouveaux pour les travailleurs, notamment l'exercice du droit de contrôle et gestion de leurs secteurs d'activité.

L'application du programme commun aurait représenté un moyen de rompre totalement avec la politique actuelle de recherche. C'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement à un programme de gouvernement qui réponde aux principaux objectifs et aux moyens essentiels contenus dans le programme de la C.g.t.

Le S.n.t.r.s. estime qu'il lui appartient de faire connaître son point de vue sur l'avenir du C.n.r.s. de l'I.n.s.e.r.m. et de leurs personnels indépendamment des options défendues par tel ou tel parti en conservant son indépendance vis-à-vis de toute formation politique.

Les propositions soumises au débat ne peuvent donc concerner que ce qu'il est convenu d'appeler le « groupe C.n.r.s. ». Elles s'articulent sur une conception de la recherche et de son rôle tels que l'ont défini successivement nos congrès et nos commissions de travail. Ces propositions prennent appui sur les luttes syndicales et n'ont de sens qu'à partir d'elles.

### I. — OBJECTIFS, MOYENS, FINANCEMENT

#### a) Objectifs et mission

La recherche scientifique constitue un des facteurs importants de la politique générale d'un pays et de ses chances de progrès sur les plans économique, social et culturel.

Elle est non seulement devenue un élément déterminant des stratégies industrielles, mais en concourant à élargir sans cesse le champ des connaissances, elle ouvre à l'homme des perspectives dans son effort pour maîtriser l'ensemble des processus matériels, en même temps qu'elle est une composante essentielle de la culture de notre temps.

Cette conception globale de la recherche, à la fois comme moyen de satisfaire les besoins sociaux, et comme facteur d'élargissement des connaissances est génératrice d'exigences politiques sociales et économiques qui vont à l'encontre de la ligne suivie par le pouvoir actuel.

Pour que la recherche scientifique contribue à la réalisation de la double perspective :

- la satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels de la population,
- et l'amélioration des connaissances, il faut que la politique mise en œuvre réponde à des principes essentiels (principes d'ailleurs ayant présidé à l'élaboration des textes de 1945) :

1. Les progrès scientifiques et techniques contribuent à assurer l'indépendance d'une nation. Un pays doit apporter sa contribution propre au progrès des connaissances.

2. Une recherche scientifique féconde est à la base de tout progrès économique, culturel, social du pays.

3. Il faut vaincre toute division arbitraire entre les formes multiples de la recherche scientifique (ce n'est pas de séparation entre recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche-développement).

4. Les travailleurs qui y consacrent leur activité doivent avoir des conditions de vie et de travail convenables (reconnaissance du métier de travailleur de la recherche scientifique).

5. Les travailleurs scientifiques doivent être étroitement associés à la vie et à la direction de la recherche.

La société actuelle ne souffre pas d'un « excès » de sciences et de techniques mais d'un « manque », qui n'est pas dû à l'irresponsabilité des scientifiques, mais à celle d'un pouvoir politique qui tente d'enfermer autoritairement la

recherche dans les seules limites de la finance capitaliste.

La démocratie économique, politique et sociale souhaitée par la C.g.t. doit permettre de créer les conditions d'un rapport nouveau entre la recherche et l'ensemble des activités sociales à partir des mesures économiques et politiques essentielles qui tendent à remettre à la nation la maîtrise des moyens principaux de son développement.

#### b) Moyens et financement

La recherche scientifique doit être considérée comme un secteur prioritaire.

L'objectif des 3 % du PNB doit être atteint le plus rapidement possible. Il y a lieu de dégager des crédits suffisants pour remédier à une situation particulièrement dégradée mais aussi pour répondre à des besoins dans des secteurs nouveaux (habitat, transport, écologie...).

Les laboratoires du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. doivent disposer de moyens propres pour assurer la permanence de leurs recherches et bénéficier de moyens complémentaires pour les nouveaux objectifs sociaux et économiques déterminés dans le cadre d'un plan démocratiquement élaboré.

On peut concevoir une source de financement contractuel à côté du financement principal provenant du Ministère de tutelle. Le contrat n'est pas « scélé» en soi, il s'agit de se garantir que le montant total des contrats soit suffisamment faible pour que le laboratoire puisse conserver son indépendance. En aucun cas le contrat ne doit servir au recrutement de personnels.

En matière de financement, la recherche scientifique ne peut pas subir d'à-coup, c'est pourquoi il doit être pratiqué une politique de croissance persévérente car une légère diminution des crédits peut paralyser et stériliser des secteurs entiers de la recherche scientifique.

Le développement harmonieux des sciences et des techniques doit être basé sur une diffusion large et rapide des résultats. Dans le secteur de la recherche, il y aurait lieu de supprimer la notion de secret et d'inciter à la transmission des résultats entre les laboratoires du secteur public et nationalisé et les laboratoires industriels. La situation nouvelle devrait permettre une véritable collaboration entre les laboratoires publics et les labos de l'industrie.

Un organisme comme le C.n.r.s. devra développer les moyens d'accompagnement de la recherche : centres de documentation, centres de calculs... ; il y aurait lieu également de créer en son sein un département des appareils scientifiques dans le but :

- d'équiper les différents laboratoires de recherche,
- de valoriser les découvertes permettant la construction de nouveaux instruments scientifiques.

Pour contribuer à définir le choix des objectifs et dans le but de donner toujours plus de renseignements aux commissions scientifiques, le C.n.r.s. pourrait impulser la nécessaire consultation et les débats au sein de la population pour renforcer la prise de conscience collective, recueillir ses critiques et ses suggestions.

### II. — L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE, LA GESTION ET LA VIE DÉMOCRATIQUE DES INSTANCES

C'est en 1959 que furent créés des organismes parallèles tels la DGRST, la DRME pour suppléer et remplacer des organismes à caractère démocratique. Le S.n.t.r.s. pense qu'il y a lieu de modifier radicalement les prérogatives, la composition et le fonctionnement technocratique de telles instances et d'envisager des structures de remplacement.

La recherche scientifique doit être orienté en

fonction des besoins sociaux et de la progression des connaissances.

Dans cet esprit, les coordinations devront être facilitées entre les différents organismes : C.n.r.s., I.n.s.e.r.m., I.n.r.a., C.e.a... L'existence d'une importante recherche dans le secteur productif permettra des contacts fructueux avec la recherche publique. Il y aura lieu à cet effet d'encourager les liaisons de travail inter-disciplines et inter-secteurs d'activité dans les trois domaines : fondamental, appliqué, développement.

Le C.n.r.s. qui est le plus grand organisme public de recherche fondamentale de la nation même s'il n'est qu'une composante de l'appareil de recherche du pays, constitue une pièce maîtresse, de par son caractère interdisciplinaire, l'importance des laboratoires qui lui sont rattachés, l'importance numérique et la « qualité » des personnels qui en dépendent.

#### a) Le C.n.r.s. et l'université

Le C.n.r.s. constitue un rouage essentiel dans la recherche publique du pays, sa liaison étroite avec l'université renforce l'idée de le voir rester au sein du ministère de l'Education Nationale.

En effet, la liaison entre enseignement et recherche est indispensable. La recherche scientifique peut réaliser un apport considérable dans tout l'enseignement depuis la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur. De ce point de vue la vulgarisation de la recherche scientifique doit être considérablement renforcée. Le C.n.r.s. devrait veiller à l'actualisation des découvertes récentes et à leur insertion dans les programmes d'enseignement.

La valorisation des résultats de la recherche est un secteur important à développer et on pourrait concevoir qu'un organisme comme l'ANVAR soit rattaché au C.n.r.s.

#### b) Le Plan

Les structures de la recherche scientifique doivent pouvoir s'adapter aux exigences de l'évolution scientifique et technique et le rôle des structures est de faire respecter les orientations, la clé du système étant le Plan élaboré démocratiquement en fonction des besoins de la collectivité.

Le Plan devra préciser les moyens minima nécessaires pour maintenir et moderniser le potentiel de recherche des laboratoires en personnels (chercheurs, I.t.a.) et en matériel.

Le Plan devra définir les moyens nécessaires à l'exécution des grandes orientations prioritaires mais il doit prévoir aussi un fond d'intervention pour répondre à des besoins sous-estimés ou à une évolution imprévue de la conjoncture scientifique.

Une procédure démocratique de choix suppose l'intervention à la fois des compétences et des besoins. Pour l'élaboration du plan et dans la composition tripartite : Etat, recherche, usagers, les travailleurs de la recherche devront être largement représentés par leurs organisations syndicales. Toute préparation du Plan devra être décentralisée aussi bien par disciplines que par région. Pour l'élaboration, la conjoncture scientifique, le Comité national verra ses prérogatives renforcées. Pour la détermination des possibilités et des besoins régionaux des structures nouvelles et démocratiques seront consultées. (Nous proposons le remplacement de la déconcentration actuelle par une véritable décentralisation).

#### c) Le Comité National

Parmi les structures actuelles, l'une d'entre elles contient les germes de la plus grande démocratie, il s'agit du Comité national. Il y aura lieu de renforcer la place des élus chercheurs et I.t.a. (représentation syndicale) en supprimant le principe des membres nommés, mais aussi de permettre une représentation des catégories concernées par les recherches de la discipline (représentants des entreprises publiques et nationalisées situées en aval des recherches, représentants des organisations syndicales nationales).

Le comité national doit jouer pleinement son rôle de gestion et de répartition des moyens entre les équipes de recherche, son rôle d'établissement de la conjoncture scientifique pour tout ce qui concerne la recherche liée au développement des connaissances.

En outre, et en tenant compte des priorités définies par le Plan, il devrait jouer un rôle très important en opérant un choix parmi les programmes proposés, en incitant au développement de recherches nouvelles.

Le Comité National de la recherche scientifique, de par les secteurs d'activité qu'il recouvre, n'a pas les éléments nécessaires et suffisants à l'élaboration de la conjoncture scientifique en dehors de la recherche liée au développement des connaissances ; c'est pourquoi afin d'éviter toute confusion il y aurait lieu de dire « le Comité national du C.n.r.s. ». Nous pensons qu'une autre structure remplaçant la DGRST actuelle, structure démocratique garantissant la représentation des personnels de la recherche, les différents organismes de recherche, les grandes organisations syndicales, le gouvernement devrait permettre d'assurer au niveau national la cohérence de l'effort de recherche.

#### d) La démocratisation des instances

La recherche scientifique doit allier le caractère d'initiative individuelle et le caractère collectif. Ceci ne peut se réaliser que par une démocratisation profonde de la recherche scientifique, d'ailleurs partie intégrante de la démocratisation de la vie du pays. La démocratisation du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. doit s'exercer depuis le niveau des directions d'organismes jusqu'au niveau des équipes de recherche.

Si le caractère national, interdisciplinaire du C.n.r.s. est clairement défini, si les personnels bénéficient d'un statut particulier de titulaire de la fonction publique, nous sommes favorables à l'expression des particularités régionales, aux possibilités d'expression locales notamment pour la détermination des besoins régionaux.

Et dans ces conditions, nous croyons à la nécessité de créer de nouvelles formes d'interventions de la recherche soumises et décidées par les structures démocratiques nationales tel le Comité National.

Nous pensons que des structures complémentaires peuvent correspondre à un meilleur moyen de faire avancer la recherche.

De ce point de vue, il nous faut citer les sections de Marseille et de Grenoble pour leur intéressante contribution au débat et par exemple, à propos des administrations déléguées.

Ces structures existent, elles sont une réalité quoi qu'on puisse penser sur leur découpage et à terme sur leur maintien ou non et comme à n'importe quelle instance administrative, il doit correspondre un conseil de service, élu au suffrage universel et à la proportionnelle sur listes syndicales.

#### ● Le Directoire du C.n.r.s.

Le directoire n'a pas à se substituer aux travaux des commissions du comité national. Son rôle est d'effectuer la synthèse scientifique des travaux des sections et de veiller à ce que les avis des sections ne soient pas déformés et soient suivis d'effet.

Sa composition doit être démocratisée en ne comportant pas de membres nommés, au profit de représentants élus des syndicats et du comité national.

#### ● Le Conseil d'administration

C'est lui qui a pouvoir de décision et de gestion de l'organisme. Sa composition et son fonctionnement doivent être profondément démocratiques (cf. Le Peuple n° 1016, p. 57). « Il importe notamment que la composition des conseils d'administration ne permette pas au gouvernement de s'assurer une majorité automatique et que les élus des travailleurs y représentent une proportion importante ».

Se référer sur tous les points qui touchent à la démocratisation et aux réformes de structures aux Peuple n° 1014 et 1016.

A tous les niveaux, la consultation des travailleurs de la recherche doit être assurée. A tous les niveaux, leur possibilité d'expression doit être effective et particulièrement au niveau de l'unité de recherche car c'est là où vivent et se connaissent effectivement les travailleurs.

Pour tous les laboratoires, quelle que soit leur taille, et après consultation des personnels, nous proposons une double structure :

● Le Conseil de labo qui assure la gestion des moyens, la vie de l'unité avec pouvoir de décision, où la représentation des différentes catégories de personnels peut être équilibrée, avec un responsable de formation élu devant son conseil (un I.t.a. comme tout personnel du labo peut assumer cette responsabilité) ;

● Le Conseil scientifique (ou commission scientifique) qui dégage les axes de recherche, porte un jugement scientifique sur la situation des études effectuées dans le laboratoire. Dans cette instance, la majorité doit être constituée de membres (chercheurs, I.t.a.) ayant la compétence professionnelle leur permettant de se prononcer sur les recherches en cours et sur l'intérêt scientifique et la réalisation des recherches à entreprendre.

Par ailleurs, toutes les catégories doivent être représentées car tout projet scientifique a des incidences sur l'ensemble du laboratoire.

Toute décision importante prise par le Conseil de laboratoire dans le cadre de ses prérogatives devra s'accompagner d'une concertation avec tous les labos, formations et services auxquels il est lié.

● Le comité de direction aura un rôle scientifique d'incitation et favorisera les échanges (sa structure sera à définir dans l'esprit du C.a. et C.n.r.s.).

La gestion démocratique des organismes de recherche tant sur le plan administratif que sur le plan scientifique représente une des aspirations fondamentales des travailleurs de la recherche scientifique. Il s'agit d'opérer le transfert du pouvoir de décision de l'individu isolé à la collectivité représentée par les instances de l'unité de recherche.

Afin de permettre à tout le personnel de se sentir concerné individuellement et collectivement par tous les aspects de la vie du laboratoire qui doit ressembler à une « maison de verre », il est nécessaire que chacun :

— ait accès à la totalité de l'information : crédits, investissements, des personnels, conditions de travail, activité scientifique, activité sociale et culturelle...

Cette information devant parvenir à l'ensemble du personnel et non pas seulement à certains représentants,

— ait la possibilité d'exprimer son opinion sur tout problème et toute décision sans exclusive d'aucun collège ni d'aucun secteur d'activité,

— ait des garanties de recours contre toute décision.

Les élus du personnel doivent pouvoir bénéficier d'une formation particulière préalable à tout mandat, afin de connaître parfaitement le fonctionnement des instances auxquelles ils sont élus et pour acquérir les techniques d'expression et d'assimilation des débats qui leur sont nécessaires.

Ceci, afin de permettre une démocratisation du corps des élus.

Les élections pourraient avoir lieu 6 mois avant la fin du mandat précédent, de manière à permettre aux élus d'arriver dans les différentes commissions préalablement formées.

Nous affirmons des principes sans faire de propositions précises sur la composition numérique de ces instances. Il ne faut pas tomber dans le piège de la structure figée car l'adaptation est nécessaire selon l'importance, le caractère de l'établissement, son passé, ses tra-

ditions, les acquis obtenus par la lutte des personnels.

« Un bilan devra être fait, mentionnant l'aspect original de chaque structure, qui devrait favoriser la formulation de propositions concrètes suffisamment démocratiques ».

En aucun cas, ces instances ne sauraient se substituer aux organisations syndicales qui doivent garder toute leur spécificité. La réalisation de ces objectifs : participation active des personnels, démocratie vivante, contrôle des élus — ne sera réalité que si elle s'appuie sur la lutte quotidienne des travailleurs.

### III. — LA DEMOCRATISATION DE L'ACTION SOCIALE

Celle-ci doit permettre la conquête de droits sociaux nouveaux et l'extension et une meilleure définition des prérogatives du C.a.e.s.

La démocratisation de l'Action Sociale doit être réalisée en liaison étroite avec celle « DES INSTANCES ». En effet, il nous faut partir de l'acquis des luttes au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m. et de l'expérience originale que représentent dans la fonction publique, nos organismes d'action sociale (C.a.e.s. et C.a.s. du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m.).

Elle doit répondre à une double exigence :

- l'intervention des personnels dans l'orientation et la gestion de la recherche,
- la prise en compte des revendications des personnels en matière de conditions de vie et de travail, « action sociale » comprise.

#### a) Au niveau du C.a.e.s.

C'est le domaine social, culturel et sportif, géré par les seuls représentants élus des personnels, sans immixtion de l'employeur. La démocratisation doit tendre :

A une véritable décentralisation des pouvoirs et des moyens en direction de structures qui permettent d'animer et de coordonner les activités socio-culturelles et sportives au plus près du personnel.

Ces structures régionales, C.l.a.s. ou autres, seront dotées d'un budget autonome pour toutes les activités socio-culturelles et sportives ne nécessitant pas une coordination et une gestion nationales.

#### b) Au niveau de la C.a.s., des C.o.c.i.r.

Par leur composition tripartite employeurs/élus des personnels/syndicats, la C.a.s. et les C.o.c.i.r. peuvent être considérés comme des organisations de type C.e., dans les domaines « paraprofessionnels ».

Ce sont des lieux où doivent s'affirmer d'une manière plus marqué, par les élus des personnels, appuyés par les représentants syndicaux, les besoins exprimés par les personnels et leur action pour obtenir la satisfaction des revendications déposées.

A ce niveau la question de pouvoirs plus étendus, de la démocratie poussée jusqu'au bout, en faveur des représentants des personnels, doit retenir toute l'attention de la direction nationale du syndicat élue par le 16<sup>e</sup> congrès, notamment dans le cadre de la démocratisation d'ensemble de la recherche scientifique.

### IV. — LA SITUATION DES PERSONNELS

La recherche, fonction sociale à part entière, joue un rôle de premier plan dans notre société. Les hommes qui y consacrent leur activité exercent un véritable métier d'où la nécessité de la reconnaissance du métier de travailleur scientifique. La spécificité de ce métier exige que l'on donne à tous les travailleurs des garanties communes leur permettant de l'exercer toute leur vie s'ils le souhaitent.

#### a) Le statut

Se fondant sur la déclaration du 2 octobre 1967 posant la revendication d'un statut de personnel permanent de l'Etat et les résolutions de nos congrès nationaux (particulièrement du XV<sup>e</sup> congrès d'Hérouville) nous affirmons la nécessité de transformer notre statut actuel en un statut particulier de titulaire de la fonction publique commun à tous les personnels assurant :

- sécurité d'emploi, garanties sociales de la fonction publique (telles longues maladies...), retraites des personnels titulaires de l'Etat ;
- carrière minimale d'ampleur suffisante au sein d'une même catégorie (notamment par fusion de catégories) ;
- promotions correspondant à l'acquisition de qualification supérieure et aux besoins exprimés par les laboratoires ;
- harmonisation des carrières I.t.a., chercheurs et enseignants-chercheurs facilitant les passages réciproques.

« Serait satisfaisant tout statut répondant aux conditions fondamentales suivantes :

— garantie d'un emploi permanent de l'Etat avec garanties sociales et régime de retraites correspondant, ainsi qu'appartenance à la fonction publique.

— conditions spécifiques à l'activité de recherche, liées à la haute spécialisation et au caractère novateur des travaux effectués, en particulier :

● Stabilité de l'emploi garantie sur le lieu de travail, avec possibilités élargies de mutation.

● Embauche et progression de carrière examinées soit sur titre, soit à l'issue de procédures destinées à juger des qualifications réelles.

● Possibilités de formation permanente considérées comme partie intégrante des activités scientifiques, considérablement assouplies et élargies, et prises réellement en compte pour la carrière. Ces conditions vaudront pour toutes les catégories.

Le S.n.t.r.s. s'attachera à approfondir et, éventuellement, à élargir, le cadre des dispositions qui, eu égard à la spécificité du travail de recherche, pourraient constituer des dérogations supplémentaires au statut de la fonction publique. »

#### b) Les échanges

La création scientifique ne peut exister si la recherche scientifique est maintenue dans sa tour d'ivoire.

Le S.n.t.r.s. est partisan d'échanges multiples entre les différents secteurs scientifiques mais aussi avec le secteur productif. Les statuts des personnels doivent permettre des échanges librement décidés de travailleurs scientifiques entre les différents organismes de recherche et entre ces organismes et la production ; les laboratoires du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. devront permettre l'accueil des ingénieurs et techniciens du secteur productif qui désiraient effectuer des stages et réciproquement. Nous pensons également qu'il est nécessaire que les I.t.a. participent plus nombreux aux différents congrès scientifiques et qu'il y aurait lieu d'organiser des colloques plus spécialement réservés à leurs professions.

Les différents échanges, les contacts extérieurs, internationaux sont toujours fructueux et il faut donc réserver des frais de missions, dans le budget, suffisants à l'exercice de ces activités.

#### c) Formation et perfectionnement

Le S.n.t.r.s. pense qu'il est nécessaire de révaloriser le rôle des I.t.a. et notamment par le canal de la formation et du perfectionnement.

Il y a lieu de réserver une place importante dans le perfectionnement continu à la culture générale et à la formation scientifique de base. Si le besoin d'élèver le niveau de culture n'est pas réservé aux travailleurs scientifiques,

la spécificité de leur métier le rend souvent plus aigu que dans d'autres secteurs, l'adaptation à de nouvelles techniques et le maintien au niveau des connaissances sont des éléments déterminants pour leur fonction.

Les I.t.a. du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. doivent avoir le droit de choisir librement le contenu et les formes de leur perfectionnement et bénéficier de conditions matérielles suffisantes pour l'exercer.

Sur ce plan, l'axe C.n.r.s.-Recherche Universitaire devrait constituer dans l'avenir, la composante de la formation initiale et permanente des travailleurs scientifiques.

Il est nécessaire pour l'I.n.s.e.r.m. et pour le C.n.r.s. de développer la coopération internationale sur des grands programmes et dans des domaines où le pays ne peut pas réaliser les investissements nécessaires (espace, physique nucléaire, océanographie...).

La coopération internationale basée sur l'indépendance de chaque pays ne peut être considérée que comme la résultante d'efforts nationaux.

La recherche scientifique doit jouer un rôle de premier plan dans la satisfaction des besoins sociaux économiques et culturels de la population.

Chaque période historique de succès populaire s'est caractérisée par la création ou le développement de grands organismes de recherche publique :

1936 : le C.n.r.s..

1945 : le C.e.a., le C.n.e.t., l'O.n.e.r.a.

Le C.n.r.s., avec son caractère interdisciplinaire, creuset où interfèrent et se rencontrent tous les secteurs scientifiques, doit être un élément déterminant de la mise en place d'une nouvelle politique de la science au service de l'intérêt du plus grand nombre.

### LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA SOCIETE

La recherche scientifique est une activité centrale dans la vie d'une nation, par son double rôle d'accroissement des connaissances, et de contribution à la satisfaction des besoins.

A ce titre, le S.n.t.r.s. estime de sa responsabilité :

1. de dénoncer et de combattre les entreprises de dénigrement de la science, ainsi que la vague d'irritationalisme qui favorise l'idéologie dominante. Il insiste en particulier sur la nécessité d'un développement majeur de la « popularisation scientifique » — plutôt que vulgarisation, dont les expositions « Images de la recherche » donnent un exemple bien pâle et non démocratique, et qu'il voudrait voir réalisée par le développement d'institutions créées à cet effet et dotées de moyens suffisants, et surtout par une réforme de l'enseignement, surtout dans le primaire et le secondaire, pour donner aux enfants une véritable culture scientifique (en sciences de la matière, de la vie et humaines).

2) D'insister sur la distinction essentielle qu'il faut faire entre la science d'une part, et ses utilisations d'autre part, ces dernières ne pouvant être réellement contrôlées démocratiquement, que si la population a la possibilité réelle (en droit et en fait) de prendre ses propres affaires en main.

3. De mettre tout en œuvre pour que les éventuels dangers que pourraient faire courir à la population ou aux travailleurs de la recherche, certaines expériences ou certaines applications scientifiques, soient écartés par une mise en œuvre véritable des moyens nécessaires.

Le S.n.t.r.s. exige la communication du plan Orsec-Rad par les pouvoirs publics.

# LA VIE DU SYNDICAT

## DEMOCRATIE SYNDICALE ET PRATIQUE DES LUTTES

L'expérience accumulée par notre syndicat, en particulier au cours des luttes récentes, doit contribuer à en faire un instrument plus actif au service des personnels.

La démocratie syndicale exige un perfectionnement continu, pour contribuer concrètement à associer le plus grand nombre de syndiqués à la préparation et à la mise en œuvre des décisions. Dans cet effort, le syndicat ne peut ressortir que plus efficace et plus attractif.

L'exercice permanent de la démocratie syndicale a pour corollaire le développement audacieux de l'initiative, en particulier au niveau des organisations de base. S'il est utile et nécessaire de connaître la situation d'ensemble avant de s'engager dans l'action, il serait préjudiciable de différer une action locale sous prétexte qu'il n'existe pas une consigne nationale d'action.

Le syndicat doit s'adapter avec souplesse à la diversité des situations, aux différences de sensibilité, en répondant sans hésitation à la combativité des personnels.

Il est du devoir d'une organisation syndicale de proposer des formes d'actions nationales ou locales, chaque fois que la situation l'exige.

Le caractère soudain de certaines actions nécessite de la part de l'organisation syndicale une attention plus soutenue envers les préoccupations des personnels.

Seule une pratique permanente de la démocratie syndicale, associant des syndiqués de toutes les catégories de personnels, et tournée vers les personnels peut permettre le développement d'actions correspondant à l'attente réelle des personnels, et leur prise en compte totale par le syndicat.

Le développement des luttes, l'entrée dans l'action de nouvelles catégories, le dynamisme de nouveaux militants, de même l'évolution de notre secteur et la résistance du pouvoir doivent concourir à la recherche de nouvelles formes d'action.

Lorsque de telles formes d'action surgissent de l'imagination des personnels indépendamment de la réflexion syndicale, il appartient à l'organisation syndicale de leur apporter toute son expérience, et son soutien — sans réticence, et d'analyser les insuffisances qui ne l'ont pas placée à l'initiative des luttes.

Au cours d'un mouvement, c'est aux personnels qu'il appartient de décider de la forme à donner à leur action, et de sa poursuite. Il est de la responsabilité du syndicat de leur apporter tous les éléments nécessaires à leur appréciation, ainsi que ses propres analyses. Le syndicat doit veiller au respect des décisions, et au caractère massif et démocratique des consultations.

Respecter les décisions démocratiquement arrêtées, ne signifie nullement épouser n'importe quel mot d'ordre pour ne pas paraître timoré — cela signifie surtout prendre en compte la combativité telle qu'elle s'exprime, dans sa dynamique et la développer, tout en faisant largement connaître les appréciations du syndicat — de façon permanente — sur le rapport des forces, l'issue du mouvement, son orientation, le niveau de compréhension des autres catégories — y compris en affrontant les incompréhensions.

## L'UNITE D'ACTION : UNE EXIGENCE MAJORITAIRE DES PERSONNELS

● La pratique de l'unité syndicale fondée sur une action spécifique et indépendante du S.n.t.r.s. sur ses principes et à partir de ses objectifs propres a pris le pas sur l'« inter-syndicalisme » formel.

● L'affirmation et la diffusion des orientations du S.n.t.r.s., comme force syndicale indépendante, de classe et de masse, son renforcement demeurent un objectif prioritaire dans la période qui s'ouvre, dans la mesure où elle peut seule permettre de créer un rapport de force favorable à une unité d'action efficace et combatible, en faisant reculer les tendances réformistes qui constituent un courant dominant parmi les autres organisations syndicales d'I.t.a.

Cependant :

● La diversité des traditions syndicales, les différences d'analyses, y compris les divergences, ne sauraient constituer un obstacle à l'unité syndicale pour la défense des personnels.

## AU CNRS ET A L'INSERM

La vie syndicale demeure marquée par l'existence de champs de syndicalisation précis — les I.t.a. et les chercheurs — que recouvrent des organisations syndicales distinctes avec lesquelles la recherche de l'unité d'action doit constituer un objectif permanent pour le S.n.t.r.s., ce qui ne saurait l'empêcher de poursuivre sa réflexion sur la signification actuelle des champs de syndicalisation et leurs conséquences.

Le S.n.t.r.s. se prononce pour le développement et le renforcement de l'unité en particulier avec le S.n.c.s. et la C.f.d.t., qui demeurent, l'un pour les chercheurs, et l'autre parmi les I.t.a. des forces syndicales avec lesquelles l'action commune est susceptible de créer un rapport de forces favorables aux personnels.

— Relations avec le S.n.c.s.-F.e.n.

L'accord de concertation passé entre le S.n.t.r.s. et le S.n.c.s., son enrichissement et sa mise en œuvre dans le cadre d'une recherche commune de l'unité d'action demeure le fait essentiel de l'action syndicale au C.n.r.s. depuis plus de 10 ans — il est un élément décisif de l'unité (inter) syndicale et intercatégorielle au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m. Comme tel, il doit être approfondi et trouver son prolongement concret non seulement dans un travail de réflexion commune sur la politique de recherche, mais également dans une pratique quotidienne de l'action commune renforcée, autant au plan national que local, qu'au travers des instances de représentation scientifique et de gestion.

Les prétentions de la direction réformiste de la F.e.n. à vouloir implanter le S.n.p.t.e.s.-F.e.n. parmi les I.t.a. ne font que renforcer la nécessité de veiller à l'enrichissement et au respect de l'accord de concertation S.n.c.s.-S.n.t.r.s.

Pour ce qui est du S.n.t.r.s., ces manœuvres impliquent prioritairement le déploiement d'une activité renforcée vers les I.t.a., tout en déignant de tels projets, qui ne tendraient qu'à aggraver une division syndicale déjà préjudiciable aux intérêts des personnels.

Pour le S.n.t.r.s., l'existence de tendances organisées dans la F.e.n. autonome confère des aspects particuliers à la question de l'unité d'action.

Le courant de lutte de classe qui existe dans la F.e.n. Autonome est représenté par la tendance « Unité et Action » ; c'est une situation qui favorise incontestablement l'unité. Cette tendance bien que sur des positions de luttes de classe ne développe ni la pratique syndicale, ni les positions de la C.g.t., c'est pourquoi nous devons faire connaître les orientations de la C.g.t. à toutes les catégories de personnels, y compris celles que nous ne syndiquons pas.

## L'unité d'action avec les syndicats d'I.t.a.

— Le S.g.e.n.-C.f.d.t.

Le S.n.t.r.s. se prononce pour le développement et le renforcement de l'unité avec le S.g.e.n.-C.f.d.t., qui doit constituer un moyen essentiel de l'action syndicale parmi les I.t.a. Le S.n.t.r.s. et le S.g.e.n. représentent une force majoritaire parmi ces catégories, ainsi convient-il de donner un contenu avancé à l'accord d'unité d'action signé en 1974 entre nos deux organisations, et de développer une pratique unitaire sur la base de la clarté et du respect réciproque des décisions communes.

L'unité ne saurait être une façade derrière laquelle on s'efforcerait concrètement de freiner les décisions communes à la base. Une telle conception de l'unité au sommet est contraire à la pratique loyale qui doit exister entre deux organisations responsables.

— Le S.n.p.c.e.n. (contractuels de Physique Nucléaire I.n.2p3).

Le resserrement de relations unitaires constructives avec ce syndicat spécifique des personnels de l'I.n.2p3 doit permettre de développer l'action en physique nucléaire sur les objectifs qui nous sont communs. C'est une condition indispensable pour définir ensemble les moyens permettant une intégration de ces personnels dans le cadre des I.t.a. du C.n.r.s., prenant en compte leurs acquis revendicatifs.

Le S.n.t.r.s. se prononce pour le développement de relations unitaires plus suivies entre nos deux organisations.

— F.o. et le S.n.i.r.s.

Concernant F.o. et le S.n.i.r.s., il faut constater que ces organisations ont persisté dans une attitude de temporisation avec la direction, repoussant, le plus souvent ensemble, les appels à l'unité d'action que nous n'avons cessé de leur adresser.

Leur opposition commune à tout projet de démocratisation des instances de représentation des personnels est caractéristique de leur sous-estimation des intérêts réels des I.t.a. et d'une convergence objective avec la direction.

Absents des grandes luttes qui ont traversé le C.n.r.s. et l'I.n.s.e.r.m., F.o. et le S.n.i.r.s. sont apparus comme des alliés sur lesquels la direction s'est appuyée pour tenter d'imposer la politique du pouvoir.

La prétention du S.n.i.r.s. à vouloir être un syndicat représentatif des cadres est démentie par l'influence croissante des idées de l'U.g.i.c.t. avancées par nos sections. Elles doivent devenir une préoccupation permanente pour l'ensemble de nos organisations, au risque de voir un syndicalisme catégoriel, étroitement corporatiste, tenter d'isoler les cadres de l'ensemble des personnels.

Le S.n.t.r.s. estime qu'une attitude aussi préjudiciable soit-elle aux intérêts des personnels, ne saurait nous faire renoncer à l'unité d'action avec ces organisations à chaque fois qu'elle s'avérera nécessaire.

## A L'UNIVERSITE

— Le S.n.p.e.s.b.-C.g.t.

Les relations étendues qui existent entre l'Université et le C.n.r.s. notamment sous la forme des associations, font de l'Université un lieu où travaille près de la moitié des I.t.a.

Cette situation place le S.n.t.r.s. dans la situation d'un Syndicat directement impliqué dans les actions des personnels de l'Université et lié à l'existence du S.n.p.e.s.b., dont la vocation propre est essentiellement universitaire, elle pose à nos deux organisations syndicales la nécessité commune d'œuvrer au renforcement de la C.g.t. dans les universités.

Le rôle universitaire du S.n.t.r.s. exige :

1<sup>o</sup> d'adapter notre activité revendicative typiquement C.n.r.s. au milieu universitaire,

2<sup>o</sup> de prendre en compte l'ensemble des problèmes d'enseignement et de recherche, ceux liés au fonctionnement des universités et ceux relatifs à la place et au rôle de l'enseignement supérieur dans le système éducatif,

3<sup>o</sup> de faire connaître dans ce secteur les orientations de la C.g.t. sur les problèmes de la recherche, de l'enseignement, de la culture (y compris parmi les catégories non couvertes par le champ de syndicalisation de la C.g.t.),

4<sup>o</sup> d'apporter notre contribution à la réflexion fédérale et confédérale sur le système éducatif.

Il existe entre le S.n.p.es.b. et le S.n.t.r.s. un accord profond sur les grandes orientations de la C.g.t. et sur la nécessité d'en étendre l'influence à l'université.

La position de notre 14<sup>e</sup> Congrès sur l'entrée des I.n.s.a. dans le champ de syndicalisation du S.n.p.es.b. a constitué une clarification importante permettant de franchir un pas en avant vers de meilleures relations avec le S.n.p.es.b.

Dans la dernière période, nos liens se sont renforcés au plan national, sans toutefois se traduire de façon satisfaisante à tous les échelons. Il reste de nombreux obstacles à aplatis pour parvenir à une collaboration quotidienne plus efficace dans l'intérêt des personnels des campus, entre nos deux syndicats.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. estime qu'il existe des bases solides pour favoriser une concertation permanente et des initiatives communes d'actions entre nos deux syndicats — tout en considérant que l'intérêt des personnels à l'Université comme au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m. appelle à la formation du grand syndicat C.g.t. de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans des délais rapprochés.

#### — le S.n.e.Sup

Des rencontres régulières se sont déroulées entre notre secrétariat et celui du SNESup, dans un climat fraternel et augurant d'un développement nouveau dans nos relations.

Il est indispensable que ces rencontres se traduisent dans une pratique syndicale unitaire, renforcée au plan local, ainsi que dans un échange d'analyses plus suivi au plan national. Dans les nombreuses formations associées, le

S.n.t.r.s. doit animer et provoquer des rencontres avec les enseignants-chercheurs en développant ses propositions et ses analyses sur la politique de recherche.

## L'ACTIVITE INTERPROFESSIONNELLE

#### — les unions départementales et locales.

La politique économique liée à la nature du régime actuel conduit à la nécessité impérieuse pour le mouvement syndical C.g.t. à établir des contacts étroits dans le domaine de l'analyse, de la bataille des idées, de l'action revendicative.

Le S.n.t.r.s. ne peut échapper à cette nécessité sous peine de commettre des erreurs graves, de se placer dans un isolement catégoriel préjudiciable à la défense des intérêts des personnels. Cette nécessité est d'ailleurs renforcée par l'importance de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le développement économique.

L'activité professionnelle est plus que jamais le complément indispensable de l'activité professionnelle dans le contrat général pour la satisfaction des revendications économiques et sociales. Un effort particulier doit être développé par chaque section syndicale pour qu'elle prenne toute sa place dans l'activité de l'Union Locale dont elle doit être partie prenante à part entière. Le 16<sup>e</sup> Congrès du S.n.t.r.s. appelle également ses sections à participer pleinement à l'activité des Unions départementales.

#### — l'UGFF

Le 16<sup>e</sup> Congrès rappelle que la responsabilité de chaque section syndicale est engagée directement dans leur participation active et permanente aux sections départementales de l'U.g.f.f. C'est une donnée statutaire mais aussi une donnée fondamentale de l'action et de l'unité pour la solution des problèmes généraux qui se rapportent aux rémunérations, à la carrière, aux retraites, aux libertés aux côtés des autres fonctionnaires.

#### — la FEN-CGT

Avec le développement de l'activité du S.n.t.r.s. dans les universités, il est indispensable d'entretenir les relations avec les syndicats C.g.t. qui participent à la réflexion confédérale sur la

politique de l'éducation. En tant que syndicat universitaire, il nous appartient d'assumer nos responsabilités dans la F.e.n.-C.g.t. C'est pourquoi le 16<sup>e</sup> Congrès mandate la direction nationale pour faire en sorte que la fédération puisse jouer pleinement son rôle dirigeant dans l'analyse, l'impulsion et l'action, il invite ses sections syndicales à prendre les contacts nécessaires à la création partout où elle n'existe pas encore, de collectifs départementaux de la F.e.n.-C.g.t. (ainsi que le rappelle le 22<sup>e</sup> Congrès du S.n.e.t.p.).

#### — l'UGICT

Nous ne pouvons nous satisfaire du niveau actuel de notre activité en direction des ingénieurs et cadres.

Il revient entre autre aux sections de se servir efficacement du contenu du questionnaire « Propositions » et des réponses apportées par les ingénieurs et cadres. Il leur revient également de réfléchir et de débattre sur la meilleure façon d'être au plus près des ingénieurs; en particulier la liaison de la section avec la Commission Départementale de l'U.g.i.c.t. est d'un apport irremplaçable pour bien appréhender les préoccupations de ces catégories. Et corrélativement nous ne pouvons plus nous satisfaire du niveau de diffusion d' « Option » dans nos labos et services.

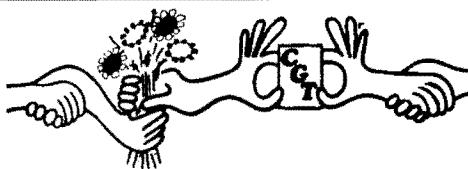
## LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ET LA PAIX

Le S.n.t.r.s. intervient, conformément à la Déclaration universelle des droits syndicaux adoptée au 9<sup>e</sup> Congrès de la F.s.m., contre les violations aux libertés syndicales et contre les « interdits professionnels » partout dans le monde.

— Le S.n.t.r.s.-C.g.t. dénoncera avec force et combattrà l'utilisation de la science à des fins militaires. Il œuvrera pour une recherche scientifique au service de la paix.

— Le S.n.t.r.s. se prononce et développera son action pour la participation active de la France à la détenté internationale, à l'organisation du désarmement général, pour la suppression immédiate de la force de frappe nucléaire dans notre pays.

**REFORCEZ LA CGT,  
ADHEREZ,  
FAITES ADHERER VOS COLLEGUES  
AU SNTRS-C.G.T.**



## BULLETIN D'ADHESION

NOM ..... Prénom ..... Age ..... Catégorie .....

Lieu de travail .....

Adresse personnelle ..... Signature .....

Remettez ce bulletin à un militant SNTRS-CGT de votre établissement ou adressez-le au siège du SNTRS-CGT, 57, avenue d'Italie, 75013 Paris.

# PROGRAMME D'ACTION REVENDICATIVE ADOPTÉ PAR LE XVI<sup>e</sup> CONGRÈS

## PREAMBULE

Avec le même souci de simplification que lors du précédent congrès et afin que la discussion porte sur les grands thèmes revendicatifs à l'ordre du jour, le projet de programme d'action revindicative du XVI<sup>e</sup> congrès proposé par le Bureau National, n'est pas un catalogue de l'ensemble des revendications des travailleurs du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés.

Ainsi, le document du XV<sup>e</sup> congrès, mis à jour, garde pour l'essentiel toute son actualité quant aux revendications qui n'ont pas été satisfaites et pour lesquelles il est nécessaire de poursuivre l'action pour les faire aboutir. Le programme d'action revindicative du XVI<sup>e</sup> congrès présente les objectifs fondamentaux qui constitueront les axes essentiels de l'action du S.n.t.r.s. dans les deux années à venir :

- SALAIRES,
- EMPLOI STABLE,
- CARRIERES,
- CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE.

Le document adopté au XV<sup>e</sup> congrès reste donc un document de référence auquel il faut se rapporter et qui est approfondi par le programme d'action revindicative du XVI<sup>e</sup> congrès, en tenant compte de la réalité du métier de travailleurs de la recherche scientifique, de la situation existante, des acquis des personnels, des luttes en cours et du rôle que doit jouer la recherche dans notre pays, afin de satisfaire les besoins économiques, sociaux et culturels de la population.

## INTRODUCTION

● Le XVI<sup>e</sup> congrès du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique, réaffirme son accord avec les solutions et propositions de la CGT mises à jour après le 39<sup>e</sup> congrès confédéral et contenues dans le document paru dans « le Peuple », n° 1016, et prend en compte le programme d'action du XVI<sup>e</sup> congrès de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires.

Cependant, étant donné la spécificité de l'activité des travailleurs de la recherche scientifique qui les conduit à revendiquer un statut dérogatoire, le S.n.t.r.s. conserve ses propres revendications en matière de carrière, de recrutement. Il conserve son appréciation propre en ce qui concerne la catégorie A constituée essentiellement de scientifiques et d'ingénieurs de haut niveau qui n'ont pas comme objectif de servir le pouvoir.

● Le S.n.t.r.s. mettra tout en œuvre pour que les personnels du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés participent activement à l'action pour le succès des revendications fondamentales contenues dans ces documents et qui concernent l'ensemble des travailleurs actifs et re-

traités ou ceux de la fonction publique y compris ceux de la recherche scientifique.

● Le XVI<sup>e</sup> congrès réaffirme l'urgente nécessité d'une autre politique permettant de promouvoir une recherche de qualité assurant le progrès de connaissances et répondant aux besoins sociaux, économiques et culturels de la nation.

Ceci suppose que soit apportée satisfaction aux revendications fondamentales des travailleurs scientifiques concernant notamment la reconnaissance effective de leur métier et de leur qualification, par l'octroi d'une véritable sécurité d'emploi que leur donnerait la titularisation, par un déroulement de carrière garantie et par des salaires correspondant à leurs responsabilités techniques et scientifiques leur assurant un niveau de vie décent.

● Il réaffirme, par ailleurs, sa volonté de voir s'ouvrir, immédiatement et quel que soit le gouvernement, de véritables négociations sur la base des documents adoptés au XVI<sup>e</sup> congrès.

## DEUX DECISIONS IMPORTANTES

Devant la richesse des amendements sur les textes revendicatifs préparatoires et du contenu de la discussion qu'ils ont déclenchée, le XVI<sup>e</sup> congrès décide :

1<sup>o</sup>) une conférence nationale du S.n.t.r.s. se tiendra avant un an sur les problèmes de carrière, salaire, classification afin d'aboutir à une proposition complète et cohérente de grille unique des salaires pour tous les salariés du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. qui deviendrait alors la revendication du S.n.t.r.s.-C.g.t. pour une nouvelle grille de salaire conforme aux principes de la C.g.t. et adaptée à la situation des salaires du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. ;

2<sup>o</sup>) une journée nationale d'étude du S.n.t.r.s. se tiendra avant un an sur l'amélioration des conditions de travail au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m., en particulier sur l'hygiène et la sécurité, les horaires adaptés, la pratique du sport de compétition pendant le temps de travail, la gymnastique préventive, etc.

## I. — REMUNERATIONS

Le gouvernement et le patronat dont la politique est fondée sur une accentuation de l'exploitation capitaliste, entendent faire payer aux travailleurs les frais d'une crise dont ils sont seuls responsables, par un blocage systématique des revendications.

C'est dans ce contexte que les travailleurs du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés, comme l'ensemble des travailleurs, subissent la hausse des prix, accompagnée d'une dégradation de plus en plus grande de leurs conditions de travail et de vie.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. luttera avec l'Union Générale

des Fédérations de Fonctionnaires pour obtenir de véritables négociations sur les salaires. Négociations effectuées, non à partir d'une masse salariale préalablement fixée, mais à partir des besoins réels, tant en ce qui concerne le pouvoir d'achat, le déclassement de chaque catégorie, que les mesures sociales indissociables des conditions de vie et de travail des fonctionnaires et assimilés.

## UNE EXIGENCE IMMEDIATE : LA REVALORISATION MASSIVE DES BAS SALAIRES

L'existence d'un minimum de rémunération dans la fonction publique insuffisant, comporte de graves conséquences sur les rémunérations de la grande masse des agents de l'Etat et plus directement sur toute la zone des bas salaires.

Notre effort doit tendre vers un relèvement massif des bas salaires. C'est dans cet esprit qu'avec l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, le S.n.t.r.s. luttera pour obtenir : que le minimum de rémunération soit porté dans la fonction publique à 2.650 F net mensuel (valeur 1<sup>er</sup> mai 1978), soit 3.000 F brut mensuel (avant versement des cotisations).

## GARANTIE DU POUVOIR D'ACHAT POUR TOUS ET PROGRESSION DIFFÉRENCIÉE

● Le maintien du pouvoir d'achat doit s'appliquer à toutes les catégories. Pour cela, trois impératifs essentiels à réaliser :

— utilisation d'un instrument de mesure correcte de l'augmentation des prix et négocié avec les organisations syndicales représentatives ;

— mise en place d'un véritable système d'échelle mobile, assurant le relèvement automatique et périodique de tous les salaires, traitements, retraites et pensions, des allocations familiales et de chômage, en fonction des hausses de prix intervenues ;

— augmentation prévisionnelle des salaires au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;

— versement immédiat des augmentations de salaires résultant du rattrapage du pouvoir d'achat, de l'avancement ou de la promotion ;

— versement du salaire d'embauche dès la fin du premier mois de travail.

● La progression du pouvoir d'achat est un des impératifs du développement économique et social de la nation.

— elle est immédiatement indispensable pour remédier de façon significative à la situation de très nombreux travailleurs y compris parmi ceux du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés qui sont contraints par le bas niveau de leurs

rémunérations à se priver sur l'essentiel et placées, par conséquent, dans l'incapacité de satisfaire correctement leur besoin même les plus élémentaires ;

— elle est nécessaire en permanence pour permettre à tous les salariés de satisfaire les besoins nouveaux qui apparaissent avec l'évolution du mode de vie, avec les exigences que fait naître le progrès scientifique et technique, avec aussi les contraintes imposées par le renforcement de l'exploitation capitaliste ;

— elle est rendue possible par l'accroissement de la productivité du travail, par l'augmentation du revenu national, par l'ampleur des profits capitalistes ;

— elle est une condition de la reprise de l'économie et de son assainissement et elle peut être un stimulant essentiel de son développement.

● Dans les conditions actuelles, la progression du pouvoir d'achat doit être plus importante pour les bas et moyens salaires, donc différenciée.

#### **LA PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : PARTIE INTEGRANTE DU SALAIRE**

Le XVI<sup>e</sup> congrès du S.n.t.r.s. réaffirme, qu'à terme, l'objectif fondamental, c'est la remise en ordre des rémunérations et qu'en particulier l'ensemble de la rémunération soit constitué de la seule rémunération principale à l'exclusion de toutes primes ou rémunérations accessoires ayant caractère de complément de traitement.

Dans l'immédiat, le S.n.t.r.s. développera son action pour obtenir :

— la prime de participation à la recherche pour tous, sans discrimination entre administratifs, techniciens, ouvriers et ingénieurs ;

— l'attribution de cette prime à 20 % pour tous, mensualisée et sans modulation.

### **II. — REMISE EN ORDRE DES REMUNERATIONS ELEMENTS RETENUS PAR LE XVI<sup>e</sup> CONGRES EN VUE D'UNE CONFERENCE NATIONALE**

La grille actuelle des salaires des personnels du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. étant alignée sur celle de la fonction publique, elle subit le même décassement.

Aussi, est-il nécessaire d'effectuer ainsi que le revendique l'U.g.f.f. une refonte de la grille en reclassant chaque catégorie dans une nouvelle grille unique, suivant les principes définis par la C.g.t.

Il est indispensable de tenir compte de notre situation particulière de travailleurs de la recherche scientifique, dont la qualification professionnelle peut atteindre un très haut niveau, du fait de la sollicitation intellectuelle permanente que constitue l'activité de recherche elle-même, vis-à-vis des travailleurs de toutes catégories.

On trouvera en annexe le projet de grille proposé au XVI<sup>e</sup> Congrès du S.n.t.r.s. Il reste un document préparatoire de la conférence nationale.

#### **A - RETABLIR LE LIEN, ENTRE QUALIFICATION, CLASSIFICATION, SALAIRE : GRILLE NATIONALE UNIQUE**

Pour la C.g.t. tout travailleur qui en a les facultés et à qui la société en donne les

moyens, peut prétendre assumer les plus hautes responsabilités.

De plus l'activité de recherche se fait avec des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers, des administratifs, et supprimer une de ces composantes, serait remettre en cause l'activité de recherche elle-même. En conséquence, les carrières des travailleurs de la recherche doivent être liées logiquement entre elles. Elles doivent donc s'inscrire dans une grille unique avec une valeur unique du point.

#### **Désordre des catégories actuelles**

Les disparités et les insuffisances existant dans la grille actuelle, ne permettent pas aux travailleurs de la recherche :

— de voir reconnaître correctement leurs qualifications,

— de changer de catégorie quand leur qualification a évolué,

— d'avoir un déroulement de carrière convenable au sein de la même catégorie.

Ces disparités et ces insuffisances donnent la possibilité aux directions d'organisme de jouer sur les notions de filières ou de métiers et de morceler ainsi le corps des ITA en fonction des orientations contraires aux intérêts de la recherche et des travailleurs.

Aussi rétablir le lien entre qualification, classification et salaire :

— c'est redonner une logique dans le corps des ITA et leurs rémunérations en s'appuyant sur la définition de niveaux de classification à l'aide de critères valables pour tous ;

— c'est éliminer les différences de salaire entre les catégories de personnel ayant une qualification de niveau identique ;

— c'est unir les travailleurs, les rendre solidaire : en effet, à un niveau de classification donné, peut correspondre une activité ouvrière, administrative, de technicien ou d'informaticien, de dessinateur ou de chimiste.

Cette remise en ordre passe nécessairement par le reclassement d'un grand nombre d'agents dont la qualification actuelle relève d'une classification d'un niveau plus élevé.

#### **B - DEFINIR LES NIVEAUX DE CLASSIFICATION**

Pour le S.n.t.r.s., la future grille doit pouvoir intégrer les salaires de toutes les catégories de travailleurs du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. : I.t.a., chercheurs, cadres et hauts cadres actuellement hors-statut. La définition d'un niveau de classification et du nombre de niveaux ou catégories qui devra comporter la future grille, doit prendre en compte :

— les changements intervenus dans les techniques et l'organisation du travail ;

— les modifications dans le contenu du travail consécutif à ces changements ;

— l'apparition d'emplois de type nouveau ;

— le niveau plus élevé des connaissances générales acquises par les travailleurs, résultat de l'allongement de la scolarité ;

— les connaissances professionnelles acquises sanctionnées ou non par un diplôme ;

— la responsabilité que confère l'utilisation de matériel, de machines, de haute technicité et d'un coût élevé ;

— les aptitudes acquises par l'expérience et les formes nouvelles de qualification en décluant.

La définition des classifications doit inclure la reconnaissance des diplômes d'enseignement général et professionnel, ainsi que la reconnaissance de la qualification professionnelle.

Elle doit permettre de tenir compte de la qualification acquise par la formation permanente et la formation sur le « tas ».

Elle doit également tenir compte des responsabilités (de gestion financière et administrative,

d'encadrement, de conception et de recherche), ainsi que du caractère spécifique du travail des salariés de la recherche scientifique.

En particulier, cette grille n'exclura pas la notion de métier (mécanicien, chimiste, informaticien, chercheur). Mais, puisqu'un métier comporte plusieurs niveaux de qualification, on verra un métier se déployer sur plusieurs niveaux de classification.

Cette grille pourrait également prendre en compte les aspects particuliers que revêtent les métiers classiques exercés par les travailleurs du C.n.r.s., aspects dus au contexte que représente l'activité recherche et la vie des laboratoires (l'amorce en a été donné par le métier de prototype). Entre autre, la polyvalence professionnelle rencontrée très fréquemment dans les petites unités de recherche (« mécanicien-électricien », « secrétaire-comptable »...) et dans les équipes de recherche (« ingénieur-rechercheur », « préparateur technique-technicien expérimentateur »...) trouvera sa reconnaissance facilitée.

Par contre, cette grille exclura la notion de mobilité ou d'interchangeabilité professionnelle qui obligeraient chacun à plus ou moins assumer plusieurs activités différentes sous prétexte qu'elles correspondent au même niveau de classification. Un travailleur est à un niveau de classification donné parce que la qualification du métier qu'il exerce le classe à ce niveau et non parce qu'il doit exercer plusieurs activités classées au même niveau. Aussi, s'il arrive qu'un travailleur exerce réellement plusieurs activités classées à un même niveau, il doit être classé à un niveau de classification supérieur. Cette grille devient ainsi une arme contre la pénurie de poste.

#### **C - RESSERRER L'EVENTAIL DES SALAIRES**

Resserrer l'éventail des salaires, c'est établir une hiérarchie plus équitable. La grille actuelle se caractérise par un tassemement de la grande majorité des catégories vers le bas, alors que plus de la moitié des indices de la grille ne sont occupés que par une seule catégorie d'agents.

Pour corriger ce déclassement, il est nécessaire que les niveaux de classification se répartissent équitablement tout au long de la grille avec un écart indiciaire de début de carrière similaire entre chaque niveau.

Ces principes s'ajoutent aux orientations de notre XV<sup>e</sup> congrès et de celles de la C.g.t., à savoir :

— carrière de 20 ans,

— l'acquisition de la moitié du salaire de la catégorie dans le tiers de la catégorie,

— répartition régulière des niveaux de fonction sur la totalité de l'amplitude indiciaire de la grille,

— ouverture au recrutement de toutes les catégories.

— écart hiérarchique maximum se situant entre 5 et 6 (il s'agit de l'écart de salaire entre le salaire d'embauche de la première catégorie et le salaire d'embauche de la dernière catégorie. Exemple du projet de grille proposé au XVI<sup>e</sup> congrès : 5,25).

Cet écart hiérarchique maximum est différent de l'éventail maximum des salaires (écart entre les salaires minimum et maximum prévus par une grille : exemple du projet : 5,65).

#### **D - GARANTIR LA CARRIERE**

##### **Au sein d'une même catégorie**

● Reconnaissance de l'accroissement de la qualification dû à l'ancienneté dans la catégorie et définissant la carrière minimale.

● La moitié de gain total de la carrière mi-

nimale doit être acquise au tiers de sa durée.  
Par des changements de catégories

Le changement de catégorie doit sanctionner la reconnaissance, d'une qualification supérieure  
— soit par l'acquisition de connaissances,  
— soit par la reconnaissance de la qualification professionnelle,  
— soit par la reconnaissance de capacités à assumer des responsabilités supérieures.

TOUT AGENT dont la qualification professionnelle a été reconnue, doit, soit être nommé au poste correspondant, soit se voir garantir les moyens statutaires d'une mise en œuvre réelle de cette nouvelle qualification, dans ou hors de l'organisme.

Tout agent a le droit de présenter lui-même sa demande de changement de catégorie.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. exige dans l'immédiat que les directions du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. obtiennent :

- des crédits et des postes en nombre suffisant pour permettre l'avancement des personnels et un bon fonctionnement des laboratoires et services,
- la transformation d'un nombre important de postes dans la pyramide des emplois du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. pour permettre de réserver les listes d'aptitude pour répondre aux besoins des laboratoires et services.

Dans l'immédiat, doivent être prises des mesures qui concourent à une remise en ordre des classifications et à engager le processus de refonte complète de la grille indiciaire :

- suppression des petites catégories 9, 8, 7B et 6D, 6D bis,
- suppression de la 4B et de la 1B bis,
- allongement des grilles à 12 échelons pour toutes les catégories,
- alignement de la 4D sur la 5B,
- la fixation du salaire minimum brut à 3.000 F (mai 1978),
- la définition des fonctions à l'aide de critères négociés et ceci pour toutes les catégories,
- la définition du nombre de possibilités de promotion basée sur les effectifs et non sur le recrutement.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. continuera de développer son action pour que s'ouvrent rapidement de véritables négociations sur la remise en ordre des rémunérations des travailleurs du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés, à partir du projet adopté par le XVI<sup>e</sup> congrès.

#### E - LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. réaffirme sa position de principe pour le maintien du caractère national de la gestion des personnels en conformité avec les garanties fondamentales du statut.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. agira pour que les commissions d'avancement, qu'elles soient nationales, régionales ou locales aient la COMPETENCE ET LES POUVOIRS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (C.ap. de la fonction publique).

Elles doivent être mises en place au moyen d'élection. Seules les organisations syndicales représentatives peuvent présenter des listes de candidats aux C.ap.

L'opportunité et les modalités de la mise en place de C.ap. régionales ou locales doivent être négociées avec les organisations syndicales.

#### ● LA COMPETENCE DES CAP

Elles travaillent à partir de critères négociés valables pour tous.

Elles doivent connaître l'ensemble des questions touchant à la gestion individuelle des agents :

- recrutement, affectation des stagiaires,
- engagement définitif sur poste,
- notation, avancement,
- mutation, position (détachement, disponibilité, mi-temps),
- passage du cadre I.t.a. au cadre chercheur et vice et versa,
- et tous les aspects individuels de la situation de l'agent.

La commission administrative paritaire nationale constitue l'instance de recours ultime en cas de litiges dans les C.ap. régionales ou locales.

#### ● LES POUVOIRS DES CAP

Bien qu'elles demeurent des instances consultatives, il importe de renforcer le rôle des élus, de mieux garantir les intérêts des personnels. Les propositions de l'U.g.f.f. dans ce domaine, et contenues dans le projet de programme d'action revendicative du XVI<sup>e</sup> congrès, répondent tout à fait à ces deux préoccupations (en particulier au sujet du caractère obligatoire des avis de la C.ap. et de la prépondérance de l'avis syndical).

### III. — GARANTIE DE L'EMPLOI : POUR UN STATUT DEROGATOIRE DE TITULAIRE DE L'ETAT

La politique gouvernementale en matière de recherche scientifique, analysée en détail dans le rapport d'orientation, vise à utiliser davantage le potentiel humain et scientifique des organismes de recherches publiques pour les seuls intérêts des grands monopoles capitalistes.

Cette politique tourne le dos à un véritable développement scientifique conforme à l'intérêt du pays, elle se traduit pour les personnels de la recherche par une aggravation constante de leurs conditions de vie et de travail. Elle met directement en cause leur sécurité d'emploi, et le caractère permanent de leur activité. Au C.n.r.s., à l'I.n.s.e.r.m. reconnaître les métiers de la recherche :

- c'est en premier lieu intégrer tous les personnels hors-statut dans les statuts existants sans déclassement, ni perte de salaires,
- c'est mettre en place pour tous un statut de titulaire.

A partir :

- des solutions et propositions de la C.g.t. concernant « la titularisation de tous les personnels de l'Etat et la garantie à tous de l'application des statuts en vigueur »,
- du projet de loi élaboré par l'U.g.f.f.

Le S.n.t.r.s. développera son action pour l'obtention :

d'un statut particulier de la fonction publique pour tous, comportant des dispositions générales communes (sur les conditions et les formes pour le recrutement, reconnaissance des qualifications, durée du travail, congés, âge de la retraite).

Ce statut devrait :

- satisfaire à des principes communs de carrière minimale, de parallélisme indiciaires,
- contenir des dérogations adaptées aux chercheurs et aux I.t.a.
- et comporter une harmonisation des carrières pour les I.t.a., chercheurs, enseignants-chercheurs, facilitant les passages réciproques. Ces passages devraient faire l'objet d'aménagements spécifiques, s'ajoutant aux dispositions du statut général des fonctionnaires (détachement, position hors-cadre, disponibilité, etc.).

Un tel statut assurerait à tous :

● la sécurité d'emploi sur place qui, loin de scierer la recherche sera bénéfique pour elle. Pour être efficaces, les équipes ont besoin à la fois de continuité et de renouvellement : cette sécurité d'emploi ne peut qu'accroître les possibilités d'échange, d'essaimage et d'enrichissement, favorisant non point une concurrence agressive entre individus, mais une saine émulation scientifique ;

● l'application automatique et intégrale de toutes les mesures d'amélioration pouvant intervenir dans la fonction publique — ce qui n'est pas le cas actuellement : revalorisation indiciaire des catégories C et D, B, A, etc., mesures particulières (reversion de la pension de la femme sur le mari, primes de sujétion, travaux insalubres, etc.) ;

● les garanties de la fonction publique en matière de congés de maladie, de longue maladie et de longue durée, et en matière de retraites et pensions (garantie de l'Etat, maintenant de la retraite, ouverture du droit à pension en cas d'invalidité permanente, reversion sur la veuve...).

Le contenu de ce statut de titulaire devrait donc sûr assurer les garanties déjà existantes et qui correspondent aux conditions particulières dans lesquelles s'exercent le travail dans la recherche et se pose la question de la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

● l'égalité devant le recrutement : pas de restriction pour certaines maladies, pas d'enquête de moralité.

### IV. — POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE VIE, DES TRAVAILLEURS ACTIFS ET RETRAITES

#### LES EFFECTIFS

##### — nécessités d'effectifs permanents

Dans les laboratoires du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m., des milliers d'agents, chercheurs et I.t.a. sont sans statut, sans sécurité d'emploi, sans carrière, sans même bénéficier de l'application du droit du travail, alors même qu'ils occupent des emplois indispensables dans les organismes où ils travaillent, le licenciement de nombreux hors-statut risque de remettre en cause le fonctionnement de certains laboratoires et que l'embauche de vacataires, personnels horaires pour l'exécution de travaux permanents conduit, en même temps, à un gaspillage et pose le problème de l'emploi pour de nombreux personnels.

L'emploi au C.n.r.s., à l'I.n.s.e.r.m. et dans les organismes assimilés, ne peut se concevoir sans sécurité d'emploi.

##### — nécessités d'accroître les effectifs

la recherche scientifique forme un tout : recherche fondamentale, appliquée et de développement, qui doit se développer harmonieusement, lui permettant ainsi d'assurer le progrès des connaissances et la satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels de la population.

Sacrifier l'un de ces niveaux, revient à porter préjudice à l'ensemble de la recherche scientifique.

Aujourd'hui pour remédier à la dégradation due à la politique du pouvoir giscardien, le C.n.r.s., l'I.n.s.e.r.m. doivent être des organismes en expansion permettant de faire face aux multiples responsabilités qui leur incombent, tant dans le domaine de la recherche fondamentale que dans celui de la recherche appliquée. Dans ce sens, le S.n.t.r.s. développe son action pour obtenir :

- un budget correspondant aux nécessités permettant un meilleur fonctionnement des laboratoires par un apport important en matériel et en hommes ;

- la création d'emplois de travailleurs scientifiques (I.T.A.-chercheurs) en nombre suffisant pour :
- assurer une bonne marche des laboratoires,
- assurer le développement de la recherche scientifique dans son ensemble ;
- assurer le développement de carrière convenable des agents de la recherche scientifique,
- assurer le retour aux ateliers et services du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. des travaux effectués par les entreprises privées (entretien, garde-maintenance, gestion, calcul...).

## FORMATION PERMANENTE

Le S.n.t.r.s. développe son action pour :

- un budget formation conforme aux besoins émanant des laboratoires, des services et des travailleurs eux-mêmes,
- des stages de formation professionnelle au contenu ouvert (formation générale, culture) et non uniquement des stages d'adaptation à un poste précis,
- la possibilité de changement de métier, autant que de changement de qualification.
- que les commissions paritaires de formation permanente nationale soient des instances de contrôle à tous les niveaux (exemple : lorsqu'une formation est refusée à un agent, instance de recours).

## HYGIENE ET SECURITE

Une véritable politique d'hygiène et de sécurité passe nécessairement par :

- La mise en place de véritables COMITES D'HYGIENE et de SECURITE, avec des délégués élus, au suffrage direct par les personnels, qui disposeront du temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission, de pouvoirs étendus notamment en matière de prévention, avec une protection identique à celle que connaissent les élus dans les comités d'entreprise.
- Toutes dispositions doivent être prises pour que l'ingénieur de sécurité soit totalement indépendant.
- L'instauration d'une véritable médecine du travail, contrôlée par les travailleurs et sans laquelle il ne peut y avoir de politique d'hygiène et de sécurité.

Toutes dispositions doivent être prises afin que le médecin du travail soit totalement indépendant de l'employeur et puisse consacrer le tiers de son temps à la prévention. C'est pourquoi, les médecins doivent être plus nombreux et leur statut devrait être élaboré avec toutes les parties concernées (médecins, employeur, syndicats).

● L'attribution de moyens budgétaires, suffisants, réservés aux interventions, relevant strictement du domaine de l'hygiène et de la sécurité — sur les constructions, les matériels et installations qui ne répondent pas aux normes, du fait de l'incroyable carence de l'administration.

Le coût de la sécurité doit être systématiquement intégré au moment de la conception et de la réalisation de toute construction de locaux, d'installation et de matériel. La ligne budgétaire consacrée à l'hygiène et à la sécurité, que nous revendiquons, retrouverait ainsi sa véritable utilisation et non pas celle qu'en font actuellement les directions d'organisme.

## PRÉPARATION A LA RETRAITE

Il est aujourd'hui admis scientifiquement que

le départ à la retraite sans transition, vécu souvent comme une rupture, provoque chez certains des troubles graves. La réadaptation à la vie de retraité est d'autant plus difficile pour le salarié que son travail a été routinier et monotone et que sa catégorie socio-professionnelle lui permettait peu d'initiative.

Or, les quelques actions de préparation à la retraite qui existent, organisées par le patronat et par quelques caisses de retraite, sont des actions d'information pure qui insistent surtout sur l'aspect « troisième âge » de la question, en excluant d'entrée tout aspect revendicatif.

Le S.n.t.r.s. estime que le futur retraité, qui pendant toute une vie de travail a préfinancé sa retraite et contribué à la création de richesses est en droit de vivre sa retraite dans les meilleures conditions. Pour cela il doit revendiquer des conditions de travail pendant les dernières années d'activité qui lui permettent de se préparer à sa nouvelle vie.

C'est pourquoi le S.n.t.r.s. exige :

- des aménagements d'horaires et de postes de travail pour tous ceux qui le demanderont, pendant les cinq dernières années d'activité ;
- des diminutions de temps de travail pour tous les salariés au-dessus de 55 ans, avec augmentation progressive de ces diminutions jusqu'à un mi-temps (comme cela se fait déjà dans certaines industries) ;
- le droit à des cycles de formation « préparation à la retraite » ;
- une prime de « départ à la retraite » ;
- le paiement de la dernière prime de recherche au prorata des mois d'activité ;
- des démarches auprès des organismes de retraite, afin qu'aucune interruption se produise pour le paiement des ressources mensuelles (paiement de la retraite ou d'avances dès le premier mois) ;

## RETRAITES

Par des textes réglementaires, le C.n.r.s. doit reconnaître et assurer aux retraités, ainsi qu'à leurs ayants-cause (veuf, veuve, orphelin) les droits qu'ils ont acquis par leur activité et leurs cotisations.

## ACTION SOCIALE

— Les activités sociales, culturelles et sportives exigent :

- DANS L'IMMEDIAT, un budget correspondant à 3 % de la masse salariale des actifs et retraités et indexé sur elle.
- Des créations de postes en niveau et en nombre suffisant, pour répondre aux besoins du C.a.e.s., tant au niveau national, régional que local.
- L'étalement maximum des congés.

Ce budget et l'utilisation des postes doivent être gérés par les seuls représentants élus des personnels, sans aucune immixtion de l'employeur.

— Le secteur « para-professionnel » (logement, cantine...).

Il s'agit de poursuivre l'action entreprise, afin d'obtenir davantage de directions d'organismes, tout en définissant plus précisément les limites et les responsabilités de chacun (employeur/élus personnels).

La gestion ou le contrôle de l'utilisation, de la contribution, selon les cas, doit être assurée à partir des structures de confrontation entre les besoins exprimés par les personnels et les moyens mis à la disposition de ces derniers, par l'employeur : exemple : les commissions mixtes de la commission des affaires sociales démocratisées...).

## Il s'agit en particulier

— du droit au logement — pour lequel, les directions d'organisme doivent contribuer à concurrence de 2 % de la masse salariale des actifs et retraités,

— de la restauration sociale — pour laquelle, le S.n.t.r.s.-C.g.t. réaffirme qu'elle est un SERVICE DU PAR L'EMPLOYEUR, qui doit fournir les locaux, les postes, les moyens de fonctionnement, et les subventions nécessaires qui ne laissent aux utilisateurs que le coût de ce qu'ils consomment — le coût de l'assiette.

Le respect de l'orientation sociale de la restauration, par l'employeur, doit être assuré par les personnels, à partir de structures démocratiques adaptées,

— de l'investissement de locaux « médico-sociaux ». A partir d'une révision des critères et des normes définissant l'attribution des métiers carrés nécessaires, aux activités syndicales, sociales, culturelles et sportives, médico-sociales, et de restauration.

Cet investissement doit représenter au minimum

— 0,5 % des salaires, pour les crèches,  
— 1 % des salaires, pour les centres de vacances,

— de l'aide exceptionnelle — dont le DROIT doit être réaffirmé, en particulier en ce qui concerne les retraités et en cas d'arrêt pour maladie.

## LES AFFAIRES SOCIALES

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. exige l'abrogation des ordonnances de 1967 sur la sécurité sociale. Il réaffirme que les fonds de la sécurité sociale et les allocations familiales sont constitués par le salaire différé des travailleurs. En ce sens, leur gestion doit être l'affaire exclusive des représentants des travailleurs.

Au C.n.r.s., le bureau des affaires sociales ou les administrations déléguées ne sont que le support administratif de cette gestion.

## DROITS SYNDICAUX ET LIBERTE

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. revendique et œuvre pour le respect et l'extension des droits syndicaux et des libertés politiques et démocratiques au C.n.r.s., à l'I.n.s.e.r.m. et dans les établissements d'enseignement et de recherche.

Dans le domaine du droit syndical :

— attribution à chaque agent du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m. et assimilés d'un temps suffisant consacré à l'information syndicale sur le lieu de travail (1 heure minimum par mois),

— attribution automatique d'un contingent d'heures et de moyens suffisants à toute section syndicale constituée. Ce minimum devrait être augmenté proportionnellement à la représentativité de la section syndicale, définie par une élection locale,

— attribution à chaque organisation syndicale représentative, au niveau régional (A.d. pour le C.n.r.s., conseils régionaux pour l'I.n.s.e.r.m.) d'un contingent d'heures et de moyens matériels, nécessaires à leur activité,

— attribution à chaque organisation syndicale nationale représentative de décharges de services, à temps complet, mi-temps et d'un contingent global d'heures, de locaux et des moyens matériels.

Chaque organisation doit disposer automatiquement de moyens de base suffisants augmentés proportionnellement en fonction de leur représentativité fixée par l'une des élections professionnelles.

Aux laboratoires et services où travaillent les militants ayant des décharges d'horaires, des moyens compensatoires et adaptés doivent être attribués après concertation.

## DOCUMENT ANNEXE

### Projet de grille proposé au XVI<sup>e</sup> Congrès et pouvant servir de document de réflexion pour la conférence nationale sur la grille.

Nouvelles catégories	Catégories actuelles concernées	Niveau de qualification sanctionné ou non par un diplôme	Catégories actuelles F.P.	Proposition de nouvelle grille			
				Salaire de début		Salaire de fin	
				Avril 1977	Avril 1977	Avril 1977	Avril 1977
Niveau I	9B-8B-7B-6B-6D bis 4B-5B-4D	Sans qualification CAP - BEPC	Catégorie C	2.500	100	4.500	180
Niveau II				3.870	155	5.875	235
Niveau III	3B-3D 2B-2D	BAC-BP-BEP-BEI DUT-BTS	Catégorie B	5.250	210	7.250	290
Niveau IV				6.625	265	8.625	345
Niveau V	3A-1B bis-1B-1D 1 <sup>er</sup> groupe	Licence maîtrise Diplômes certaines écoles d'ingénieurs		8.000	320	10.000	400
Niveau VI							
Niveau VII	2A-1D 2 <sup>nd</sup> groupe	Diplômes grandes écoles d'ingénieurs et de cadres	Catégorie A	9.375	375	11.350	455
Niveau VIII	1A-0D	Ingénieurs et cadres de responsabilité		11.250	450	12.750	510
	0A-0D	Directeur technique - respons. d'un grand outil scientifique		13.100	525	14.150	565

— Eventail des salaires

$$\frac{14.150}{2.500} = 5,6$$

— Ecart hiérarchique maximum

$$\frac{525}{100} = 5,25$$

— amplitude de chaque catégorie environ

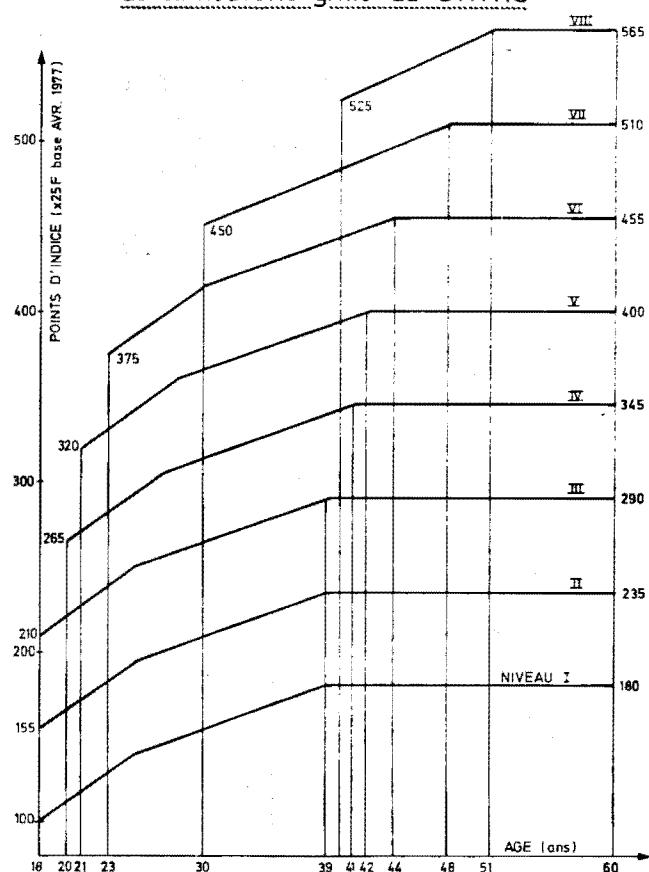
$$= 2.035 \text{ F}$$

— cette grille ferait disparaître la prime semestrielle

Avril 1977 indice 100 = 2.500 F

Valeur du point unique, base Avril 1977 : 25 F

Traduction graphique  
de la nouvelle grille du SNTR\$



# TABLEAU DES SALAIRES AU 1<sup>er</sup> JUIN 1978

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1<sup>er</sup> juin 1978.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la Région Parisienne : traitement principal (TP) plus indemnité de résidence (IR) de Paris (9,5 % du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 277 et IR différent à l'indice 277 pour les salaires inférieurs ou égaux à l'indice 277).

(Les indices utilisés sont les indices majorés au 1-7-76).

POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants :

Zones ..... 2<sup>o</sup> (7,5 %) 3<sup>o</sup>-4<sup>o</sup>-5<sup>o</sup>-6<sup>o</sup>

Coefficients à appliquer ..... 0,9817 0,9726

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale, l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul du bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la Région Parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

N.B. — La prime forfaitaire pour la 9B et la 8B n'est pas incorporée aux salaires de ce tableau.

	1 <sup>er</sup> échelon Ind. Salaire	2 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	3 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	4 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	5 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	6 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	7 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	8 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	9 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	10 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	11 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	12 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire	13 <sup>o</sup> échelon Ind. Salaire
OA	647. 7.614,25	723. 8.508,59	810. 9.532,52	A1. 10.285,69	A2. 10.732,91	A3. 11.321,29	—	—	—	—	—	—	—
1A	571. 6.719,82	647. 7.614,25	723. 8.508,59	772. 9.085,30	810. 9.532,52	—	—	—	—	—	—	—	—
2A	397. 4.672,09	424. 4.989,81	453. 5.354,09	481. 5.660,69	503. 5.919,57	539. 6.343,23	571. 6.719,82	608. 7.155,27	647. 7.614,25	—	—	—	—
3A	371. 4.366,12	390. 4.589,69	513. 4.860,69	435. 5.119,30	456. 5.366,40	481. 5.660,69	499. 5.872,48	525. 6.178,43	550. 6.472,72	578. 6.802,22	608. 7.155,27	—	—
1B	354. 4.166,01	368. 4.330,81	386. 4.542,60	404. 4.754,49	428. 5.036,90	453. 5.331,09	478. 5.625,37	493. 5.801,85	519. 6.107,81	544. 6.402,09	563. 6.625,65	586. 6.896,31	—
1B bis	254. 4.166,01	368. 4.330,81	386. 4.542,60	404. 4.754,49	428. 5.036,90	453. 5.331,09	478. 5.625,37	493. 5.801,85	519. 6.107,81	—	—	—	—
2B	270. 3.184,65	290. 3.412,84	310. 3.648,26	330. 3.883,59	345. 4.060,16	362. 4.260,18	375. 4.413,21	391. 4.501,66	408. 4.801,57	429. 5.048,67	454. 5.342,86	478. 5.625,37	—
3B	256. 3.034,15	265. 3.130,90	281. 3.306,98	289. 3.401,07	305. 3.566,41	318. 3.742,33	335. 3.942,44	354. 4.166,01	369. 4.342,58	380. 4.472,06	400. 4.707,40	408. 4.801,57	—
4B	233. 2.786,98	242. 2.883,73	249. 2.958,98	258. 3.055,65	267. 3.152,40	276. 3.249,15	287. 3.377,52	294. 3.429,92	302. 3.554,09	313. 3.683,58	320. 3.765,88	—	—
5B	223. 2.679,48	233. 2.786,98	243. 2.894,48	252. 2.991,15	262. 3.098,65	272. 3.206,15	282. 3.318,75	290. 3.412,84	296. 3.507,01	306. 3.601,18	—	—	—
6B	205. 2.486,07	213. 2.572,07	220. 2.647,23	227. 2.722,48	234. 2.797,73	241. 2.872,98	247. 2.937,48	253. 3.001,90	259. 3.066,40	265. 3.130,90	—	—	—
7B	198. 2.410,82	206. 2.496,82	213. 2.572,07	220. 2.647,23	227. 2.772,48	234. 2.797,73	239. 2.851,48	245. 2.915,98	252. 2.991,15	258. 3.055,65	—	—	—
8B	191. 2.335,57	196. 2.389,32	202. 2.453,82	207. 2.507,57	211. 2.550,57	215. 2.593,57	219. 2.636,48	223. 2.679,48	229. 2.743,98	—	—	—	—
9B	167. 2.077,65	185. 2.271,07	188. 2.303,32	189. 2.314,07	198. 2.410,82	199. 2.421,57	200. 2.432,32	201. 2.443,07	202. 2.453,82	—	—	—	—
1D 2 <sup>o</sup> gr	385. 4.530,83	414. 4.872,20	453. 5.331,09	489. 5.754,77	519. 6.107,81	556. 6.543,26	601. 7.072,87	647. 7.614,25	677. 7.967,30	—	—	—	—
1D 1 <sup>er</sup> gr	327. 3.848,27	349. 4.107,24	366. 4.307,27	385. 4.530,83	403. 4.742,71	428. 5.036,90	453. 5.331,09	478. 5.625,37	498. 5.837,17	519. 6.107,81	544. 6.402,09	586. 6.896,31	631. 7.425,91
2D	275. 3.238,40	293. 3.448,15	316. 3.742,33	342. 4.024,84	365. 4.295,49	383. 4.507,38	408. 4.801,57	429. 5.048,67	454. 5.342,86	478. 5.625,37	—	—	—
3D	256. 3.034,15	265. 3.130,90	281. 3.306,98	289. 3.401,07	305. 3.566,41	316. 3.742,33	335. 3.942,44	354. 4.166,01	369. 4.342,58	380. 4.472,06	400. 4.707,40	408. 4.801,57	—
4D	221. 2.657,98	228. 2.733,23	234. 2.797,73	240. 2.862,23	245. 2.915,98	252. 2.991,15	258. 3.055,65	264. 3.120,15	270. 3.184,65	275. 3.238,40	281. 3.306,98	286. 2.365,75	—
5D	213. 2.572,07	220. 2.647,23	226. 2.711,73	232. 2.776,23	238. 2.840,73	244. 2.905,23	251. 2.957,40	257. 3.044,90	263. 3.109,40	268. 3.163,15	273. 3.216,90	278. 3.271,67	—
6D bis	203. 2.464,57	210. 2.539,82	216. 2.604,32	221. 2.657,98	226. 2.711,73	231. 2.765,48	236. 2.819,23	241. 2.872,98	246. 2.926,75	249. 2.958,98	253. 3.001,90	258. 3.055,65	—
6D	198. 2.410,82	202. 2.453,82	207. 2.507,57	212. 2.561,32	217. 2.614,98	222. 2.668,73	227. 2.772,48	232. 2.776,23	237. 2.829,98	242. 2.883,73	—	—	—

#### CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité Sociale : Maladie : 3 % jusqu'au plafond (3.610 F) + 1,50 % sur la totalité (S. Br + Pr ou H.S. + SF) — Vieillesse : 3,45 % jusqu'au plafond (3.610 F); au-dessus de 3.610 F, 2,55 % de (S. Br + Pr ou H.S. — A); MGEN ( facultatif : 2,00 % de T.P. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973).

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale (3.610 F).

Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.

S.F. = Supplément familial de traitement; T.P. = Traitement principal.

#### AUGMENTATION PAR RAPPORT A LA GRILLE DU B.R.S. N° 185.

- deuxième train de mesures de la réforme des A,
- au 1-6-78 : 4 % du salaire de janvier 78,

Au 31 juillet, les prix ont augmenté de 7,9 % selon l'indice CGT et de 6,3 % selon l'indice INSEE.

# LE MAL DE L'UNIVERSITÉ OU LE REDÉPLOIEMENT UNIVERSITAIRE

Au-delà de l'autonomie universitaire bafouée il faut voir dans les décisions autoritaires de Mme Saunier Seïté la volonté de réaliser un mauvais coup contre l'expérience de Vincennes.

A Saint-Denis, un institut universitaire de technologie, capacité 900 étudiants répartis en 4 sections. Chaque année, il rejette des milliers de dossiers d'inscription. Huit sections pourraient fonctionner et sont demandées.

Les locaux sont construits sur un terrain appartenant à la municipalité pour lequel l'Etat n'a rien payé depuis 10 ans.

A Vincennes, une université « expérimentale » pour 30.000 étudiants. Signe particulier : largement ouverte sur le monde du travail puisqu'un salarié non bachelier peut y suivre un cursus universitaire. Elle est bâtie sur un terrain appartenant à la Ville de Paris.

Celle-ci était décidée à récupérer ses terrains et, le conseil d'université de Paris VIII (Vincennes) avait suggéré au ministre des Universités l'idée d'installer l'université sur les terrains de la Villette, appartenant à l'Etat ou de Bercy, appartenant à la Ville.

Mardi 4 juillet 1978, « l'Aurore », le « Figaro » et « France-Soir » était au courant dès le matin de la décision de Mme Saunier-Seïté. Ce n'est que l'après-midi que le directeur des affaires générales et financières au ministère des universités a annoncé officiellement la décision du ministre au président de l'Université de Paris VIII : l'I.u.t. irait s'installer dans d'autres locaux, un peu plus loin, et l'université de Vincennes, dès la rentrée 79 devrait être transférée dans les bâtiments de Saint-Denis qui devait initialement abriter l'I.u.t.

Au-delà de l'autonomie universitaire bafouée, puisque ni les conseils d'université, ni le C.n.e.s.e.r. n'ont été tenu informé des réflexions et décisions du ministre, il faut voir dans ces décisions autoritaires la volonté de réaliser un mauvais coup.

A l'heure où, à l'instigation ministérielle, des universités parlent de mettre en place ou décident déjà d'appliquer des critères supplémentaires pour limiter l'entrée des bacheliers à l'université, il n'est pas concevable pour le ministre d'accepter « l'expérience » Vincennes.

Tout en essayant de dresser l'une contre l'autre l'université de Paris-Nord (Villetaneuse) contre Paris VIII, la décision d'installer Vincennes (30.000 étudiants) dans les locaux de Saint-Denis (900 étudiants) équivaut à une condamnation à mort de l'expérience sociale de Paris VIII.

Outre l'aspect politique, la conséquence d'une telle décision, c'est le transfert de nombreux enseignants, de personnels techniques et adminis-

tratifs, ainsi que des licenciements en perspective.

N'ayant pas réussi, dans les années précédentes, à faire passer ses projets pour imposer la politique gouvernementale, le ministre des universités a décidé d'agir au coup par coup, de façon autoritaire, afin de tourner et déborder l'opposition et le mécontentement des universitaires.

Diminution des subventions, allègement des charges de l'Etat au détriment du budget des établissements, encouragement à collaborer avec le patronat. Chaque mauvais coup qui s'ajoute c'est une politique qui se met en place.

Au niveau des universités, la stratégie du pouvoir vise à orienter les activités d'enseignement et de recherche en fonction des intérêts immédiats des grandes entreprises et, à réduire le coût des formations et de la recherche universitaire. C'est dans ce contexte que se situe les mesures relatives à la réforme du 2<sup>e</sup> cycle et à la professionnalisation des I.u.t. La réduction des programmes se poursuit, surtout dans les formations fondamentales. On tente d'isoler l'enseignement universitaire de la recherche et les opérations de partition autoritaire des universités, sans justification scientifique, se poursuivent.

Des mesures sont prises par le ministère des universités qui cherchent à dévaloriser les diplômes universitaires.

La recherche universitaire, de son côté, est étouffée. Sans crédit et sans poste, elle doit se tourner vers des organismes semi-public ou privé pour trouver le ballon d'oxygène nécessaire à sa survie.

C'est la même politique qui s'applique au C.n.r.s. quand le gouvernement essaie d'appliquer des mesures identiques à celles qui ont conduit au démantèlement du C.e.a. : création de multiples organismes privés effectuant des recherches rentables dont il se dessaisi, accords privilégiés avec certains monopoles.



L'accroissement des profits capitalistes pose le problème crucial de leur réinvestissement et de leur rentabilisation. Cela ne devient possible qu'au prix d'une surexploitation grandissante et d'une position dominante dans la concurrence internationale.

C'est pourquoi les monopoles d'origine française tendent, face à la résistance de la classe ouvrière de notre pays, à se retirer d'une part, du processus de production national pour investir dans les pays où il est possible, au moins pendant un temps, une exploitation accrue du travail salarié, d'autre part, à choisir les créneaux les plus fins de l'économie nationale où une surexploitation est encore possible.

Dans ce « redéploiement » industriel, l'Etat joue un rôle de première importance. Notamment, en organisant avec le patronat la déqualification et la démoralisation de notre jeunesse.

La surexploitation des travailleurs des pays sous-développés s'accompagne d'une surexploitation des salariés de notre pays. Notamment, le renforcement de cette exploitation s'exerce sur le renouvellement de la force de travail et le besoin d'apprendre qui en est une composante essentielle.

Les capitalistes ont besoin d'acheter au plus bas prix la force de travail. Il convient donc de la dévaloriser au maximum, de la limiter en quantité et en qualité.

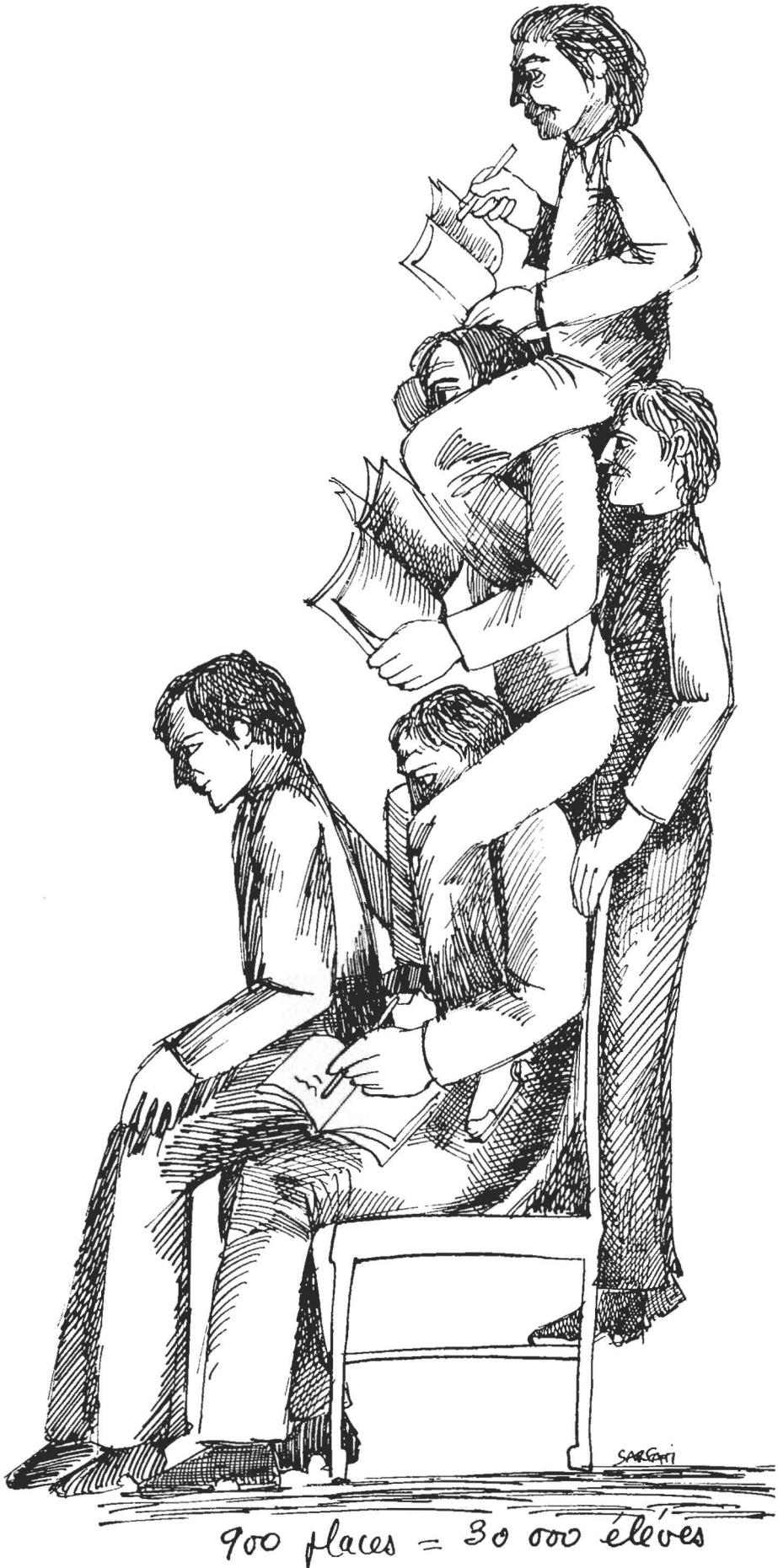
Le VII<sup>e</sup> plan programme, pour 1 million 400.000 jeunes, la sortie de l'école sans formation jusqu'en 1980. Quand ils ne commencent pas leur vie professionnelle comme chômeurs, ceux-ci sont contraints aux nouvelles filières d'insertion (stages pratiques en entreprise, contrat emploi-formation, apprentissage nouveau style...) et sont livrés au mieux aux adaptations utilitaires et ultra courtes du patronat.

Ces dispositions s'insèrent dans un ensemble cohérent passant par la réforme Haby, évacuant du savoir un grand nombre de jeunes, relançant l'apprentissage et le préapprentissage.

On a vu comment la stratégie du pouvoir au niveau des universités s'intègre parfaitement dans cette politique globale de l'éducation au service du capital. La formation permanente est également utilisée par le patronat comme moyen de mise en condition des travailleurs.

La politique du gouvernement en matière d'éducation est devenue aujourd'hui maîtresse du redéploiement économique.

**Joël DUTHERIAN.**  
membre du bureau national



## PERSONNELS OUVRIERS ET DE SERVICE

# RECLASSEMENT DES P.O.S. ET PROMOTION DES I.T.A.

Ne laissons pas diviser les personnels par les manœuvres et manipulations de la direction. Une large information de toutes les catégories d'I.t.a. permettra une mobilisation pour une action commune.

### ENTREVUE DU 11 JUILLET AVEC M. MAZIERES, DIRECTEUR DU PERSONNEL

Après avoir confirmé le chiffre de 5 millions (500 millions d'anciens francs) consacré au reclassement, le directeur du personnel a précisé que cette somme représentait **276 transformations d'emplois**, ce qui ne permettait pas la nomination effective de tous les agents reclassés.

Il reste en effet 655 agents à reclasser ( $1.018 - 383 = 635 + 20$  rattrapages). Comment la direction entend-elle utiliser ces transformations ?

1) La direction affirme avoir pris en 1977 161 transformations de postes du « pot commun » de l'ensemble des I.t.a. pour appliquer le décret. (Rappelons que notre syndicat et son collectif des P.o.s. s'était vivement apposé au principe d'une telle manipulation à l'intérieur du C.n.r.s. consistant à déshabiller Pierre pour habiller Paul).

Ainsi, sans nous en informer, la Direction aurait limité les nominations des autres catégories, ce qui la conduit aujourd'hui à indiquer qu'elle entend reprendre la moitié de la « dette » des P.o.s. soit 81 transformations sur les 5 millions pour les reverser au pot commun.

Les transformations possibles pour l'ensemble des I.t.a. serait ainsi de  $85 + 81$ , soit 166 pour 1979, permettant 426 promotions par le jeu des cascades.

Il resterait donc pour les P.o.s.  $276 - 81 = 195$  transformations d'emplois permettant, par le jeu des cascades, 366 nominations pour les P.o.s. reclassés (la répartition en catégories ne serait pas encore faite !).

2) La rétroactivité au 1<sup>er</sup> septembre

serait pour les intéressés, une perte financière très importante. Par exemple : un agent initialement en 5 B, 9<sup>e</sup> échelon (indice 298) qui aurait été reclassé en 3 B, 5<sup>e</sup> échelon (indice 305), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 1976 aurait dû avoir un rappel d'environ 1.008 F, si le décret avait été appliqué correctement. Pour d'autres, la perte sera encore plus importante.

3) La direction a par contre confirmé qu'elle ne remettrait pas en cause son engagement d'attribuer la prime au niveau de la catégorie de reclassement reconnue par la C.p.n., y compris les agents qui ne sont pas encore nommés.

4) Le C.n.r.s. a décidé de ne pas revoir les dossiers des P.o.s. recrutés après la sortie du décret, de même qu'il entend donner des directives aux administrateurs délégués pour ne pas recruter de nouveaux P.o.s. tant que l'ensemble des reclassements n'aura pas été effectués et que les essais ne seront pas mis en place.

### L'APPRECIATION DU SNTRS

Il est indiscutable que c'est avant tout à leur action tenace, unitaire et massive avec le S.n.t.r.s.-C.g.t. que les P.o.s. doivent l'obtention des 5 millions supplémentaires pour leur reclassement. Tous les personnels puissent dans ce succès un encouragement à développer leur action.

La deuxième constatation c'est que malgré tous les babillages de la direction, la réalité de la dégradation accentuée des carrières de toutes les catégories apparaît bien dans le budget 1979 (déclaration de G. Dupré au Directoire, S.n.t.r.s.-Informations, n° 24).

En effet, même en additionnant abusivement toutes les transformations d'emploi, on aboutit pour 1979 à un total de  $166 + 195 = 361$ , soit un

1976 n'est pas prise en compte dans les crédits attribués (la direction relevant ainsi sur les engagements qu'elle avait pris au cours de précédentes discussions).

Les conséquences de cette décision



Des artistes avaient prêté leur concours lors de la manifestation champêtre à Orsay le 27 juin (ci-dessus).

Autre type de manifestation des personnels ouvriers et de service, le 8 juin, devant le ministère de l'Economie et des Finances (ci-dessous).



chiffre nettement inférieur aux années précédentes.

Ces 361 transformations 1979 sont à comparer aux 422 de 1978, aux 544 de 1977 et aux 643 de 1976 (encore serait-il plus juste de déduire pour 1979 les 195 transformations réservées aux P.o.s.) ce qui montre la chute vertigineuse des transformations pour l'ensemble des I.t.a. entre 1976 (643) et 1979 (166).

La troisième remarque, c'est que la Direction, pour masquer la pénurie de moyens qu'elle a obtenue en 1978 pour les promotions I.t.a. et pour répondre à l'action **justifiée** des P.o.s. a certainement manipulé la répartition des postes, malgré l'assurance que le reclassement des P.o.s. ne se ferait pas au détriment des autres catégories.

Enfin, il est clair que devant le nombre scandaleusement faible des transformations d'emplois qu'elle a obtenues pour 1979, la direction tente de répartir à nouveau la pénurie, essayant de masquer ses responsabilités en manœuvrant pour dresser les catégories les unes contre les autres afin d'éviter la riposte convergente de tous contre les méfaits de la politique budgétaire de recherche du pouvoir.

#### **INFORMER LARGEMENT LES PERSONNELS DE CES ELEMENTS, DEJOUER LES TENTATIVES DE DIVISION DE LA DIRECTION**

Tels doivent être nos objectifs pour entraîner les personnels à l'action. Dans un premier temps par des initiatives pour protester auprès de tous les A.d. et pour exiger que des solutions véritables soient apportées au problème des carrières de toutes les catégories d'I.t.a.

**Nota :** Suite à l'entrevue du 11 juillet avec la Direction, les collectifs C.g.t. et C.f.d.t. ont décidé de s'adresser aux groupes parlementaires, élus locaux et départementaux pour qu'ils interviennent auprès du gouvernement pour obtenir les moyens nécessaires au reclassement des P.o.s. Deux questions écrites ont été posées à différents ministères de tutelle :

- l'une de J. Bruhnes, député communiste des Hauts-de-Seine, au ministre du budget,
- l'autre de Bernard Hugo, secrétaire communiste des Yvelines au ministre aux Universités.

**André LABORIE,  
responsable du collectif P.o.s.**

## **ADMINISTRATIFS**

# **DES PROMESSES... AU VRAI VISAGE**

La direction n'a pas tenu ses engagements de janvier. Renforçons les collectifs locaux afin de développer une puissante riposte.

La direction du CNRS s'était engagée en janvier 1978 à faire « des revendications des administratifs une bataille prioritaire auprès des ministères de tutelle ».

#### **APRES L'INTRASIGEANCE, LE CYNISME**

Le 11 juillet, elle répond aux organisations syndicales C.g.t., C.f.d.t. « Le budget 1979 ne prend pas en compte la revendication de la prime. Il y a d'autres causes à défendre ».

« Il n'y aura pas de négociations sur les revendications immédiates indépendamment des négociations globales sur le statut des I.t.a. ».

Il est donc clair que la direction du C.n.r.s. persiste dans son **refus** de satisfaire la moindre revendication (exemple : la fusion des petites catégories, l'alignement de la 4D sur la 5B) entraînant l'aggravation de la situation des administratifs qui subissent ainsi

- des budgets 78 et 79 en récession (la direction tente de récupérer des crédits sur le dos des personnels) ;

- le scandaleux retard des « promotions » à trois mois de la fin de l'année, aucune promotion n'est acquise.

La direction refuse même d'attribuer les changements d'échelons normaux en dehors de la tenue de la C.p.n., qui aura elle-même près d'un an de retard (quelle perte d'argent pour les personnels !) ;

- une **répartition inique de la « prime »** (prime des D et des petites catégories B, qui ne règle en rien la revendication — 100 % de la prime des techniciens — et qui se traduit par une grave diminution pour un certain nombre d'agents en juin 1978.

Cette prime représente en effet 61 % de la prime des B.

Quant aux indemnités forfaitaires,

dont tous pensaient qu'elle serait revalorisées de 16 %, elles ont diminué en réalité de 7 % par rapport à l'augmentation initialement prévue.

Les agents de l'Etat, les Administratifs du C.n.r.s., n'ont pas à faire les frais de la politique d'austérité du gouvernement !

Le travail quotidien des administratifs ne diminue pas, les responsabilités sont de plus en plus importantes. On ne remplace pas ceux qui quittent un service puisqu'il « n'y a pas de poste » ! On recrute de nombreux vacataires qui n'ont aucune garantie d'emploi (contrat de 4 à 6 mois) et qui, à peine mis au courant de leur travail, sont licenciés.

Alors que l'administration a démultiplié ses structures, les effectifs n'ont pratiquement pas augmenté ! Pourtant, on en demande toujours davantage à la secrétaire, au comptable, au cadre administratif du laboratoire, de l'A.d., des Services centraux.

#### **SE BATTRE POUR TOUTES NOS REVENDICATIONS**

Il est nécessaire de se battre pour toutes nos revendications, sans exceptions : les défendre, c'est en même temps défendre notre organisme, le C.n.r.s.

Aussi, chaque syndiqué doit-il faire connaître autour de lui les positions de la C.g.t. afin que nombreux nous imposions à la direction la reconnaissance de la promotion, de la carrière, du salaire, de la prime... des administratifs, personnels à part entière du C.n.r.s.

Dans les sections syndicales, renforçons les collectifs locaux pour développer une nouvelle riposte avec l'ensemble des travailleurs du C.n.r.s., de l'I.n.s.e.r.m., des travailleurs de l'Etat et du pays.

**Colette JAN.**